

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS

AGRICULTURE, FILIERES ET TERRITOIRES AU SEIN DE LA CA2BM : DIAGNOSTIC, ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE PLUI

Méthodologie OPCRA®

Observatoire Permanent du Changement Rural et Agricole

Septembre 2019

Sommaire

LES AUTEURS.....	1
AVERTISSEMENT	1
INTRODUCTION GENERALE.....	2
METHODOLOGIE	3
1. PRESENTATION DU CONTEXTE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES DEUX BAIES EN MONTREUILLOIS	5
1.1 LOCALISATION ET PRESENTATION GENERALE	5
1.2 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE.....	8
1.2.1 <i>L'économie sur la CA2BM : territoire d'interface</i>	8
1.2.2 <i>Un territoire marqué par le tourisme</i>	10
1.2.3 <i>Place de l'agriculture et ses filières au sein de la CA2BM.....</i>	10
1.3 UNE OCCUPATION DU SOL CARACTERISTIQUE DU TERRITOIRE	12
1.3.1 <i>Occupation du sol sur la CA2BM</i>	12
1.3.2 <i>Evolution de l'occupation du sol : consommation des espaces.....</i>	14
1.3.3 <i>Analyse de l'occupation du sol et des impacts sur les espaces agricoles et naturels</i>	16
1.3.2.1 Analyse de l'artificialisation sur le territoire	18
1.3.2.2 Analyse de l'évolution des espaces naturels	19
2 LES DYNAMIQUES AGRICOLES DE LA CA2BM : ETAT DES LIEUX ET PROJECTIONS.....	21
2.1 METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC	21
2.1.1 <i>Méthodologie OPCRA®.....</i>	21
2.1.2 <i>Avant-propos relatif à la notion d'exploitations agricoles.....</i>	22
2.2 EVOLUTION DU MAILLAGE AGRICOLE DEPUIS 40 ANS	23
2.2.1 <i>Les sièges d'exploitations agricoles.....</i>	23
2.2.2 <i>Les structures : surfaces agricoles et statuts d'exploitation</i>	32
2.2.3 <i>La force de travail et l'intensivité de la main d'œuvre</i>	37
2.2.3.1 La main d'œuvre dans les exploitations agricoles	37
2.2.3.2 Caractéristiques de la main d'œuvre : âges et diplômes.....	42
2.3 DES PRODUCTIONS VEGETALES FORTEMENT LIEES AU CONTEXTE LOCAL	47
2.4 DES PRODUCTIONS ANIMALES ORIENTEES VERS L'ELEVAGE BOVINS ET L'AVICULTURE.....	51
2.4.1 <i>Caractérisation des exploitations agricoles du territoire.....</i>	51
2.4.2 <i>Evolution des productions animales sur le territoire</i>	53
2.4.3 <i>Une production laitière encore significative et performante</i>	54
2.4.3.1 Caractérisation des ateliers laitiers de la CA2BM	54
2.4.3.2 Des structures en danger ?	56
2.4.4 <i>Une production allaitante en forte augmentation</i>	59
2.4.5 <i>Une production avicole en recul.....</i>	62
2.4.5.1 Caractérisation des élevages avicoles.....	62
2.4.5.2 La production porcine.....	64
2.4.5.3 La production ovine.....	65
2.4.5.4 L'activité équine	66
2.5 LES DISTANCES REGLEMENTAIRES LIEES AUX PRODUCTIONS ANIMALES.....	68
2.6 LA	
DES ACTIVITES AGRICOLES AU SEIN DE LA CA2BM : UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	69
2.7 DES EXPLOITANTS ENGAGES DANS LA VIE LOCALE	73
2.8 QUEL AVENIR POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM ?	76
2.9 CONCLUSION SUR LE DIAGNOSTIC AGRICOLE	80
3 LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE LOCALE.....	81
3.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	81

3.2	L'AGRICULTURE DE LA CA2BM, SA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT LOCAL, UNE REFLEXION GENERALE	83
3.3	LES PISTES D'ACTIONS A CARACTERE AGRICOLE POUR LA CA2BM	85
CONCLUSION.....		88
ANNEXES.....		89
ANNEXE 1 : EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE SUR LA CA2BM		90
ANNEXE 2 : CALENDRIER DES COMMISSIONS COMMUNALES		91
ANNEXE 3 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE DANS LA CA2BM DE 1979 A 2019		93
ANNEXE 4 : EVOLUTION DU NOMBRE DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR COMMUNE DANS LA CA2BM DE 1979 A 2019		94
ANNEXE 5 : LES FORMES SOCIETAIRES EN AGRICULTURE		95
ANNEXE 6 : LES REGIMES SANITAIRES EN AGRICULTURE ET LES DISTANCES REGLEMENTAIRES.....		96
TABLE DES FIGURES ET TABLEAUX.....		97
TABLE DES SIGLES.....		101

Les auteurs

Réalisation du document :

ISA – Équipe GRECAT

- Eric COMONT
- François DELBENDE
- Matthieu DESCAMPS
- Maud ROBLIN
- Marie STANKOWIAK

Les auteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui ont été sollicitées directement ou indirectement durant cette étude.

Avertissement

Les données relatives aux exploitations agricoles n'ont pas toutes été collectées en même temps. En effet, la CA2BM (Communauté de Communes Des Deux Baies en Montreuillois) est issue de la fusion de 3 précédentes communautés de communes, dont l'ex-Communauté de Communes Opale Sud sur laquelle un diagnostic agricole avait été conduit avec la même méthodologie, mais au cours de l'hiver 2015/2016, soit 3 ans d'écart. Les situations agricoles ont un peu changé, une réactualisation a été réalisée sous forme de permanences au cours de l'hiver 2018/2019 assurées sur cette ancienne collectivité dans plusieurs mairies.

A noter également que les données collectées concernent l'ensemble des exploitations agricoles enquêtées lors de l'hiver 2018/2019. Cependant, certaines informations peuvent être manquantes et expliquent un pourcentage de données connues variables selon les thématiques. Il est indiqué en dessous de chaque graphique le pourcentage de données connues.

Une reproduction d'extraits de l'ouvrage peut être effectuée avec l'accord préalable de la CA2BM et du GRECAT. Toute reproduction intégrale est interdite sans l'accord préalable de la CA2BM et du GRECAT. Chaque reproduction devra obligatoirement suivre la législation française sur la propriété intellectuelle, et mentionner la référence du document, l'auteur et l'éditeur.

Introduction générale

La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, est une collectivité dont la création est récente. Cette création a conduit la CA2BM à travailler avec l'ensemble des communes sur son futur PLUI, puis de sa déclinaison dans un PADD, et au final, à la mise en place d'un projet de territoire. La création de ce document d'urbanisme passe par une étape préalable constituée de différents diagnostics obligatoires. Ceux-ci sont fondamentaux, car ils vont permettre d'identifier des enjeux pour le territoire, et de travailler sur différentes actions permettant d'assurer le développement de celui-ci, et de participer au bien-être de la population locale. Ce premier PLUI constitue un temps « zéro » pour ce territoire, avec une photographie de ce dernier dans toutes ses dimensions, et une projection à dix ans.

Le diagnostic agricole est l'un d'entre eux, et participe de fait à cette temporalité. Avec une façade littorale importante, un fort étirement nord-sud, une zone « frontière » avec le département voisin de la Somme, ce territoire présente des particularités que ne sont pas sans impact pour l'agriculture locale. Cette dernière, et les agriculteurs, à l'instar de l'échelle nationale, traversent une période difficile entre une mondialisation où la compétition est destructrice, des changements climatiques réels menaçant les productions, des remises en cause par la société de son mode de production intensif, et en lien avec le point précédent, des relations parfois compliquées avec les habitants du territoire. Toutefois, face à ces constats plutôt pessimistes, l'agriculture conserve une bonne dynamique sur ce territoire (on peut parler d'agriculture de projet), et elle conserve un rôle stratégique pour l'alimentation des populations, et l'aménagement du territoire. Elle peut donc être un levier d'actions pour les politiques locales, au même titre que les autres activités économiques et les différentes infrastructures.

Il sera essentiel dans un premier temps de replacer l'agriculture dans son contexte socio-économique. Cette contextualisation facilitera le diagnostic agricole qui constituera la seconde partie et l'essentiel de ce travail. Dans cette partie, l'agriculture sera présentée et analysée de façon classique, au travers des structures présentes, des hommes, des productions animales et végétales, mais aussi d'une manière prospective pour les dix ans à venir. La troisième partie mettra en lumière les enjeux agricoles pour ce territoire à partir d'une analyse des forces et des faiblesses afin de proposer des pistes d'actions.

Méthodologie

L'étude agricole sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) s'est déroulée par étapes de septembre 2018 à septembre 2019.

Les différentes étapes explicitées ci-contre (*cf. figure 1*) se basent sur la méthodologie OPCRA® mise en place par le GRECAT afin de réaliser un diagnostic de l'agriculture au sein d'un territoire. Le diagnostic réalisé en 2016 sur les 10 communes de l'ex-Communauté de Communes Opale Sud a été réintégré au sein de ce document.

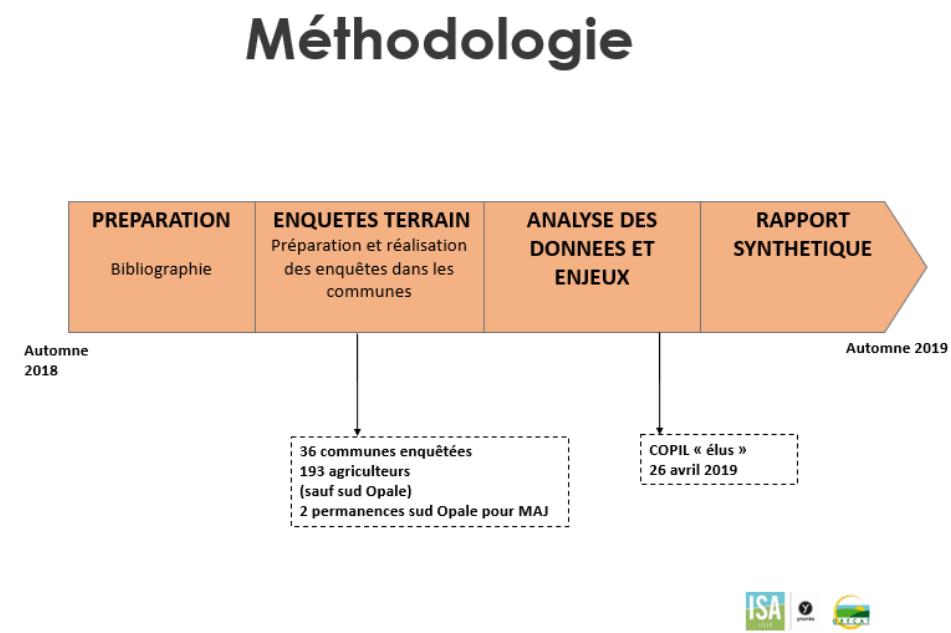


Figure 1 : Calendrier méthodologique

Le travail préliminaire a été conduit à partir d'une **analyse bibliographique des données agricoles et foncières existantes ainsi que sur les premiers enjeux**. Dans le même temps, les listes d'agriculteurs de toutes les communes ont été constituées à partir de listes fournies par la CA2BM, les communes concernées et des informations collectées par le GRECAT. Les agriculteurs ont été invités par courrier puis relancés par téléphone pour assister aux réunions communales.

Suite à ce travail, des réunions communales ont été organisées, permettant de rencontrer les agriculteurs et élus du territoire. Le questionnaire a été bâti à partir de questionnaires antérieurs du GRECAT et adapté avec le soutien de la CA2BM. Sur le territoire sud-opalien, deux permanences ont été organisées afin de collecter des informations ou des attentes des agriculteurs.

Une réunion de présentation aux parties prenantes associées a permis d'alimenter les réflexions et les débats. Des réunions de présentations aux agriculteurs seront mises en place à l'automne 2019 afin de faire part des conclusions de l'étude.

Les entités paysagères de la CA2BM

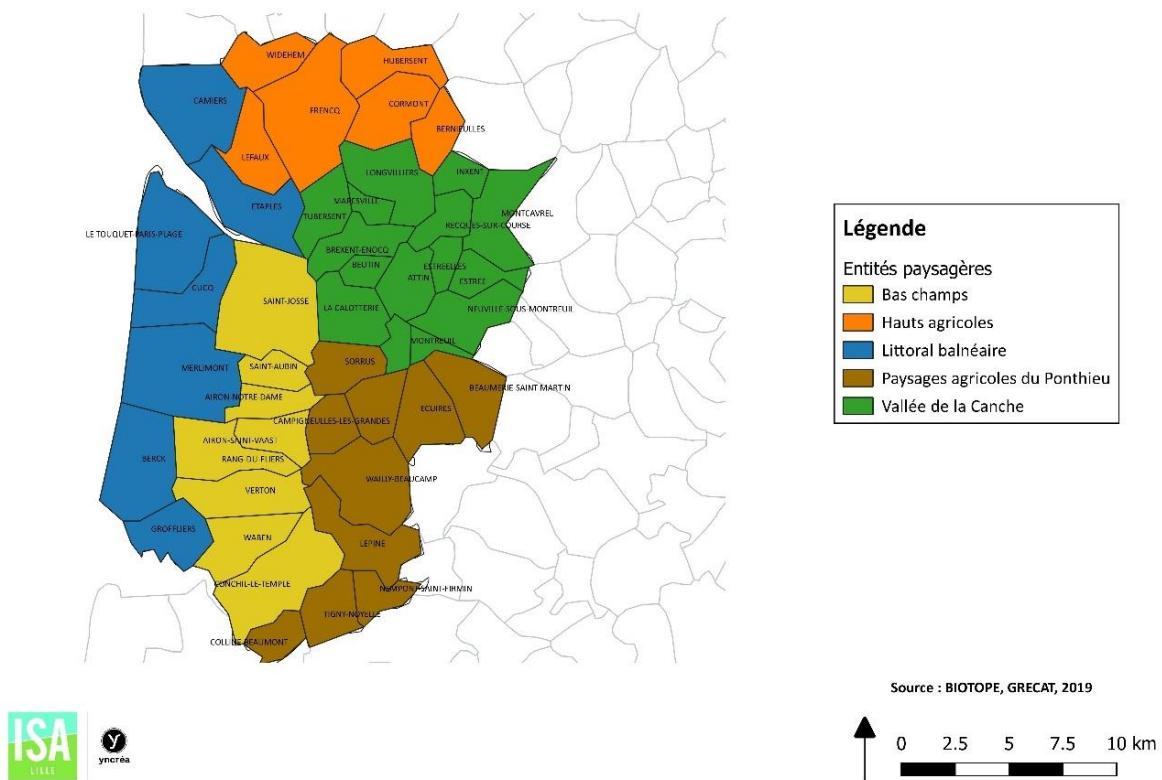


Figure 2 : Les entités paysagères de la CA2BM

Le rapport s'appuie sur les entités paysagères identifiées par BIOTYPE, bureau d'étude qui a réalisé un diagnostic environnemental sur le territoire de la CA2BM. Ces entités paysagères sont représentées dans la cartographie ci-dessus (*cf. figure 2*) et reprennent les grandes caractéristiques paysagères du territoire :

- **Le Littoral balnéaire** reprend les communes côtières : Berck, Camiers, Cucq, Étaples, Groffliers, Le Touquet-Paris-Plage et Merlimont ;
- **Les Bas-Champs** sont les communes suivantes : Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple, Rang-du-Fliers, Saint-Aubin, Saint-Josse, Verton et Waben ;
- **La Vallée de la Canche** correspond aux communes des vallées du Montreuillois ainsi que les communes autour de la Canche : Attin, Beutin, Bréxent-Énocq, Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Montreuil, Neuville-sous-Montreuil, Recques-sur-Course et Tubersent ;
- **Les Hauts agricoles** correspondent au plateau en limite avec le Boulonnais : Bernieulles, Cormont, Frençq, Hubersent, Lefaux et Widehem ;
- **Les Paysages agricoles du Ponthieu** comprenant : Beaumerie-Saint-Martin, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Écuisses, Lépine, Nempont-Saint-Firmin, Sorrus, Tigny-Noyelle et Wailly-Beaucamp.

Les données recueillies lors des enquêtes statistiques sont protégées par la loi 51-711 du 7 juin 1951 modifiée et font l'objet d'une **stricte confidentialité**.

Même si ce n'est l'objet de ce travail, on peut trouver des agricultures spécifiques à chaque entité, ces spécificités étant plus ou moins marquées.

1. Présentation du contexte de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois

1.1 Localisation et présentation générale

La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) est née officiellement au 1^{er} janvier 2017 et regroupe dès lors 46 communes.

Historiquement, le territoire était fractionné en 3 collectivités locales : La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale (15 communes, 31 000 habitants en 2013), la Communauté de Communes Opale

Sud (10 communes, 25 000 habitants en 2013) et la Communauté de Communes du Montreuillois (21 communes, 10 300 habitants en 2013).

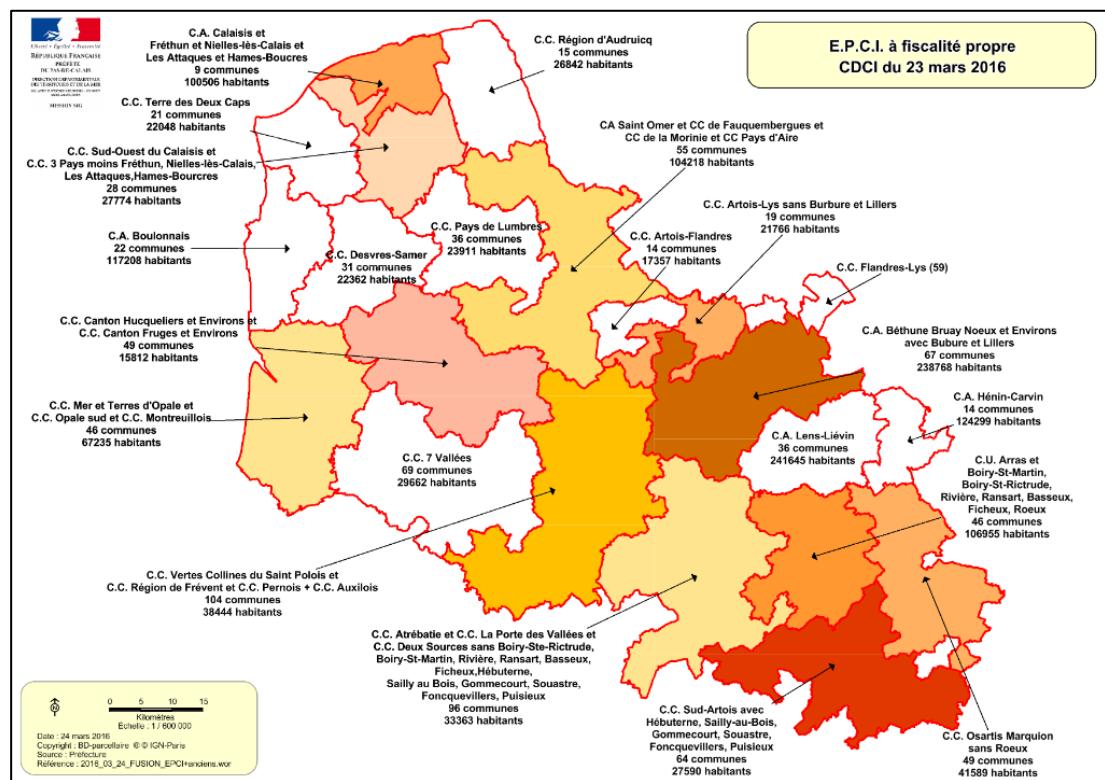


Figure 3 : Evolution des périmètres des intercommunalités du Pas-de-Calais
(Source : préfecture du Pas-de-Calais, 2016)

En effet, conformément à la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, Madame la Préfète du Pas-de-Calais a pris un arrêté en date du 30 mars 2016 portant sur le **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**. Cette fusion, et le découpage qui en résulte, montre qu'une continuité territoriale permet de construire un territoire littoral et rural cohérent regroupant 46 communes sur 409 km² (cf. figure 3).

La CA2BM est un territoire situé à proximité de Boulogne-sur-Mer (et à plus grande échelle : Calais, Dunkerque, Londres, Lille) et possède la caractéristique d'avoir une importante façade maritime. Ce territoire jouxtant la Somme, est aussi en continuité avec le Ternois, territoire très rural, et avec la fin du « plateau » de l'Artois, et de fait il présente des vallées encaissées. Cet emplacement explique l'attractivité du territoire pour de nouvelles populations, puisque des pôles d'emplois existent sur le territoire (notamment par rapport à des emplois liés au secteur hospitalier par exemple). De plus, la proximité avec l'Angleterre et de la zone littorale lui permet d'avoir une situation privilégiée, tout à fait favorable au développement du tourisme à la fois côtier et rural. Par ailleurs, la CA2BM dispose aussi de bons axes routiers, avec un accès direct à l'A16. Le réseau ferré participe également de cet accès, avec un axe important nord/ Sud (Calais-Paris-Nord), et de deux lignes transversales permettant de relier plus ou moins facilement Lille via St-Pol-sur-Ternoise, et Arras via Hesdin (cette deuxième ligne étant actuellement partiellement fermée pour travaux).

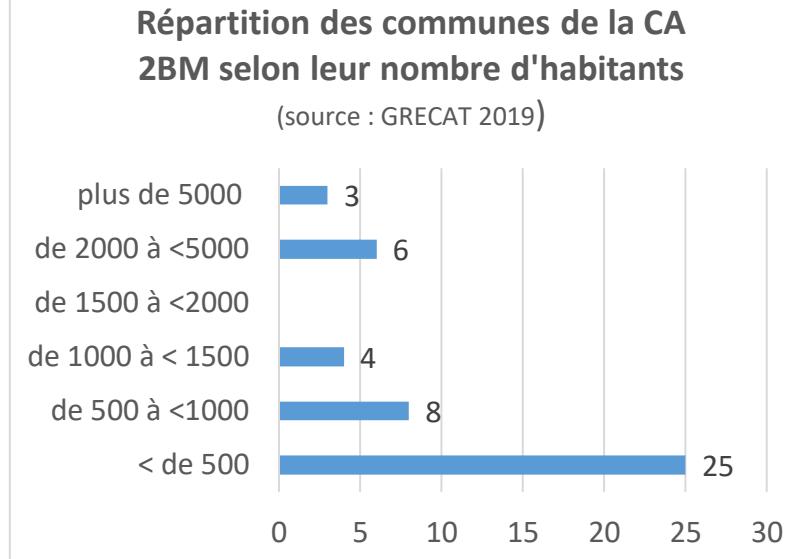


Figure 4 : Répartition des communes de la CA2BM selon leur nombre d'habitants (Source : Insee)

Ainsi, sur ce territoire de 409,12 km², on compte **66 584 habitants en 2016¹**, soit près de **168 habitants/km²**, chiffre supérieure à la moyenne nationale avec 115 habitants par km². Le contraste est important si l'on compare cette donnée avec la moyenne du département du Pas-de-Calais qui est de 220 habitants par km², et encore plus avec la moyenne régionale qui atteint 330 habitants par km² (ici l'ancienne région Nord-Pas de Calais).

Néanmoins, on note une forte disparité des densités démographiques selon les zones de ce territoire. En effet comme indiqué dans la figure 4, près de 80 % des communes ont un nombre d'habitants inférieur à 1 500, et les évolutions des populations communales montrent de fortes disparités selon les communes entre 1975 et 2015, avec des baisses ou quasi-stagnation de populations pour des communes plutôt situées dans l'arrière-pays et, un doublement ou plus sur la même période pour des communes plutôt situées sur la partie côtière et balnéaire, mais aussi pour des communes de l'avant-pays. Celles-ci profitent de la dynamique de la précédente, et de moindres contraintes liées à l'absence de la loi Littorale limitant aujourd'hui fortement les possibilités de nouvelles constructions. Pour plus de données détaillées par commune, le lecteur est invité à se reporter au tableau de l'annexe 1 (Les anciennes communautés de communes ont été conservées pour une raison de praticité).

¹ Source : INSEE, RGP 2016 (au 01/01/2013)

Tableau 1 : Evolution de la démographie de la CA2BM entre 1979 et 2015

Années / Données démographiques	1979	1982	1990	1999	2010	2015	Variation de la population 2015/1975 (1)	Variation de la population 2015/1975 (2)
Nombre d'habitants	58457	61511	64413	66042	69719	68930	10473	17,9%
Densité hab/km2 CA2BM	142,93	150,39	157,49	161,47	170,46	168,53		

(1) en nombre d'habitants ; (2) en pourcentage

Source : INSEE, données communales, extraites du Recensement Général de la Population

Pour compléter la question de la densité démographique, il faut aborder la croissance totale de la population sur la CA2BM entre 1979 et 2015 (*cf. tableau n°1 ci-dessus*) qui a été de 18 % environ, soit presque **4 fois celle observée sur le département du Pas-de-Calais sur la même période**. Celle-ci provient quasi essentiellement de mouvements migratoires (démontré par l'INSEE). C'est cette intensité migratoire qui est à l'origine de la pression en matière d'urbanisme et d'aménagement, la densité plus élevée n'en est au final qu'une résultante.

Cette pression est identique selon les entités paysagères du territoire mais contrastée selon les communes. En effet, **12 communes de l'Avant Pays ont vu leur population multipliée par 2 ou plus** entre 1979 et 2015, soit 61 % de l'augmentation globale du territoire.

Cette dynamique territoriale est également fortement liée au tourisme, (la côte d'Opale présente la plus forte fréquentation touristique de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais). Toutefois, depuis 2010, la population totale tend à stagner, avec des baisses significatives du nombre d'habitants sur certaines communes comme Montreuil ou Le Touquet, compensées en partie par une croissance plus forte d'autres communes (le vieillissement a un fort impact qui pourrait continuer de prendre de l'ampleur dans les années qui viennent, avec un excédent naturel déjà négatif entre 2011 et 2016 pour les communes concernées).

1.2 Contexte socio-économique du territoire

1.2.1 L'économie sur la CA2BM : territoire d'interface

La CA2BM est un territoire particulier par rapport à ses voisins (*cf. tableau 2 ci-dessous*). Ce territoire présente un caractère urbain notamment sur la façade littorale avec une évolution démographique plutôt positive (contrairement à l'agglomération du Boulonnais). L'avant-pays a quant à lui des similitudes avec la CC de Desvres-Samer et la CC du Haut-Pays du Montreuillois par son caractère rural, la présence importante d'exploitations agricoles et des paysages liés à l'agriculture. **Ceci témoigne d'une forte attractivité, au sein d'une région où la croissance démographique est faible.** Les informations à caractère agricole démontrent certaines spécificités territoriales (qui seront approfondies dans la partie suivante relative aux dynamiques agricoles), notamment une meilleure résilience du tissu agricole, mais également des structures d'exploitations plus importantes en termes de SAU moyenne par exemple. La présence agricole est encore forte sur le territoire, avec près de **5,6 exploitations agricoles par commune en 2010**, même si celle-ci est inférieure à la moyenne départementale (7,5 EA par commune sur le Pas-de-Calais en 2010) en raison probablement du faible nombre d'exploitations sur la façade littorale, et elle est contrebalancée par des structures agricoles de plus grande taille, comme en témoigne les SAU moyennes dans l'entité paysagère du Ponthieu par exemple.

Ceci étant, la CA2BM présente encore un taux de chômage élevé avec près de 15,7 % en 2016 (dernière donnée disponible) contre 12,2 % pour le Pas-de-Calais, et 10,4 % pour la France pour la même année. A ce stade, il y a de forte disparité intercommunale quant aux taux de chômage, y compris sur une ville comme Berck fortement marquée par le médical. Au global, les créations d'emplois pour les entreprises existantes restent limitées et ciblées professionnellement (exemple du secteur médical), et ne correspondant pas forcément à la population en recherche d'emplois. Toutefois, il faut rappeler que le tourisme génère une activité saisonnière importante qui peut induire des chômeurs en basse saison. Par ailleurs, le contexte économique difficile localement comme pour le Boulonnais, et la présence d'un grand territoire très rural avec peu d'entreprises vers Arras sont autant de facteurs limitants dans la résorption du chômage. Toutefois, l'amélioration de la situation économique depuis 2016 a certainement conduit à une amélioration de cet indicateur, mais il doit rester au-dessus des moyennes départementale et nationale.

Tableau 2 : Comparaison de l'évolution d'indicateurs démographiques de la CA2BM avec des communautés de communes voisines (Source : Dossier local INSEE, RGP 2013, RGA 2010)

	CA 2BM	Boulonnais	Hucqueliers	Desvres-Samer
Population (2013)	66 584	114 712	15 770	20 477
Densité de population hab./km ² (2013)	168	695	36	97
Taux de variation de la population (1999-2013)	+3,9%	-6,4%	+15,8%	+ 13 %
Nombre d'exploitations en 2010	260	120	515	256
Nombres d'exploitations par commune en 2010	5,65	5,4	10,5	8,25
Evolution du nombre d'exploitations 2000-2010	-25,3 %	-21%	-17 %	-39 %
SAU moyenne (2010)	91,3			

Ainsi, sur le périmètre du SCoT du Montreuillois, **les emplois liés à la santé et l'action sociale représentent près de 24 % de l'emploi du territoire** (moyenne régionale : 14,6 %), essentiellement liée à la spécificité de Berck dans le traitement des pathologies de l'appareil locomoteur et de rééducation avec des établissements de soins publics mais surtout privés. Ces établissements offrent un potentiel de débouchés important pour les productions agricoles (sous réserves des conditions techniques, économiques et réglementaires).

Au regard des infrastructures de transport existantes, la population active du territoire a accès assez facilement à différents bassins d'emplois. Ces mouvements pendulaires sont au global assez équilibrés entre entrées et les sorties (cf. l'étude de la Direccete sur les trajectoires économiques ²), et suivent sans surprise un axe Nord-Sud. Au nord, c'est Boulogne-sur-Mer et ses activités halieutiques qui constituent un bassin traditionnel, et au sud Amiens et Paris. Les déplacements entre Arras et la CA2BM sont le deuxième axe de flux domicile-travail.

La question du BREXIT est également posée, même si aujourd'hui l'impact n'est pas encore significatif pour le territoire (« le flou » actuel laisse présager des conséquences négatives pour les deux côtés de la Manche). Ainsi la fragilité actuelle de la livre sterling qui risque de se renforcer, est un frein à la venue de touristes britanniques sur le littoral (hausse des prix en euros), tout comme leur installation dans la région au moment de leur retraite, avec le renchérissement du coût immobilier en cas d'achat, et/ou la perte de pouvoir d'achat de leur retraite en euros. Dans une logique de scénario « catastrophe » avec un accord UE/Royaume-Uni très dur ou inexistant, l'impact économique et social pour les collectivités territoriales du littoral des Hauts-de-France sera non négligeable, c'est là un point de vigilance à garder à l'esprit.

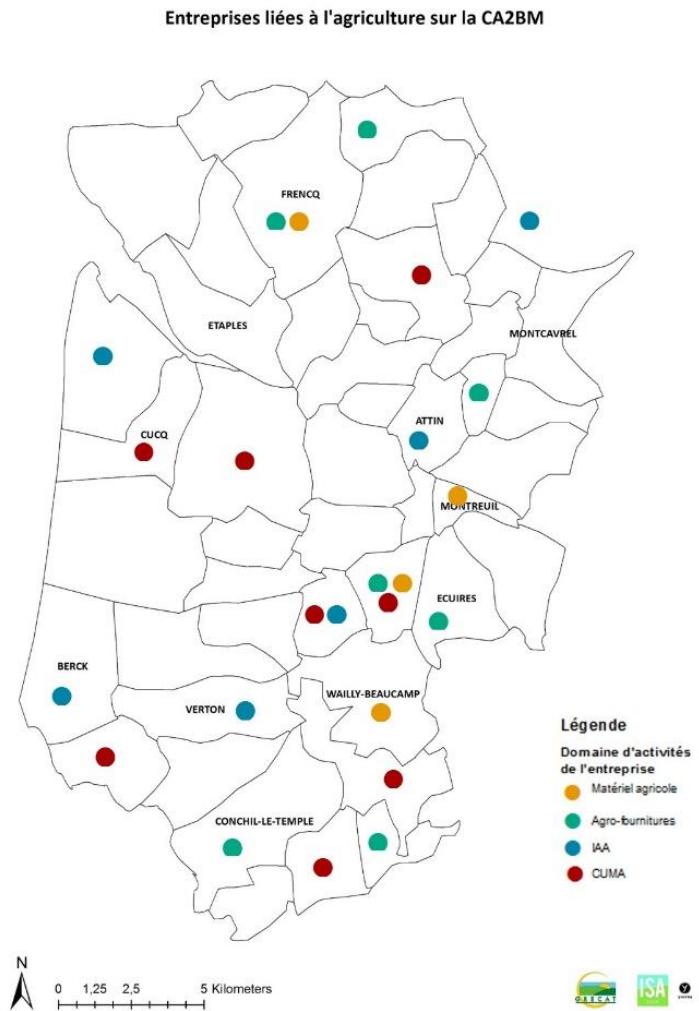
² Trajectoire Socio-économique de la zone d'emplois de Berck-Montreuil, Direccete Nord-Pas-de-Calais, 2014, 20 p.)

1.2.2 Un territoire marqué par le tourisme

Le tourisme littoral est également fortement développé, avec des événements phares comme les rencontres internationales de cerfs-volants, qui attirent une population saisonnière importante. Le nombre de logements touristiques³ : **campings (44 pour 9 415 emplacements), hôtels (52 pour 1 842 chambres), gîtes, chambres d'hôtes** est une bonne illustration de l'importance de ce secteur économique pour le territoire. **Les résidences secondaires sont également très importantes (44,5 % du parc total à l'échelle de la CA2BM !)** et participent également à l'augmentation de la population en saison (week-end et périodes estivales), avec une gestion des flux qui peut s'avérer complexe. Le tourisme s'axe de plus en plus sur l'arrière-pays avec des activités « nature » : randonnées, tourisme culturel et patrimonial, qui s'accompagne de demandes particulières pour des activités liées à des exploitations agricoles (gîtes ruraux, ventes à la ferme par exemple), qui peuvent y trouver des revenus complémentaires et contribuer à la spécificité du territoire. La présence significative de centres équestres en est une bonne illustration.

1.2.3 Place de l'agriculture et ses filières au sein de la CA2BM

A l'échelle nationale la filière agricole et agroalimentaire n'a pas été épargnée par les fermetures d'exploitations et les pertes d'emplois. La concentration des exploitations agricoles a conduit mécaniquement à une perte d'actifs (à un rythme moins soutenu que celui des sièges). Ainsi, les 227 exploitations agricoles en 2019 **représentent 5,7 % des entreprises du territoire**⁴. L'emploi direct de ces exploitations agricoles, soit les chefs d'exploitations, les salariés et autres, représente un total de 588 actifs estimés, soit **2,2 % des emplois localisés⁵ sur le territoire, contre 2,8 % à l'échelle nationale.**



Le ratio donc ici plus faible, en partie en raison d'une urbanisation plus forte sur le littoral ou

Figure 5. Répartition des entreprises liées à l'agriculture selon leur domaine d'activités

³ Données locales INSEE, au 1^{er} janvier 2019

⁴ Nombre d'entreprises sur la CA2BM au 31/12/2016, source INSEE, Données locales

⁵ Les emplois localisés sont ceux liés à des emplois sur le territoire : nombre d'emplois dans la zone au 31/12/2015. Source : Insee.

l'avant-pays, de structures d'exploitations assez grandes sur la moitié sud, et surtout orientées sur le végétal qui demande moins de main d'œuvre qu'une spécialisation dans l'élevage.

Au-delà de ces emplois, les activités induites comme l'agrofourniture ou l'agroalimentaire, **sont sources d'emplois, même s'ils suivent l'évolution de l'agriculture**. Ainsi, l'agrofourniture avec souvent la collecte ou l'approvisionnement regroupe 5 entreprises avec parfois plusieurs sites. On peut citer Unéal, le Groupe Carré, Danespo ou Nutrilac, et il faut y ajouter l'équipement et le machinisme avec 4 entreprises (Stolz, Frencq Agri, Sica Artois et Flament Distribution). Ces activités para-agricoles constituent un « gros marqueur » de ce territoire, à l'instar de ce l'on observe dans la moitié ouest du Pas-de-Calais (zone très rurale de grandes cultures), et on les retrouve davantage dans l'arrière-pays (*cf. figure 5*), là où l'agriculture est davantage présente. Toutefois, la concentration de l'agriculture a généré le même phénomène pour l'agrofourniture avec une réduction du nombre d'entreprises et de sites. Ainsi, le Groupe Carré a racheté le négoce CERAGRI au début des années 2000, et depuis trois sites ont été fermés.

Il en va de même pour l'agroalimentaire (ceci exclue les activités artisanales), où par exemple, la sucrerie de Rang-du-Fliers a été fermée à la fin des années 60, ne laissant aujourd'hui que celle d'Attin. La question quant à l'avenir de cette dernière est posée, car elle est la plus petite unité du Groupe Tereos sur les Hauts-de-France. Historiquement, on trouvait également une coopérative laitière à Verdon, aujourd'hui passée en nutrition animale. Pour les autres entreprises, la transformation reste très limitée, et on retrouve essentiellement des entreprises travaillant pour les produits de la mer, et donc hors du champ agricole (ex : Alliance Elaborés à Berck). **Au total, le nombre d'emplois induits se situe autour de 450 à 500 salariés au maximum.**

Conclusion chiffres clés

- La CA2BM est un territoire marqué par sa façade maritime **qui lui confère une activité touristique majeure en termes d'impacts économiques. Une ville très connue comme Le Touquet, ou Montreuil-sur-Mer avec son patrimoine fortifiée et religieux à proximité,** participant de cette identité. Cet aspect est une opportunité pour l'agriculture locale engagée dans les circuits courts, mais avec des effets de saisonnalité compliqués à gérer.
- Son positionnement géographique, et des infrastructures importantes favorisent cette **activité touristique, toutefois ce sont aussi des vecteurs de mobilité de population (qui vont chercher des emplois en dehors de la communauté) qui peuvent expliquer la difficulté d'assurer un renouveau démographique dans certaines communes, ou de ne pas inciter des entreprises à s'installer sur le territoire.**
- Globalement l'activité agricole et des filières n'ont pas une **importance significative** sur le plan économique : environ 5 % des emplois localisés sur la CA2BM, (mais l'agriculture reste un maillon fort sur l'arrière-pays), mais à l'inverse elle contribue à **la vie locale au travers de la vente directe, de la gestion des territoires et des paysages qui sont aussi une marque du territoire**

1.3 Une occupation du sol caractéristique du territoire

1.3.1 Occupation du sol sur la CA2BM

Tableau 3 : Occupation du sol sur la CA2BM (Source : SIGALE, 2015 : dernières données disponibles)

En 2009	En ha	En %	Région NPDC
Surfaces agricoles	24 678 ha	61 %	70%
Surfaces naturelles*	8 436 ha	21 %	11,9%
Surfaces artificialisées	5563 ha	14 %	13,8 %
Infrastructures	1625 ha	4%	4%

* Les surfaces naturelles comprennent les forêts et milieux semi-naturels, les zones humides

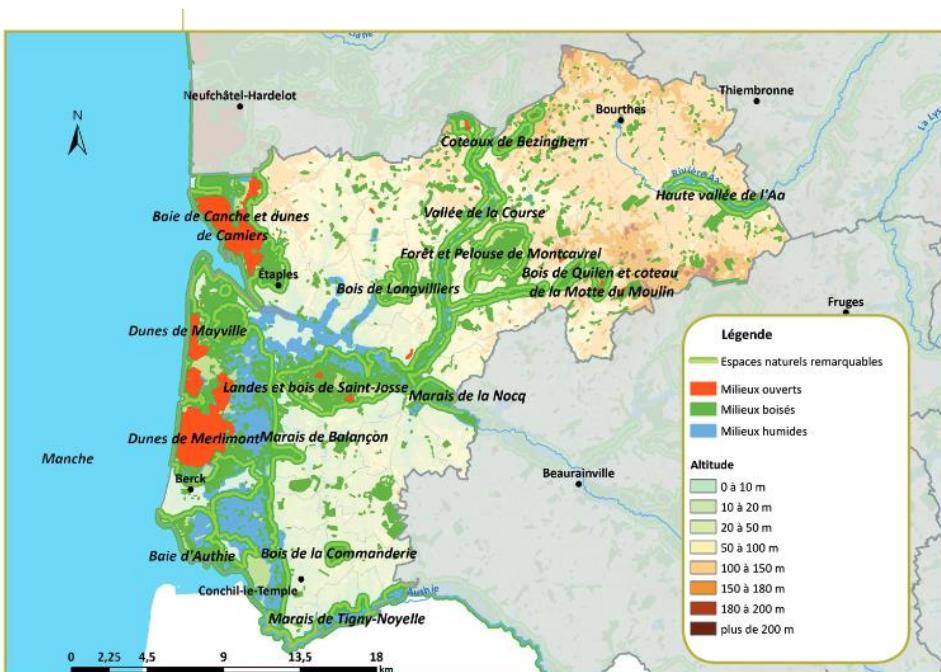


Figure 6 : Milieux naturels du SCoT du Montreuillois (Source : SCoT)

La CA2BM est caractérisée par la présence importante de surfaces naturelles, quasiment deux fois plus que sur le territoire de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais (cf. tableau 3). Ainsi sur le périmètre du SCoT (cf. figure 6), **20 % des surfaces présentent des enjeux majeurs ou forts d'un point de vue écologique**, le territoire abrite un nombre important d'espèces sauvages régionales.

Le territoire est donc riche au plan environnemental, ce qui peut être contraignant pour son développement aux vues des nombreuses zones réglementaires (cf. figure n°7). On peut souligner une façade littorale remarquable (estuaire de la Canche, la Baie d'Authie, le marais de l'arrière littoral), des vallées humides (vallées de la Canche, de l'Authie et de la Dordogne), et des zones agricoles, bocagères et forestières. Ces différents types d'espaces naturels rendent le territoire remarquable quant à ses paysages et à son environnement.

Zonages réglementaires sur la CA2BM

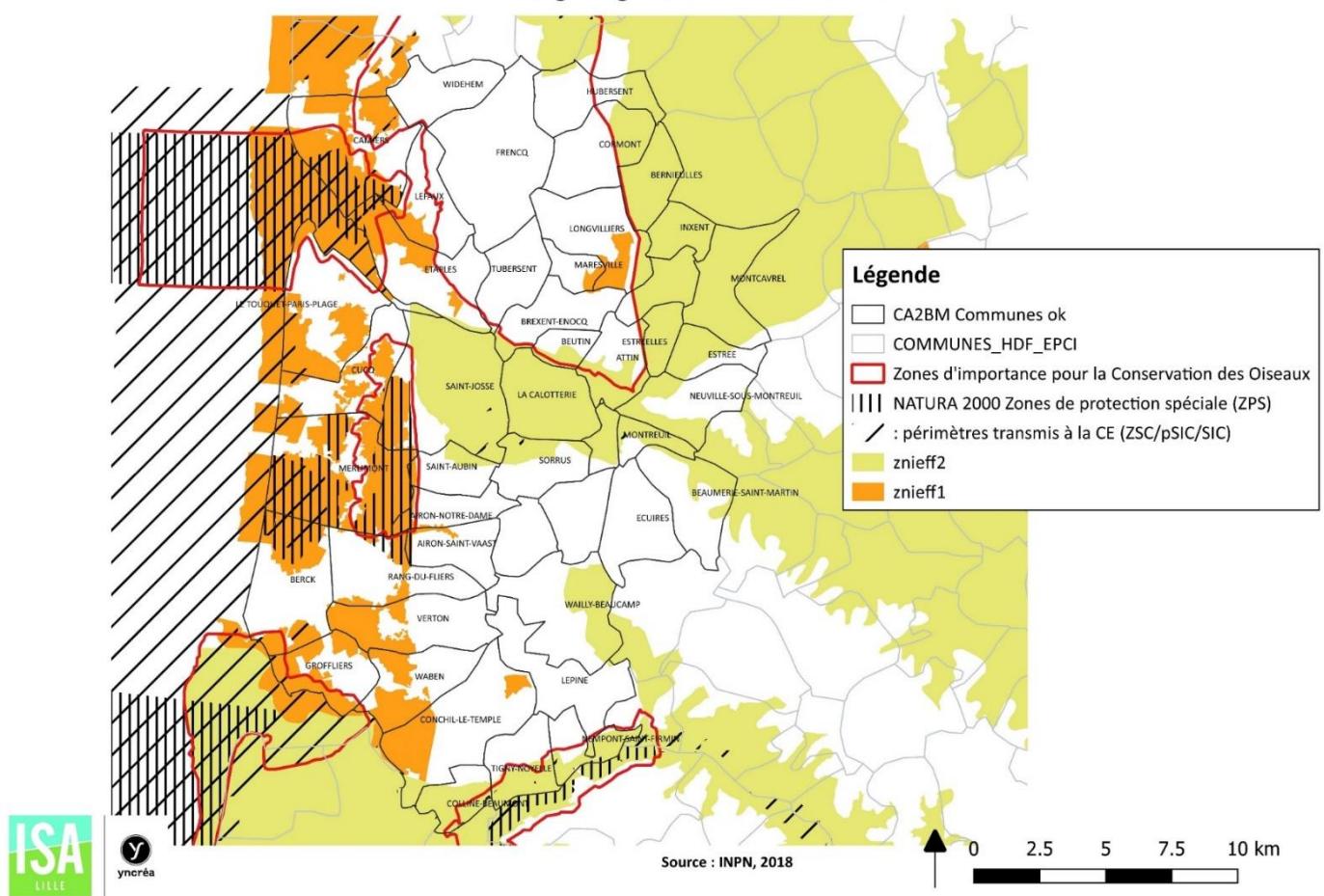


Figure 7 : Les zonages réglementaires environnementaux sur la CA2BM

1.3.2 Evolution de l'occupation du sol : consommation des espaces

Point méthodologique

L'analyse des surfaces artificialisées, naturelles et agricoles a été réalisée grâce à des données d'occupation du sol en 2005 et 2015⁶. Ces données restent à relativiser notamment par rapport à la taille du territoire et aux effets d'augmentation et de diminution qui peuvent biaiser l'analyse.

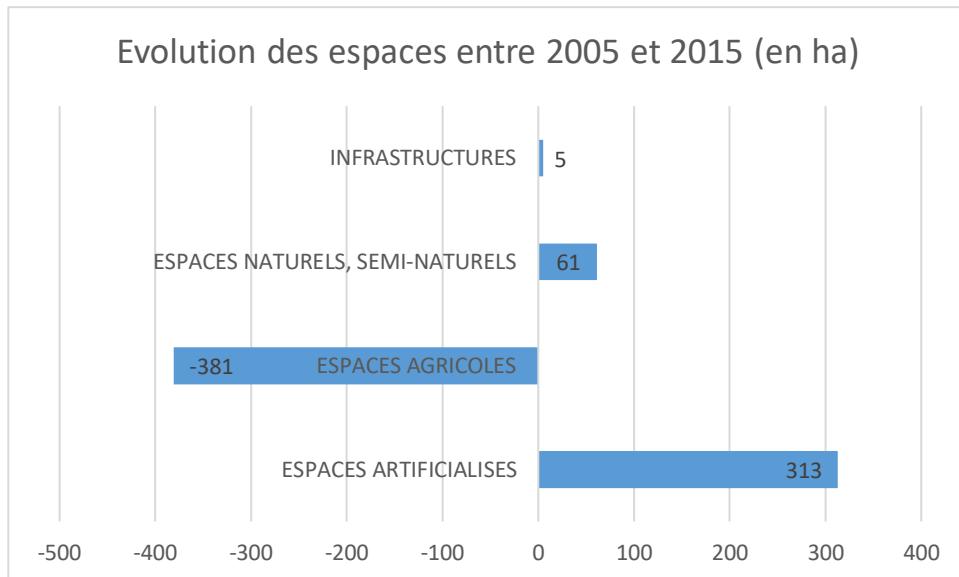


Figure 8 : Evolution des différents espaces sur la CA2BM entre 2005 et 2015

En moyenne, 13 à 15 % de (l'ancienne) région Nord-Pas-de-Calais est urbanisée, ce qui en fait la deuxième région la plus urbanisée derrière l'Ile-de France. Or l'étalement urbain et l'artificialisation se font principalement sur des terres agricoles.

A l'image de ce qui se passe à l'échelle régionale, de nombreuses pressions s'exercent sur le foncier agricole de la CA2BM. Entre 2005 et 2015, ce sont près de **436 ha d'espaces agricoles qui ont disparu sur les 46 communes**, soit l'équivalent de **43,6 ha par an ou 9,5 ha par commune** sur cette période, soit l'équivalent de 4 exploitations agricoles moyennes. Les raisons de cette perte de foncier agricole sont majoritairement liées à la pression démographique qui a engendré une pression foncière liée à la construction de logements et autres infrastructures liées (pression par urbanisation) (*cf. figure 8*).

⁶ Ces données sont issues de la production d'une base de données diachronique d'occupation du sol en deux dimensions, sur le territoire du Nord et du Pas-de-Calais, à partir de la photo-interprétation assistée par ordinateur (PIAO) d'orthophotographies des années 2015 et 2005.

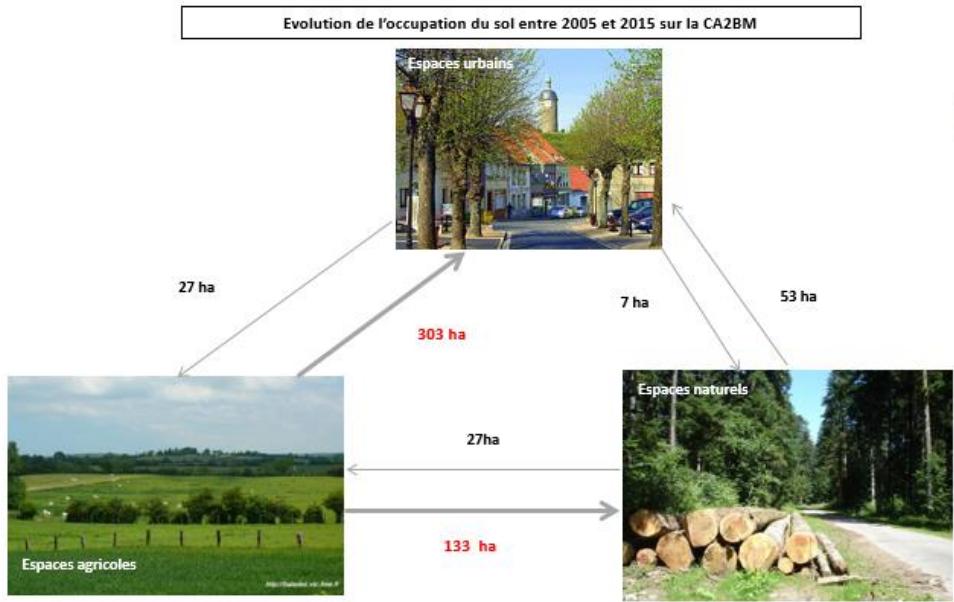


Figure 9 : Evolution de l'occupation du sol entre 2005 et 2015 sur la CA2BM (Source : OCS2D)

L'évolution de l'occupation du sol peut également être interprétée grâce aux mouvements entre les différents espaces (**attention ces mouvements ne prennent pas en compte des mouvements au sein même des espaces, c'est-à-dire par exemple le fait que certaines prairies aient pu muter en cultures ou inversement**) (cf. figure 9). Les explications plus précises de mouvements entre les espaces seront détaillées dans la partie suivante.

1.3.3 Analyse de l'occupation du sol et des impacts sur les espaces agricoles et naturels

L'analyse des données d'occupation des sols de 2005 à 2015 permet de préciser l'impact sur les espaces agricoles et naturels et d'évaluer les raisons de ces changements. Ces données montrent que les impacts de l'urbanisation sont importants mais légèrement inférieurs aux données de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais (*cf. tableau 4*). Pour compléter l'analyse, sur les données issues du SCoT, **l'évolution des espaces artificialisés est également inférieure** (+0,69 % sur le territoire du SCoT contre +0,58 % pour la CA2BM), même si la perte d'espaces agricoles est comparable (-0,17 % pour le SCOT contre -0,15 % pour la CA2BM).

Tableau 4 : Evolution des surfaces sur la CA2BM entre 2005 et 2015 (Source : OCS2D, 2005 et 2015)

	Surface 2005	Surface 2015	Bilan net entre 2005 et 2015	Evolution nette par en ha par an	% Evolution annuelle (territoire)	% Evolution annuelle (NPDC)	% Evolution annuelle (SCoT)
ESPACES ARTIFICIALISES	5 250	5 563	313	31,3	0,58	0,65	0,69
ESPACES AGRICOLES	25 059	24 678	-381	-38,1	-0,15	-0,19	-0,17
ESPACES NATURELS, SEMI-NATURELS	8 375	8 436	61	6,1	0,07	0,22	0,27
INFRASTRUCTURES	1 620	1 625	5	0,5	0,03	0,31	0,04

Les données issues de la nouvelle occupation du sol permettent également d'être plus précis quant à l'analyse des pertes de foncier. En s'appuyant sur une nomenclature **simplifiée en 21 postes**⁷, les tendances observées ci-dessus se confirme :

- **Fragilisation des prairies** au profit à la fois de l'urbanisation mais également des cultures (retournements des prairies pour de la culture par exemple ou urbanisation ...)
- **Augmentation de l'habitat et du bâti commercial**, liée à la pression urbaine
- **Des espaces végétalisés en friches (CSUS_21P = 20 c'est-à-dire espaces végétalisés non boisés⁸) ou des espaces végétalisés liés à l'habitat⁹ (CSUS_21P = 12) en forte progression**, et liée à la fois à de l'enrichissement et des aménagements paysagers de lotissements/maisons individuelles ou infrastructures.

⁷ Cette nomenclature vise à regrouper en 21 classes les occupations du sols (Source : OCSD 2005 et 2015)

⁸ Espaces végétalisés non boisés correspondant à des zones de coupe, des peupleraies ou à des usages indéterminés.

⁹ Espaces végétalisés liés à l'habitat correspondant à des espaces artificialisés mais ayant une couverture du sol en boisements, pelouses ou vergers.

Tableau 5 : Variation et évolution des surfaces sur la CA2BM entre 2005 et 2015

Libellé	Surface 2005	Surface 2015	Bilan net entre 2005 et 2015	Evolution nette par en ha par an	%évolution annuel (territoire)
1 Bâti de l'habitat	741	793	52	5	0,68
2 Bâti des exploitations agricoles	65	73	9	1	1,25
3 Bâti commercial	36	40	5	0	1,27
4 Bâti industriel et autres activités économiques	42	44	3	0	0,65
5 Bâti des services et transports	78	84	6	1	0,78
6 Autres bâtis	10	8	-2	0	-2,49
7 Routes	1036	1052	16	2	0,15
8 Voies ferrées	59	59	0	0	0,00
9 Zones aéroportuaires	154	139	-15	-2	-1,03
11 Espaces non végétalisés de l'habitat	129	138	8	1	0,61
12 Espaces végétalisés de l'habitat	2366	2534	168	17	0,69
13 Autres espaces artificialisés non végétalisés	727	795	68	7	0,89
14 Autres espaces artificialisés végétalisés	1426	1430	3	0	0,02
15 Prairies	6749	5872	-877	-88	-1,38
16 Cultures annuelles	18072	18579	507	51	0,28
17 Autres terres agricoles	238	227	-10	-1	-0,45
18 Surfaces en eau	405	416	11	1	0,27
19 Espaces boisés	5484	5262	-222	-22	-0,41
20 Espaces végétalisés non boisés	2277	2451	174	17	0,74
21 Espaces non végétalisés	209	308	98	10	3,93

1.3.2.1 Analyse de l'artificialisation sur le territoire

En s'appuyant sur une analyse poussée des couvertures du sol et des usages du sol des espaces ayant été artificialisés entre 2005 et 2015, il en ressort que :

- Sur la couverture du sol, les espaces artificialisés en 2015 (soit près de **352 ha au total**) étaient majoritairement en 2005 :
 - En majorité **des prairies pour plus de 200 ha** (mésophiles¹⁰ pour 196,8 ha et humides¹¹ pour 4,69 ha)
 - Ou **des terres arables** (pour 82,5 ha)
 - Ou **d'autres formations herbacées¹²** (pour 9 ha)

De manière inversée, les espaces qui n'étaient pas artificialisés en 2005 sont en 2015 devenus :

- Sur la couverture du sol, les espaces devenus artificialisés entre 2005 et 2015 sont (ici a été pris en compte les surfaces supérieures à 10 ha) :
 - **Des surfaces composées d'autres matériaux pour 83,9 ha** soit des « *terrains perméables remaniés par l'homme et pauvres en végétation.* » (Exemple : cimetières, voies ferrés, chantiers ...)
 - **Des surfaces non bâties sur 40 ha**, soit des « *espaces destinés à abriter, loger ou accueillir des personnes, des animaux, du matériel, des marchandises. Ces zones regroupent des constructions à caractère permanent, recouverte d'un toit (sauf exception, tels les parkings à étage des grandes surfaces, ou une dalle recouvrant une infrastructure, même végétalisée) et les espaces associés dans le respect des seuils définis* » (Source : OCSD – Catalogue de la donnée)
 - **Des surfaces à matériaux minéraux sur 11 ha**, soit des « *terrains rendus imperméables par un revêtement artificiel asphalté, bétonné, bâché, couvert de pavés ou de dalles. Les surfaces en eau des bassins artificiels imperméabilisés sont intégrées dans cette classe.* »
 - D'autres **formations herbacées** (cf. note de bas de page) pour **189 ha**.
- Sur l'usage du sol, ces mêmes espaces artificialisés de 2015 (non artificialisés en 2005) ont un usage de : (ici ont été pris en compte les usages supérieurs à 10 ha et classés ordre décroissant)
 - **D'habitat discontinu faiblement compact sur 138,9ha**, soit des espaces caractérisés par « *un tissu urbain discontinu se caractérise par des maisons individuelles non contiguës (3 bâtiments accolés maximum)* ». De plus, « *la surface d'espaces bâties est inférieure à 30 % de l'espace observé, soit plus de 70 % d'espaces non bâties imperméabilisés, végétalisés ou perméables* ». Cet usage met en avant le type d'habitat caractéristique qui s'est construit sur la CA2BM, c'est-à-dire des maisons individuelles avec des terrains de grandes tailles.

¹⁰ Les prairies mésophiles (à usage agricole avéré) qu'elles soient semées ou non, ainsi que les bandes enherbées (Source : OCSD _ Catalogue de la donnée)

¹¹ Prairies composées de graminées pouvant être brièvement ou longuement inondées au cours de l'année. Végétation basse, sur sol humide (selon les données géologiques et pédologiques) avec fauche ou pâturage possible. (Source : OCSD _ Catalogue de la donnée)

¹² Surfaces enherbées diversifiées en milieu anthropisé, ou portant les traces d'une activité humaine, même ancienne. Elles recoupent des surfaces herbacées diverses : espaces verts de plein air, espaces verts publics urbain, jardins privatifs, espaces principalement enherbés de bord de route, abords des centres équestres, hippodromes, aéroports, golfs, jachère. (Source : OCSD _ Catalogue de la donnée)

- **D'infrastructures agricoles sur 57,9 ha, soit « l'ensemble des emprises fonctionnelles d'une exploitation agricole, soit les bâtiments (hangars, silos, grands bâtiments d'élevage...) et les espaces associés liés à leur fonctionnement (entreposage, fosse, bassin, retenue collinaire, stockage...) même non bâti. »** Le territoire étant très agricole, l'emprise des activités agricoles est également en augmentation
- **Des chantiers de 44 ha,** c'est-à-dire des zones en chantier au moment de la prise de vue. Cela indique les travaux en cours sur un territoire et indique que la pression était encore importante en 2015
- **Des carrières pour 22,6 ha,** correspondant à l'évolution de carrières sur le territoire
- **Des délaissés urbains pour 13,70 ha,** correspondant à « *des secteurs urbains, abandonnées, autres que des friches industrielles ou commerciales : terrains vagues, anciens terrains bâti rasés, délaissés* ». Ces terrains ont des usages hétérogènes.

L'ensemble de cette analyse tend à montrer que l'évolution de l'occupation du sol sur la CA2BM entre 2005 et 2015 est fortement liée à de l'étalement urbain (habitats et autres espaces connexes), impactant fortement les espaces agricoles. Il est à noter également que les infrastructures agricoles concourent également à l'étalement urbain.

1.3.2.2 Analyse de l'évolution des espaces naturels

De la même manière, si l'on s'intéresse aux espaces devenus « espaces naturels » entre 2005 et 2015, une analyse plus poussée peut être effectuée. Sur la couverture du sol, entre 2005 et 2015, des surfaces devenues des espaces naturels (**concernant 142 ha au total**) étaient en 2005 :

- **Des prairies mésophiles pour 99 ha**
- **Des prairies humides pour 3 ha**
- **Des terres arables pour 27,7 ha**

De manière inversée, les espaces qui n'étaient pas « naturels » en 2005 sont en 2015 devenus :

- Sur la couverture du sol, en prenant en compte les couvertures du sol supérieures à 10 ha
 - **Des peuplements mixtes ou indéterminés pour 42,2 ha,** c'est-à-dire « *des peuplements mélangés de feuillus et de conifères (hêtraie sapinière...). Sont inclus dans cette classe les plantations récentes pour lesquelles l'essence n'est pas identifiable ainsi que les pépinières.* »
 - **Des feuillus pour 38 ha,** c'est-à-dire « *des terrains qui regroupent des peuplements purs d'une même essence de feuillus ou en mélange de feuillus (chênes, hêtre, ...).* »
 - **Des formations herbacées sur dunes, pour 15 ha,** c'est-à-dire « *des dépôts de sable, modelés ou en cordons selon les vents dominants, végétales incluant les dunes fixées à végétation bryophytique, lichenique et herbacée* »
- Sur l'usage du sol, en prenant en compte les usages supérieurs à 10 ha :
 - **Des plantations récentes pour 42,2 ha,** c'est-à-dire « *toutes plantations sylvicoles récentes (tout type de boisements n'ayant pas atteint l'âge adulte, hors peupleraies si elles sont identifiables).* »
 - **Des usages indéterminés pour 60 ha**
 - **Des zones à destination sylvicole ou indéterminés pour 34 ha,** c'est-à-dire des « *boisements et espaces forestiers, hors espaces urbains, et à condition qu'un usage particulier ne soit pas clairement établi.* »

Cette analyse permet de mettre en avant la pression des espaces naturels, principalement sur les espaces agricoles, dû à la fois à l'avancée des dunes sur la façade littorale, mais également sur de l'enrichissement et du boisement sur l'avant-pays. Le boisement n'est pas une question qui est ressortie dans les différents entretiens ou réunions organisées dans le cadre des commissions communales.

Conclusion chiffres clés

- Le territoire présente **une grande diversité de sols** permettant une agriculture et des paysages diversifiés
- Entre 2005 et 2015, le foncier agricole a reculé de plus de 430 ha, soit le même rythme qu'entre 1990 et 2009, ce développement s'est fait au détriment des prairies en particulier, notamment à cause du recul de l'élevage (point traité plus loin) qui a « libéré » des surfaces.
- La pression foncière urbaine est forte en général, si elle l'a été dans un passé ancien, elle s'est déplacée vers l'avant-pays en raison des zones réglementaires à caractère écologique (près de 21 % du territoire), surtout présentes sur la façade maritime.

2 Les dynamiques agricoles de la CA2BM : état des lieux et projections

2.1 Méthodologie du diagnostic

2.1.1 Méthodologie OPCRA®

Initié et développé par le GRECAT (Groupe de Recherche et d'Etudes Concertées sur l'Agriculture et les Territoires), laboratoire de l'ISA Lille, l'Observatoire Permanent du Changement Rural et Agricole, plus communément appelé OPCRA®, est une méthodologie de diagnostic de l'agriculture au sein d'un territoire. Déjà utilisé et reconnu pour son intérêt sur différents territoires du Nord-Pas-de-Calais, il n'a pas vocation à dresser un simple état des lieux de l'agriculture, mais bien à identifier sa place, son rôle et les enjeux qu'elle représente, aujourd'hui comme demain, pour le territoire.

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), l'OPCRA® réalisé sur la CA2BM fut l'occasion de le mettre en place sur un territoire supplémentaire. Les communes de l'ex-territoire Opale Sud n'ont pas été enquêtées à nouveau, mais des permanences ont été organisées afin d'assurer la mise à jour des données.

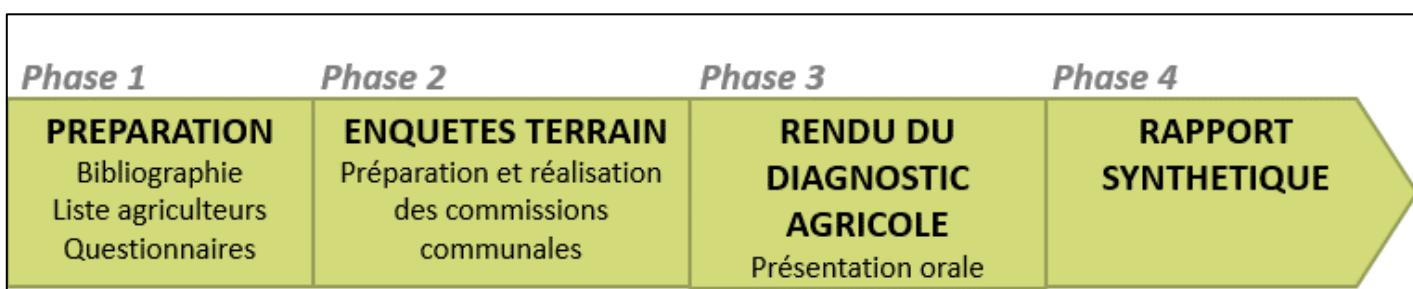


Figure 10 : Calendrier de déroulement du diagnostic agricole

Le diagnostic agricole réalisé s'inscrit dans la phase de diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur la CA2BM. Cette étude a eu lieu entre septembre 2018 et septembre 2019, et avec les étapes suivantes (*cf. figure 10*) :

- * Un premier travail bibliographique abordant prioritairement les thématiques agricoles, mais également les thématiques transversales (environnement, urbanisme, économie ...).
- * La deuxième étape consiste à inviter chaque exploitation agricole lors de commissions communales dans chaque commune avec la présence d'un élu. L'objectif est double : appréhender les dynamiques (agricoles) de la commune à un instant t (nombre d'exploitations, SAU moyenne, type de productions, types de commercialisation, projets de l'exploitation et de l'exploitant, ...) et identifier des éléments cartographiques pour le zonage du futur PLUI (sièges des exploitations agricoles, ICPE, changement de destination des bâtiments). Il est à noter que **sur les 36 communes enquêtées, 126 agriculteurs se sont déplacés et des informations ont été collectées sur 193 exploitations (soit près de 85%)**. Le calendrier des commissions communales est présenté en annexe 2.
- * Suite à ce travail, une restitution auprès de la collectivité a été réalisée en avril 2019 permettant de synthétiser les dynamiques agricoles du territoire et de les replacer dans son contexte. Une présentation au monde agricole sera également prévue à l'automne 2019.

2.1.2 Avant-propos relatif à la notion d'exploitations agricoles

Le mode de recueil de l'information passe en grande partie par les exploitants via les commissions communales organisées dans chaque commune, et/ou via les entretiens semi-directifs chez l'exploitant.

Le RGA¹³ possède une définition de l'exploitation agricole sensiblement différente de celle du GRECAT, surtout concernant sa dimension économique. Ainsi, la méthodologie d'enquête du RGA 2010 définit une exploitation agricole comme une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond aux critères suivants :

- elle possède une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE) ;
- elle atteint une **certaine dimension** (1 hectare de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou 1 vache ou 6 brebis-mères ou une production supérieure à 5 veaux de batterie...) ;
- elle possède une **gestion courante est indépendante de toute autre unité**. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

Si elle remplit ces trois critères, la structure enquêtée est alors comptabilisée par le RGA, mais c'est précisément à cause du dernier critère que les données divergent. Avec l'OPCRA®, le GRECAT prend en compte principalement les structures dont le ou les chefs d'exploitation produisent un minimum de valeur ajoutée par leur travail et donc, dégagent un certain revenu de leur activité agricole, complété ou non par un statut pluriactif, et qui sont déclarés à la MSA¹⁴.

La méthode du GRECAT prend donc en compte les exploitations dont le chef d'exploitation est déclaré à titre principal, à titre secondaire, et également cotisant de solidarité jusqu'à un certain niveau de professionnalisation/revenus. Dans la mesure du possible, les cotisants de solidarité ont été identifiés, voire pris en compte dans les statistiques de l'étude, notamment si des éléments montrent que ces derniers peuvent passer à un statut d'exploitant agricole dans les 5 prochaines années. A cela, s'ajoutent les structures horticoles (horticulteurs et pépiniéristes) et les exploitations dites « hors-normes » **si elles sont affiliées à la MSA**, constituées d'élevages de chiens, d'autruches, d'escargots, d'abeilles... Même si elles ne sont pas toujours rattachées au régime agricole de la MSA et sont significativement peu présentes sur la CA2BM, elles participent à l'activité économique du territoire. Les élevages équins et autres activités équines déclarées MSA ont également été recensés car ils sont rattachés depuis 2004 au secteur agricole.

En effet, l'établissement d'un projet de territoire ne peut se baser que sur des **données représentatives de la réalité économique à partir desquelles il s'élabore**. Cela n'exclut pour autant aucun système de production, ni la possibilité pour des exploitations « patrimoniales » d'être pleinement concernée en raison d'un projet porté par l'exploitant. L'indicateur le plus pertinent est sans doute la main d'œuvre employée exprimée en unité de travail annuel (UTA ou équivalent temps plein, ETP) qui traduit le travail demandé par une exploitation agricole pour fonctionner.

¹³ Recensement Général Agricole.

¹⁴ Mutualité Sociale Agricole : régime spécifique de sécurité sociale, mutuelle et de retraite pour les agriculteurs et professions assimilées.

2.2 Evolution du maillage agricole depuis 40 ans

2.2.1 Les sièges d'exploitations agricoles

Au 8 mars 2019, date de la dernière enquête en commission communale à Merlimont, la CA2BM possède **227 sièges d'exploitations agricoles**, dont la répartition géographique est relativement homogène sur l'ensemble du territoire (*cf. figure 11*), à l'exception assez logique de la partie littorale.

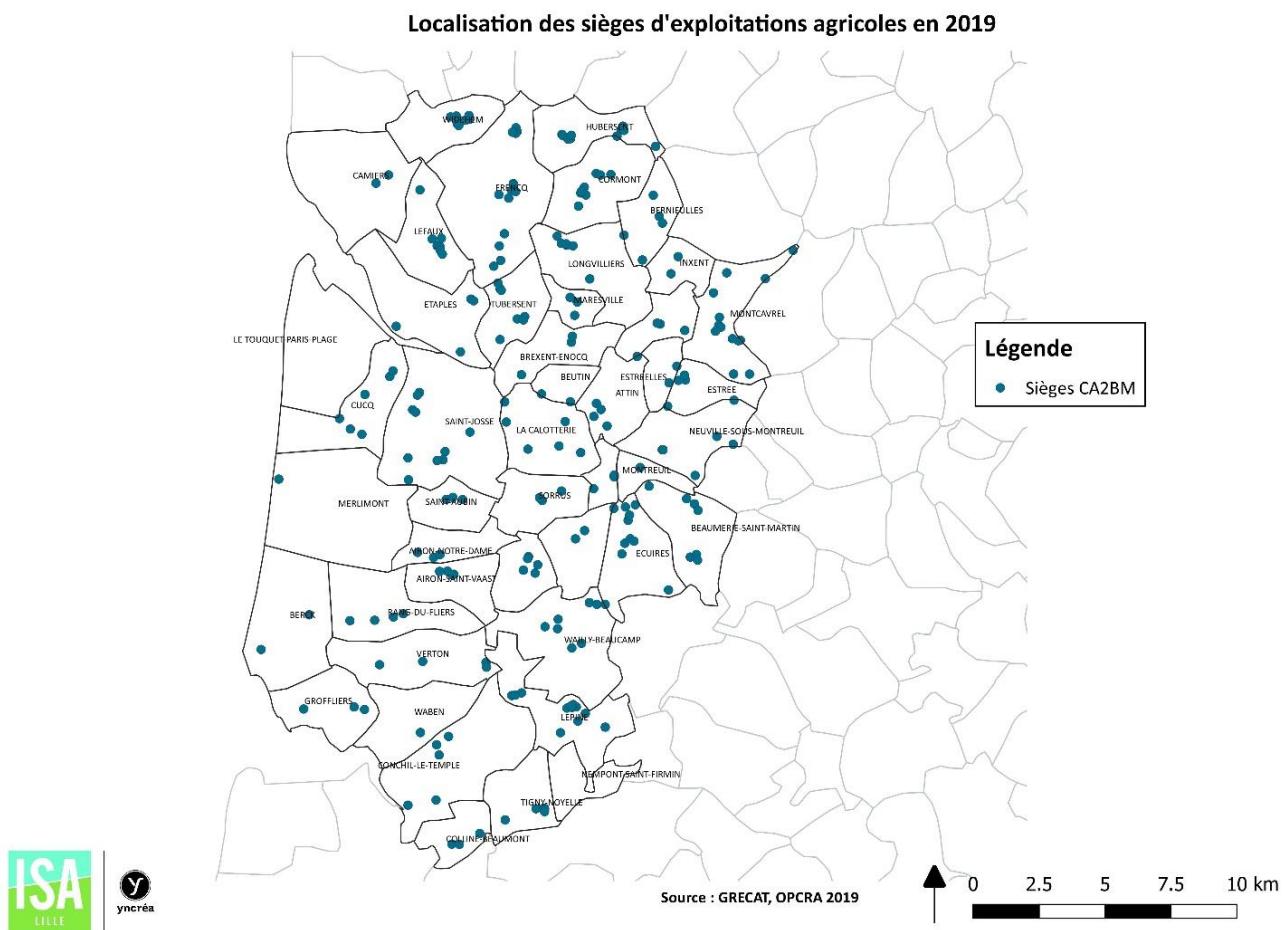


Figure 11 : Localisation des sièges d'exploitations agricoles dans la CA2BM en 2019

La figure 12 ci-dessous reprend l'évolution du nombre d'exploitations de chaque commune de la CA2BM depuis le RGA de 2010 jusqu'à 2019.

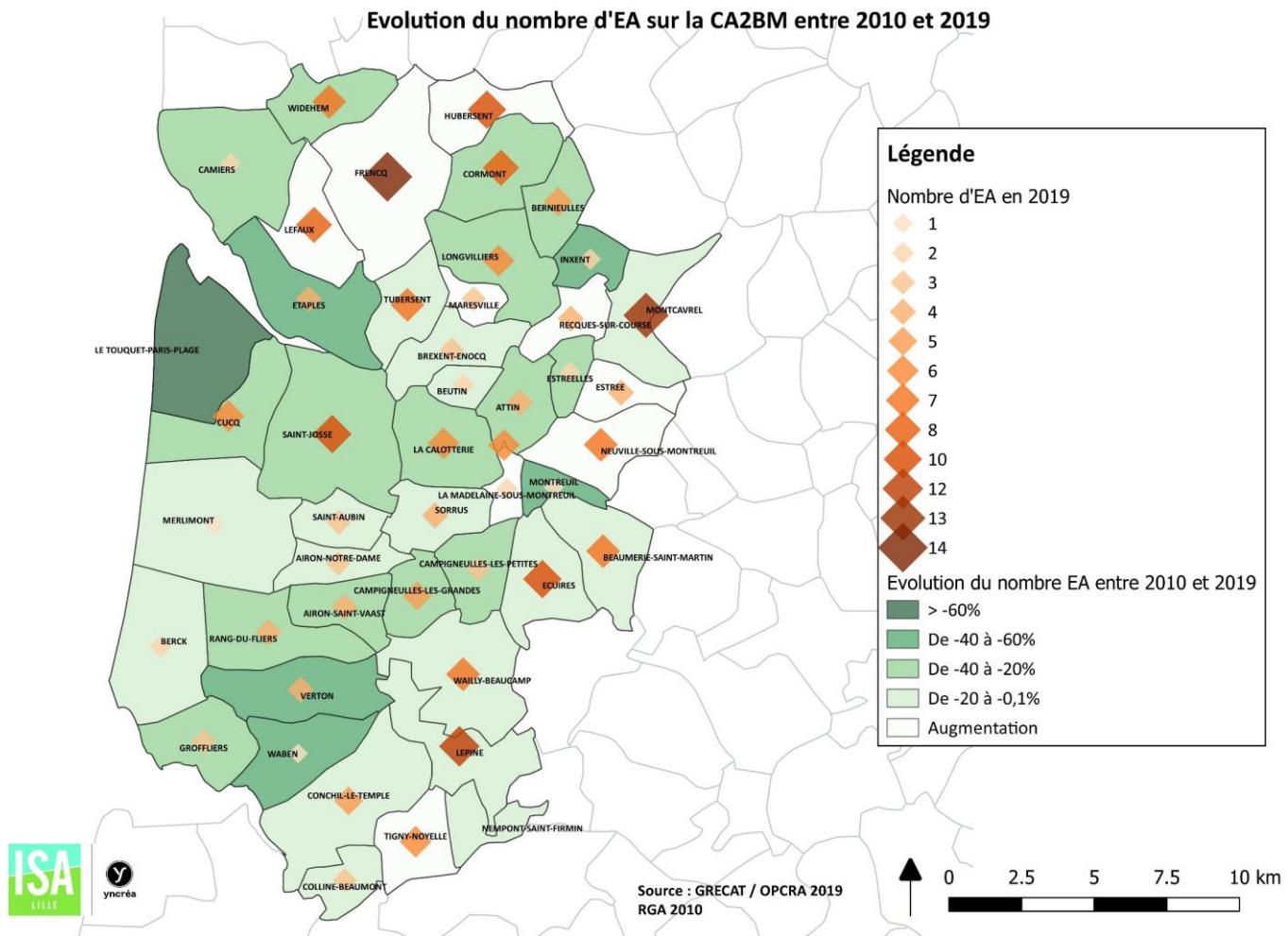


Figure 12 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2010 et 2019 dans la CA2BM

Les 10 communes les plus impactées depuis 2010 par la diminution du nombre de sièges sont classés par ordre d'importance (à pondérer cependant par le nombre d'exploitations parfois faible de la commune en 2010) dans le tableau 6 ci-après :

Tableau 6 : Les dix communes de la CA2BM les plus impactées par la diminution des sièges d'exploitation depuis 2010

Le Touquet-Paris-Plage	-100%
Inxent	-50%
Montreuil	-50%
Waben	-50%
Étaples	-43%
Verton	-43%
Camiers	-33%
Estréelles	-33%
Bernieulles	-29%
Campigneulles-les-Grandes	-29%

Ainsi, Le Touquet-Paris-Plage a rejoint Nempon-Saint-Firmin : commune dans laquelle il n'y a plus de siège d'exploitation agricole.

A l'inverse, les communes les moins impactées par cette disparition de structures agricoles, mais plutôt par une augmentation, sont dans le tableau °7, ci-dessous :

Tableau 7 : Les neuf communes de la CA2BM les plus impactées par l'augmentation des sièges d'exploitation depuis 2010

La Madelaine-sous-Montreuil	+100 %
Maresville	+50 %
Estrée	+33 %
Recques-sur-Course	+33 %
Tigny-Noyelle	+20 %
Frencq	+17 %
Neuville-sous-Montreuil	+17 %
Lefaux	+14 %
Hubersent	+11 %

Ces chiffres sont également à pondérer par le faible nombre de structures présentes dans la commune, et par le nombre d'exploitations en plus depuis 2010 : le plus souvent une, faisant exploser les pourcentages sur un faible nombre de communes à la base.

De même, il ne s'agit pas forcément d'une création d'exploitation en tant que telle avec installation d'un jeune agriculteur, mais aussi d'une scission d'une société agricole comme un GAEC par exemple, engendrant deux structures individuelles ou deux EARL unipersonnelles (dans ce cas au final, le nombre d'exploitants reste le même, tout comme le nombre d'hectares exploités et l'activité économique associée).

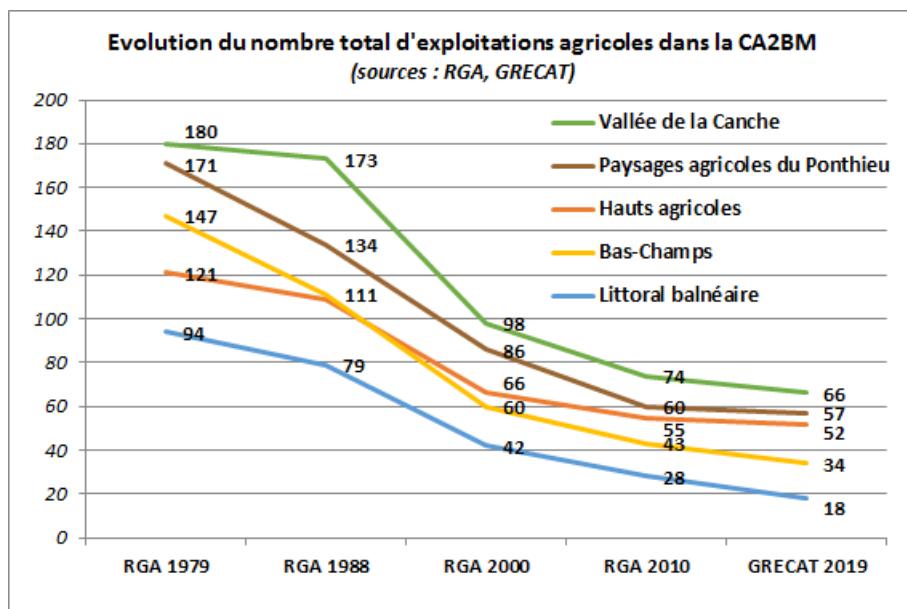
La totalité des données liées à l'évolution du nombre d'exploitations et de chefs d'exploitation pour les 46 communes de la CA2BM depuis 1979 sont disponibles en annexes 3 et 4.

Au-delà des communes, une seconde approche peut être effectuée par entité paysagère, afin d'en faciliter la lecture, mais aussi pour mieux comparer les territoires. Cinq entités paysagères ont ainsi été définies (*cf. p5*) pour englober les 46 communes de la CA2BM. Elles sont décrites dans le tableau 8 ci-après.

Tableau 8 : Description des cinq entités paysagères de la CA2BM

Entités paysagères	Communes	Superficies et %CA2BM	Population RGP 2019 (01/01/2016)	Exploitations agricoles 2019
Bas-Champs (8 communes)	Airon-Notre-Dame, Airon-Saint-Vaast, Conchil-le-Temple, Rang-du-Fliers, Saint-Aubin, Saint-Josse, Verton, Waben	8 385 ha (20,5%)	9 901 hab. (14,9%)	34 (15,0%)
Hauts agricoles (6 communes)	Bernieulles, Cormont, Frencq, Hubersent, Lefaux, Widehem	5 868 ha (14,3%)	2 090 hab. (3,1%)	52 (22,9%)
Littoral balnéaire (7 communes)	Berck, Camiers, Cucq, Étaples, Groffliers, Le Touquet-Paris-Plage, Merlimont	10 201 ha (24,9%)	42 243 hab. (63,4%)	18 (7,9%)
Paysages agricoles du Ponthieu (10 communes)	Beaumerie-Saint-Martin, Campigneulles-les-Grandes, Campigneulles-les-Petites, Colline-Beaumont, Écuires, Lépine, Nempong-Saint-Firmin, Sorrus, Tigny-Noyelle, Wailly-Beaucamp	7 783 ha (19,1%)	4 564 hab. (6,9%)	57 (25,1%)
Vallée de la Canche (15 communes)	Attin, Beutin, Bréxent-Énocq, Estrée, Estréelles, Inxent, La Calotterie, La Madelaine-sous-Montreuil, Longvilliers, Maresville, Montcavrel, Montreuil, Neuville-sous-Montreuil, Recques-sur-Course, Tubersent	8 675 ha (21,2%)	7 786 hab. (11,7%)	66 (29,1%)

Figure 13 : Evolution du nombre total d'exploitations agricoles dans la CA2BM entre 1979 et 2019



Les graphiques des figures 13 et 14 mettent en évidence l'évolution du nombre total d'exploitations agricoles par entité paysagère dans la CA2BM depuis 40 ans. **Plus des 2/3 des sièges d'exploitations ont ainsi disparu depuis 1979 (68 %), passant de 713 en 1979 à 227 en 2019.** Autre élément à noter, plus de la moitié d'entre eux ont disparu dans les années 90, c'est-à-dire sur un peu plus d'une décennie entre les recensements de 1988 et 2000 du ministère de l'Agriculture : soit 254 exploitations sur cette période parmi les 486 disparitions sur 40 ans. Leur disparition s'est donc fortement ralenti depuis, et on note un phénomène de résistance depuis les années 2000 par l'homogénéisation des structures / tailles d'exploitations qui se sont agrandies ou ont fusionné suite à la disparition progressive des sièges d'exploitation.

Ces deux phénomènes conjugués, la forte diminution puis la résistance, ne sont pas propres à la CA2BM, mais suivent une tendance observée au niveau national. Cela se traduit dans les faits par une visibilité sociale et économique du monde agricole en baisse.

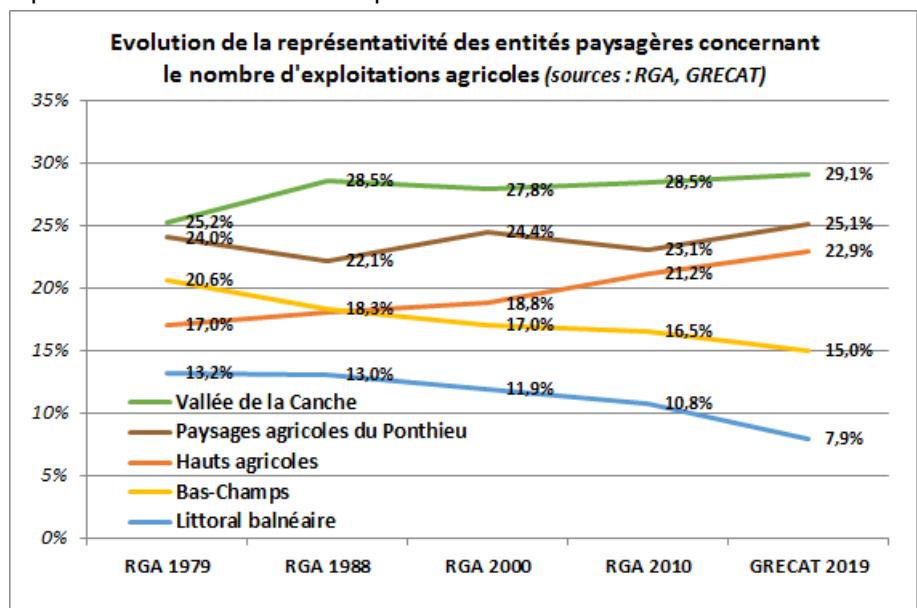


Figure 14: Evolution de la représentativité des entités paysagères concernant le nombre d'exploitations

Ce sujet sera traité ici de manière transversale à travers les emplois agricoles et l’implication des chefs d’exploitation dans la vie locale et professionnelle. Cependant, se limiter simplement au nombre d’exploitations n’est pas suffisant : **il est fondamental d’analyser l’évolution de la force de travail (emplois), et la taille des structures et des élevages...** afin de juger de l’évolution de leur dimension économique qui au contraire, n’a fait que croître sur cette même période.

D’après le graphique de la figure 15, on pourrait croire que ce sont la Vallée de la Canche (-63,3 %), les Paysages agricoles du Ponthieu (- 66,7 %) et les Hauts agricoles (-57 %) qui ont été les plus impactés par cette baisse, or il n’en est rien. En réalité, **ce sont davantage les Bas-Champs (- 76,9 %) et surtout le Littoral balnéaire (-80,9 %) qui ont perdu le plus de sièges d’exploitations depuis 1979**, comme le confirme le graphique de droite : la représentativité des deux territoires ne fait que diminuer depuis 40 ans en termes d’exploitations, au profit des trois autres.

Le nombre moyen d’exploitations agricoles par commune sur la CA2BM est historiquement plus bas que celui du Pas-de-Calais. Dans les années 80, la CA2BM comptait une quinzaine de structures par commune, tandis que la moyenne départementale dépassait les 20 exploitations par commune. Aujourd’hui, on arrive en moyenne à **5 exploitations par commune pour la CA2BM et 7,5 pour le Pas-de-Calais** (en 2010). Afin de mieux contextualiser, on peut comparer cette évolution avec un des territoires voisins sur lequel le GRECAT a enquêté en 2013, qui est la Communauté de Communes de Desvres-Samer (CCDS). Les chiffres pour la CCDS sont deux fois plus élevés que sur la CA2BM et cela depuis 40 ans, en raison d’une structuration importante des exploitations autour de la filière laitière locale (*cf. figure 16*).

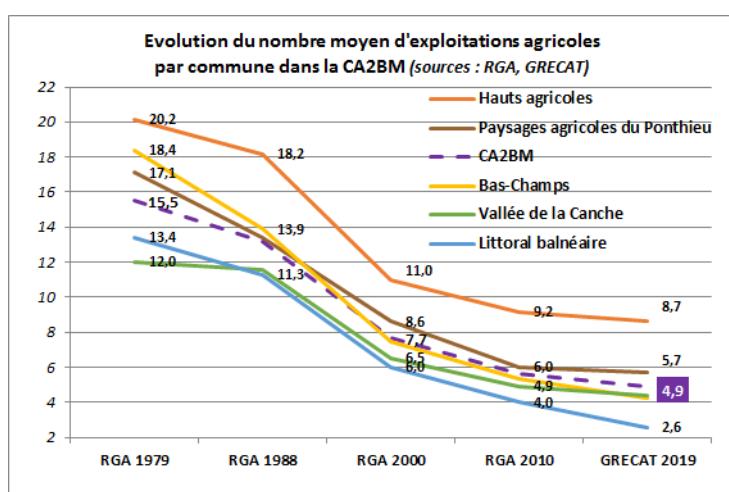


Figure 15 : Evolution du nombre moyen d’exploitations agricoles par commune par entité paysagère dans la CA2BM

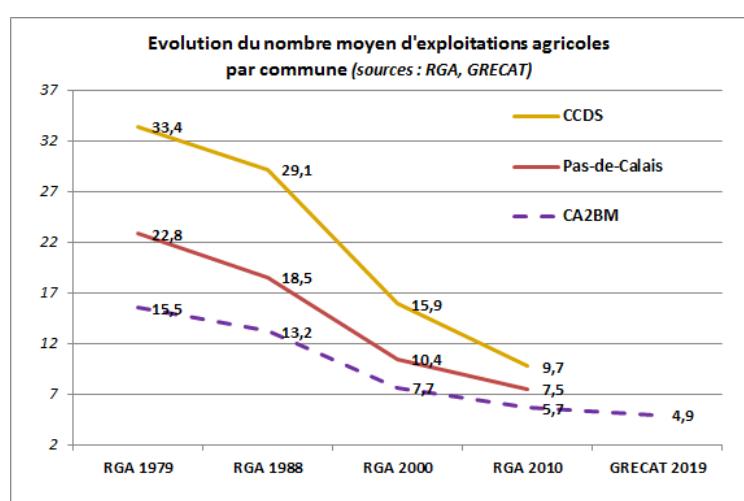


Figure 16 : Evolution comparée du nombre moyen d’exploitations par commune dans la CA2BM

C'est sur l'entité « les Hauts agricoles » que le nombre moyen d'exploitations par commune est actuellement le plus élevé avec **8,7 EA/commune**. Ce chiffre dépasse le nombre moyen d'exploitations de **5 EA/commune au niveau de la CA2BM**. Cela s'explique par une présence importante de prairies situées sur les flancs de coteaux et la très grande hétérogénéité des sols permettant la diversité des productions.

Le territoire qui accuse la plus grande perte d'exploitations est celui des Bas-Champs avec 18,4 EA/commune en 1979 contre 4,9 EA/commune aujourd'hui.

Ce territoire, comme celui du Littoral balnéaire qui ne compte plus que 2,6 EA/commune, sont soumis à de fortes contraintes d'urbanisation et à la présence de zones naturelles, limitant le développement agricole. La Vallée de la Canche dont le nombre d'exploitations par commune se situe aujourd'hui dans la moyenne de la CA2BM, est le territoire qui a perdu le moins de sièges par commune. Il est passé de 12 EA/commune dans les années 80 à presque 5 EA/commune aujourd'hui, avec probablement une augmentation sensible de la surface agricole moyenne par siège.

Dans l'ensemble, plus de 2 exploitations sur 3 ont disparu depuis les années 80 (-68 %) sur l'ensemble des 46 communes. 52 % d'entre elles ont disparu dans les années 90. Depuis les années 2000, on constate au niveau national un ralentissement de cette chute du nombre d'exploitations, dû à l'homogénéisation et à la restructuration des exploitations. Ainsi au niveau de la CA2BM, depuis 2010 « seulement » 13 % des exploitations ont disparu.

Ce territoire se caractérise par un tissu important d'exploitations agricoles, il reste rural, mais son caractère agricole tend à s'affaiblir.

En 2019, la CA2BM concentre deux fois moins d'exploitations agricoles par km² que la CCDS (0,6 EA/km² dans la CA2BM en 2019 contre 1,2 pour la CCDS en 2010), et est inférieure de 40 % à la moyenne constatée à l'échelle départementale.

La diminution de la densité d'exploitations agricoles par km² concerne principalement les communes les plus « urbaines », c'est-à-dire celle du Littoral balnéaire et des Bas-Champs, et qui ont été impactées par l'urbanisation et par la diminution de productions spécifiques (comme le maraîchage) avec respectivement une densité d'exploitations de 0,2 et 0,4 EA/km² (soit 1 exploitation pour 5 km² et 1 exploitation pour 2,5 km²). Le constat est toutefois le même sur les autres entités paysagères, dont la moyenne est de 0,9 EA/km² sur les Hauts agricoles, 0,8 EA/km² dans la Vallée de la Canche et les Paysages agricoles du Ponthieu, ce qui est proche de la moyenne départementale. La densité d'exploitations agricoles dans l'est est deux fois supérieure à celle dans le sud du territoire (cf. figures 17 et 18).

Cela sera à mettre en parallèle par la suite avec l'évolution de la taille des structures, qui sont de plus en plus grandes dans le territoire, mais aussi aux niveaux régional et national.

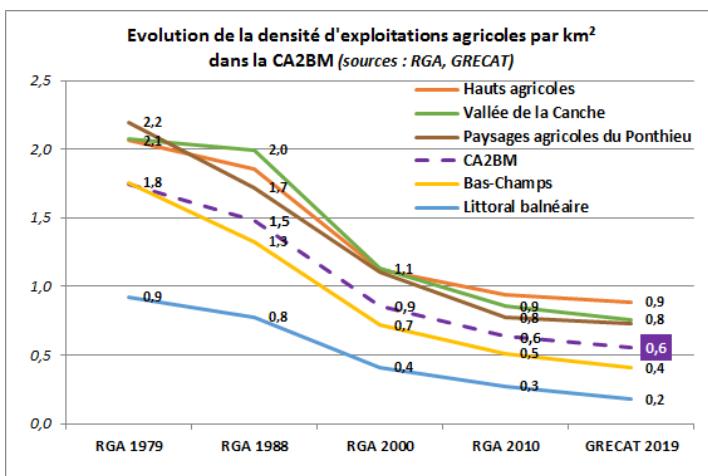


Figure 17 : Evolution de la densité des exploitations agricoles par km² par entité paysagère dans la CA2BM

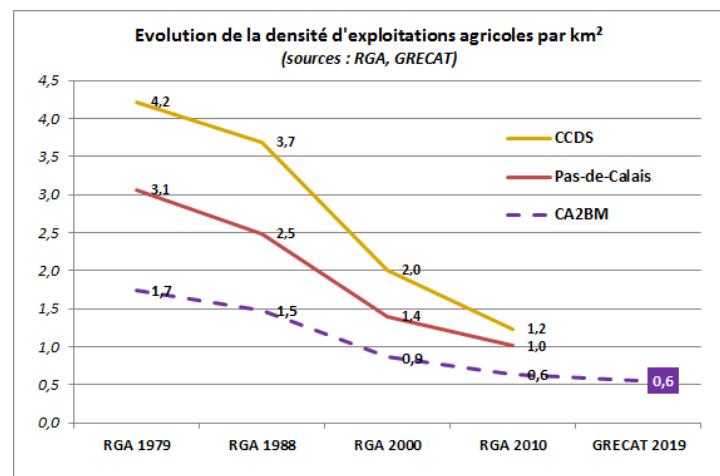


Figure 18 : Evolution comparée de la densité des exploitations agricoles par km² dans la CA2BM

Une autre vision de l'évolution de la densité des exploitations agricoles est l'analyse de l'évolution du nombre d'exploitations agricoles pour 1 000 habitants. Il est intéressant d'utiliser cet indicateur « **nombre d'exploitations/1 000 hab.** », car il est en lien avec l'évolution démographique sur le même territoire et donne une valeur facilement comparable dans le temps.

En 2019, on compte 3,4 exploitations agricoles pour 1 000 habitants sur la CA2BM (*cf. figures 19 et 20*). Cette valeur est relativement proche de la moyenne départementale, qui est de 4,6 exploitations agricoles pour 1 000 habitants en 2010. En revanche sur la CCDS, ce chiffre atteint les 13,7 EA/1 000 hab. Socialement la présence d'agriculteurs se fait de plus en plus rare, et les éloignent encore plus des habitants.

Entre les recensements de 1982 et de 2016, la **CA2BM a gagné 7 706 habitants** (données issues du Recensement Général de la Population), soit une augmentation de **13 % de sa population**. Dans le même temps, la **CA2BM a perdu 68 % de ses exploitations agricoles de 1979 à 2019**.

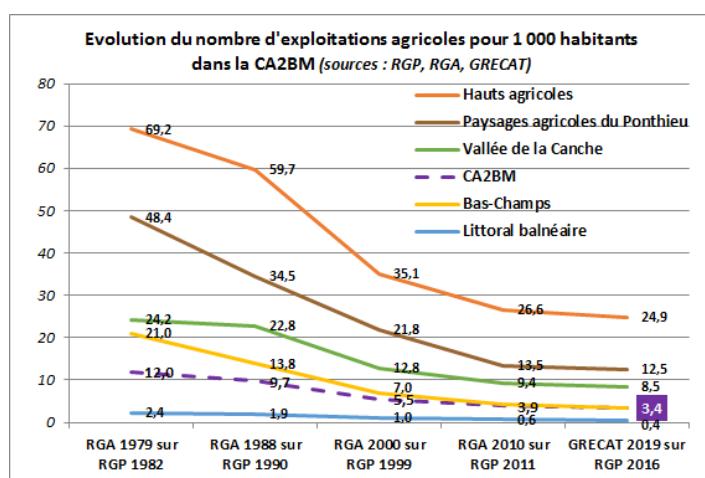


Figure 19 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles pour 1 000 habitants par entité paysagère dans la CA2BM

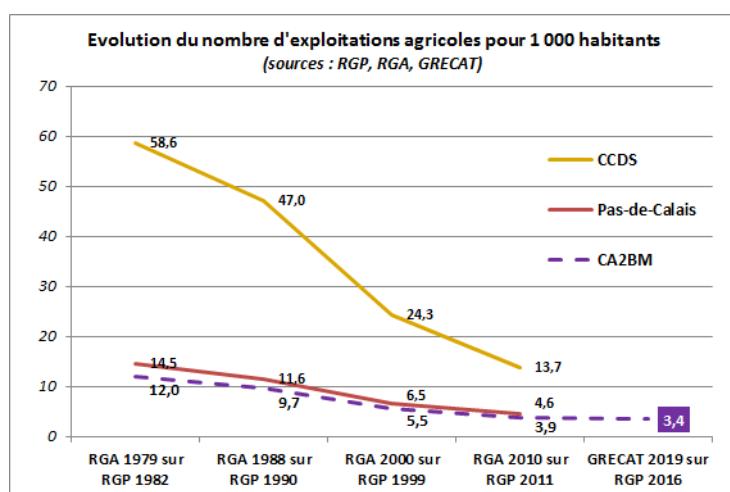


Figure 20 : Evolution comparée du nombre d'exploitations agricoles pour 1 000 habitants dans la CA2BM

Les écarts constatés entre les territoires s'expliquent par la différence de densité de population. Ainsi sur le territoire de la CCDS, une forte densité d'exploitations et une faible densité de population amènent à un nombre d'exploitations agricoles pour 1000 habitants plus élevé que la moyenne de la CA2BM et plus élevé que la moyenne départementale. Ces deux dernières moyennes sont d'ailleurs relativement proches (pour rappel : 4,6 EA/1000 hab. en 2010 pour le Pas-de-Calais et 3,9 EA/1 000 hab. en 2010 sur la CA2BM).

La moyenne de 3,4 EA/1 000 hab. sur la CA2BM en 2019 est assez basse, comparée aux moyennes des différentes entités, mais elle recouvre une grande diversité de situations. En effet, le Littoral balnéaire a une forte densité démographique, on compte plus de 42 000 habitants pour 18 exploitations (RGP 2016), c'est le phénomène inverse sur le territoire des Hauts agricoles, qui compte seulement 2 090 habitants pour 52 exploitations (RGP 2016).

Chiffres clefs sur les structures agricoles :

- **227 sièges d'exploitations agricoles** sur la CA2BM pour 46 communes
- **- 13 % d'exploitations agricoles** entre 2010 et 2019 sur la CA2BM, avec une perte importante sur le Littoral balnéaire
- **- 68 % d'exploitations agricoles** entre 1979 et 2019 sur la CA2BM
- **4,9 exploitations agricoles par commune** ($> 8,7/\text{commune}$ dans les Hauts agricoles)
- **En moyenne, 3,4 exploitations agricoles pour 1 000 habitants dans la CA2BM en 2019**, en raison de la forte densité démographique sur le littoral

2.2.2 Les structures : surfaces agricoles et statuts d'exploitation

En lien avec ce qui a été présenté précédemment concernant la forte diminution du nombre d'exploitations (sièges administratifs), **la taille moyenne des structures de la CA2BM a fortement augmenté** : les exploitations se sont restructurées et modernisées par la fusion ou l'acquisition du foncier de celles qui ont disparu sur le territoire de l'intercommunalité ou en dehors (*cf. figures 21 et 22*).

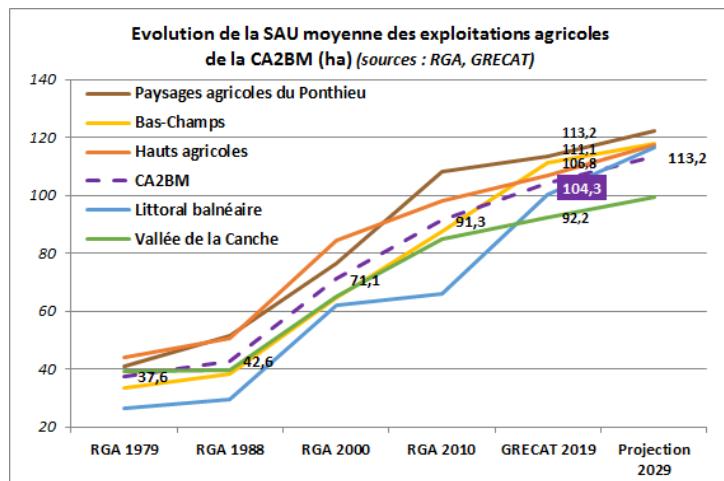


Figure 21 : Evolution de la SAU moyenne des exploitations agricoles de la CA2BM par entité paysagère depuis 1979

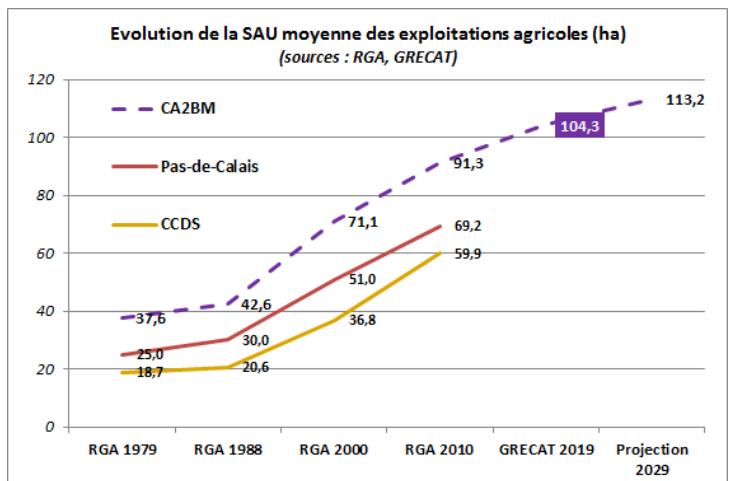


Figure 22 : Evolution comparée de la SAU moyenne des exploitations agricoles de la CA2BM depuis 1979

La SAU moyenne des exploitations de la CA2BM est actuellement de 104,3 ha. Elle a été multipliée par 2,7 depuis 1979. La plus grande phase de croissance est située dans les années 90 : + 67 % entre 1988 et 2000. Cela correspond à la période pendant laquelle le plus de structures a disparu ! La SAU moyenne a continué de croître par la suite, mais à un rythme moins soutenu : +28 % entre 2000 et 2010, +14 % entre 2010 et 2019. La SAU moyenne des exploitations de la CA2BM est 32 % plus grande que la moyenne du département (69,2 ha en 2010), et 52 % plus grande que sur la CCDS. Cela s'explique par la présence importante de l'assoulement en grandes cultures et cultures industrielles sur la CA2BM, qui justifient des grandes tailles d'exploitations, alors que dans le reste du Pas-de-Calais et particulièrement sur la CCDS, l'élevage laitier induit des exploitations de plus petites surfaces.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

En se basant sur la SAU des exploitations restantes d'ici dix ans et pour rester réaliste, et si on additionne la moitié du nombre d'hectares recherchés par les 42 % d'exploitants qui déclarent vouloir s'agrandir, **la SAU moyenne de la CA2BM est estimée à 113,2 ha à horizon 2029** (effet de compensation des prix faibles par plus de surfaces pour maintenir le revenu). Par ailleurs, le recul des productions animales, notamment la production bovine (prix, contraintes diverses), va accélérer ce mouvement d'augmentation de la SAU par exploitation, avec le report de la production et du revenu sur le végétal.

Il est à noter que cette surface moyenne est à pondérer par les exploitations dites « hors normes » qui possèdent très peu de SAU, voire pas du tout dans le cas d'un apiculteur. Les extrêmes inférieurs et extérieurs sont donc très importants : **de 0,3 à 420 ha.**

En statistiques descriptives, la médiane de 98 ha étant inférieure à la moyenne de 104,3 ha, il y a plus d'exploitations qui tirent vers le haut la SAU moyenne de l'intercommunalité. L'effet « très petites structures » est donc relatif ici, comme le montre la figure 23 concernant la répartition des exploitations par catégorie surfacique. En effet, environ une exploitation sur deux possède une SAU supérieure ou égale à 100 ha !

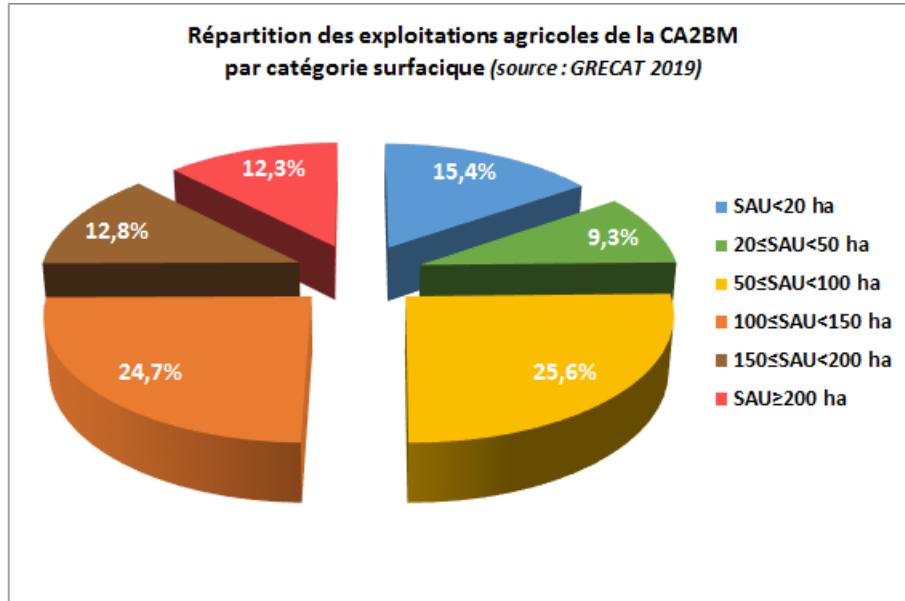


Figure 23 : Répartition des exploitations agricoles de la CA2BM par catégorie surfacique

Comme le montre la figure 24, les plus grosses structures se concentrent sur le sud du territoire (sud du Littoral balnéaire et sud des Bas-Champs, on se rapproche ici des grandes structures agricoles du Ponthieu dans la Somme), malgré cela on remarque qu'il n'y a pas de différence intra-territoriale notable quant à la répartition des exploitations selon leur surface. Il y a presque autant de « très » petites structures (15,4 % ont < 20 ha) que de « très » grosses (12,3 % ont ≥ 200 ha) ! Le Littoral

balnéaire fait toutefois un peu exception avec les petites structures où l'on trouve certes du maraîchage, mais également des centres équestres.

Les petites structures ne sont donc pas un élément négligeable du paysage agricole des Deux Baies en Montreuillois. Elles sont souvent tout en herbe pour l'élevage bovin, ou en maraîchage (< 5 ha) pour les très petites exploitations, ou en apiculture. Elles participent tout autant à l'activité économique et à l'aménagement du territoire. En effet selon le ministère de l'Agriculture (Agreste, Production brute standard, coefficients 2010), un hectare de cultures maraîchères dégage 18,7 fois plus de valeur ajoutée qu'un hectare de blé tendre par exemple. En d'autres termes, une exploitation maraîchère de 5 ha dégage autant de valeur ajoutée qu'une exploitation céréalière de près de 100 ha, d'autant plus que la commercialisation passe essentiellement en circuit court.

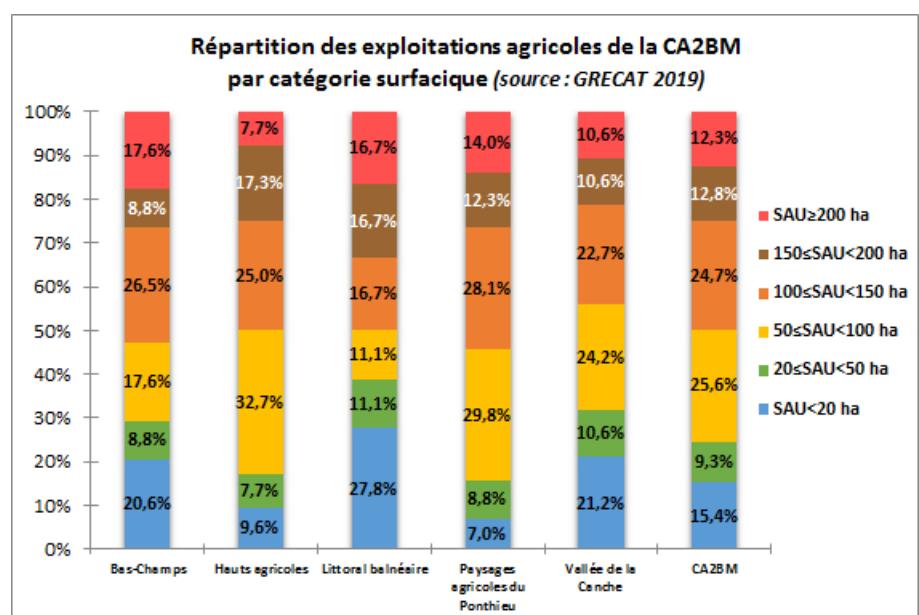


Figure 24 : Répartition des exploitations agricoles de la CA2BM par catégorie surfacique et par entité paysagère

Il est constaté une diversité de tailles d'exploitations, de systèmes techniques et économiques, mais dont l'intensivité de la main d'œuvre reste comparable (pour les surfaces agricoles) avec parfois des complexités juridiques.

Cette augmentation continue de la taille des structures des exploitations est en lien direct avec l'augmentation de la part des exploitations sous statut sociétaire comme le mettent en évidence les figures 25 et 26. Les exploitations étant en moyenne plus grandes sur la CA2BM, sont aussi souvent plus structurées en sociétés que dans le reste du département (environ 37 % de formes sociétaires en Pas-de-Calais et sur la CCDS).

Dans la CA2BM, plus d'une exploitation sur deux (53 %) est dorénavant sous forme sociétaire : soit en EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée), soit en GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), soit en SCEA (Société Civile d'Exploitation Agricole), soit en SARL (Société A Responsabilité Limitée, souvent pour une activité commerciale qui dépasse le plafond autorisé dans le cadre d'une activité agricole), ou de façon plus anecdotique, en sociétés de fait (pas de reconnaissance officielle - cf. tableau des sociétés en annexe 5 pour plus de détails).

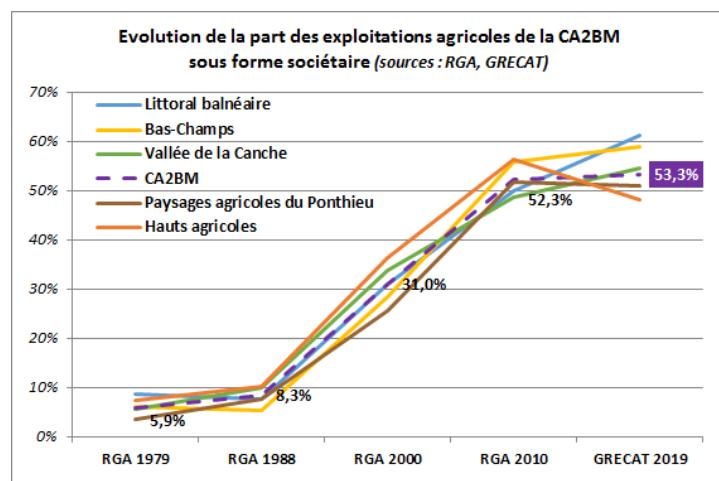


Figure 25 : Evolution de la part des exploitations agricoles sous forme sociétaire par entité paysagère dans la CA2BM depuis 1979

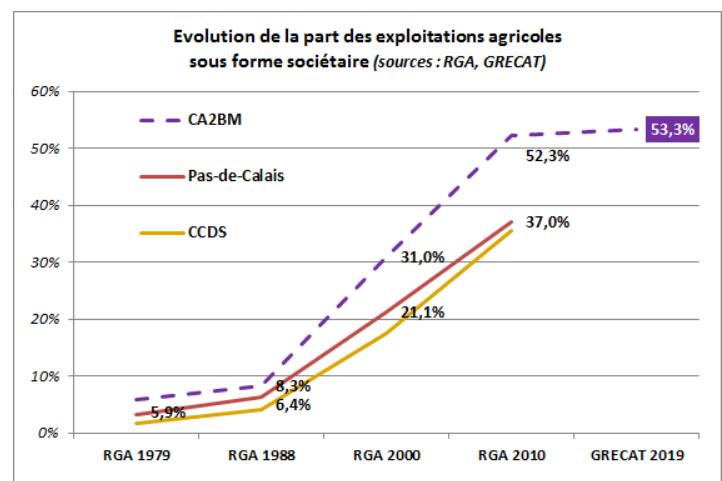


Figure 26 : Evolution comparée de la part des exploitations agricoles sous forme sociétaire dans la CA2BM depuis 1979

Le statut sociétaire procure plusieurs avantages : **une mutualisation des moyens humains et des outils de production, la séparation du patrimoine professionnel du patrimoine privé, une transmissibilité facilitée de l'exploitation...** mais aussi une fragilité avec un accès plus facile au capital et donc au foncier par des investisseurs privés. On constate que la part des exploitations sous forme sociétaire était en constante progression depuis les années 1990 pour la CA2BM, et qu'elle a subi un ralentissement aux alentours de 2010.

A l'échelle de la communauté d'agglomération, c'est sur le littoral balnéaire que l'on retrouve la plus importante concentration d'exploitations sous forme sociétaire, avec 61 %. A l'inverse, les Hauts agricoles sont le plus concernés par les fermes sous statut individuel (51,9 %). La taille des structures n'explique pas à elle seule ce phénomène, car les entités concernées par les plus fortes concentrations en exploitations sociétaires ne sont pas celles qui ont forcément les plus grandes surfaces et inversement les entités où on trouve le plus d'exploitations individuelles n'ont pas les plus faibles SAU, et ce ne sont pas celles qui regroupent le plus d'exploitants pluriactifs (cf. la partie 2.2.3.1 qui traite de ce sujet). La question du revenu dégagé sur l'exploitation est un élément de réponse, tout comme la très faible disponibilité du foncier, ceci peut expliquer le non-recours au statut sociétaire qui a un coût.

On peut aussi penser que le statut individuel attire de nouveau, mais, ni les informations du diagnostic ni la littérature ne permettent pas d'apporter de réponses sur le choix du statut individuel. Ceci peut-être un phénomène purement local.

Avec plus de recul, le GAEC était historiquement le statut sociétaire le plus utilisé pour le regroupement d'exploitations. Cependant, les évolutions de la société ont aussi affecté le milieu agricole, notamment en termes d'emplois. De plus en plus de chefs d'exploitation possèdent un travail à l'extérieur de l'exploitation, soit par souhait (garder l'exploitation patrimoniale ou embauche d'un salarié réalisant le travail), soit par obligation (la structure ne permet pas de dégager un revenu jugé suffisant par l'exploitant). Le GAEC ne permettant pas de s'installer à titre secondaire (plus de 50 % du temps et des revenus doivent être consacrés au travail sur l'exploitation), c'est donc l'EARL qui s'est finalement imposée en France. D'autant plus qu'il est possible de créer seul une EARL, appelée alors unipersonnelle.

A l'origine très utilisée dans les exploitations familiales, notamment entre époux, l'EARL est devenue le statut privilégié des exploitations sociétaires françaises et régionales, tout comme dans la CA2BM (*cf. figure 27*). En effet, d'après le RGA de 2010, le nombre d'EARL a fortement augmenté dans la région en dix ans : + 50 %. En 2010, elles produisaient 29 % du produit agricole. A contrario, le nombre de GAEC a diminué de 13 % pour ne représenter que 10 % des exploitations (20 % du produit agricole régional). Cette tendance est également observée sur le territoire de la CA2BM, grâce aux graphiques ci-après, où les EARL représentent près d'un tiers des structures agricoles.

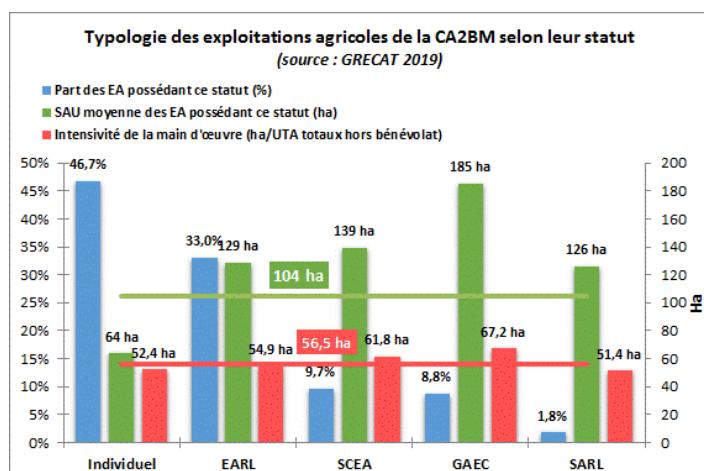


Figure 27 : Typologie des exploitations agricoles de la CA2BM selon leur statut

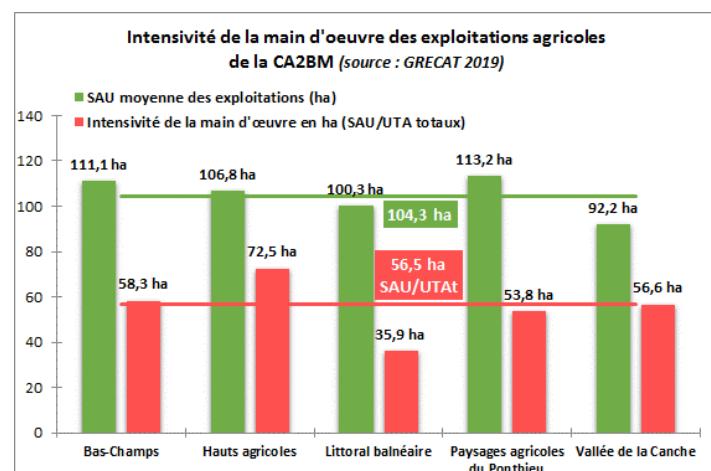


Figure 28 : Intensité de la main-d'œuvre des exploitations de la CA2BM par entité paysagère

Dans la CA2BM, les 53 % d'exploitations en statut sociétaire cultivent en moyenne 145 hectares de SAU, tandis que les exploitations en statut individuel cultivent en moyenne 64 ha de SAU. Cependant, ramené en temps plein ou UTA (Unité de Travail Annuel), **une UTA totale exploite 52,4 ha en statut individuel, contre 58,8 ha en moyenne** pour une forme sociétaire (*cf. figure 28*). Cela signifie que même s'il existe une diversité de tailles d'exploitations, de systèmes techniques et économiques, **l'intensivité de la main d'œuvre mesurée en hectares cultivés reste dans le même ordre de grandeur, quel que soit le statut.**

On pourrait penser que l'intensivité est plus élevée pour les structures individuelles, car il n'y a qu'un seul chef d'exploitation, qui peut être parfois pluriactif. Sauf qu'en réalité, il peut y avoir aussi des salariés, des conjoints-collaborateurs, des stagiaires/apprentis réguliers, qui s'ajoutent au chef d'exploitation (ici le calcul est basé sur toute la main d'œuvre déclarée, hors bénévolat) qui travaillent sur l'exploitation, et ce en fonction des types de production, de transformation et de commercialisation.

A l'échelle des entités paysagères, on retrouve aux extrêmes les Hauts agricoles et le Littoral balnéaire sur le sujet de l'intensité de la main d'œuvre par UTA totales, avec 35,9 ha contre 72,5 ha, pour autant ce ne sont pas les extrêmes en termes de taille des structures (SAU moyenne).

Chiffres clefs sur les structures agricoles :

- **SAU moyenne de 104,3 ha**, avec de grands écarts de taille d'exploitations (de 0,3 ha à 420 ha) mais une répartition relativement homogène de ces exploitations sur le territoire de la CA2BM
- **SAU moyenne multipliée par 2,7 depuis 1979**
- **SAU moyenne en 2029 estimée à 113,2 ha sur la CA2BM**
- **1 exploitation sur 2 a une SAU > 100 ha et 1 sur 4 une SAU < 50 ha** (petites structures)
- **53 % des exploitations sont sous forme sociétaire**, avec des SAU moyenne > 140 ha
- **Intensité moyenne de la main d'œuvre : 56,5 ha/UTA** (valeurs proches selon les statuts)

2.2.3 La force de travail et le profil des chefs d'exploitation

2.2.3.1 La main d'œuvre dans les exploitations agricoles

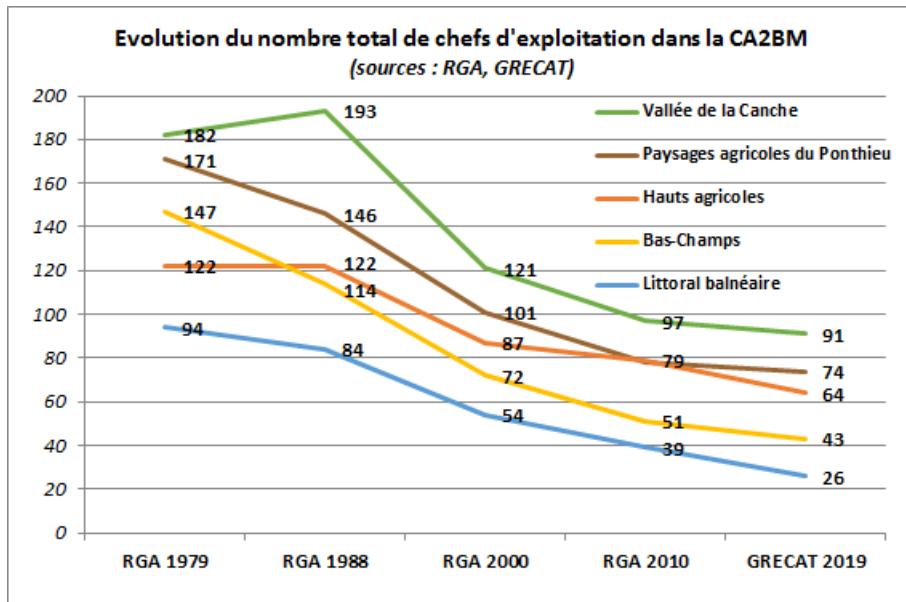


Figure 29 : Evolution du nombre total de chefs d'exploitation agricole dans la CA2BM par entité paysagère depuis 1979

D'après les données présentées sur la figure 29, 58 % des chefs d'exploitation ont disparu entre 1979 et 2019, avec une chute importante entre 1990 et 2000, et un relatif ralentissement entre 2010 et 2019 (-10 %). Cette tendance suit l'évolution que l'on constate au niveau des sièges d'exploitation. Pour rappel, 68 % des sièges d'exploitation ont disparu dans la CA2BM sur les 40 dernières années et 13 % depuis 10 ans.

Cela signifie que la CA2BM a perdu plus de sièges exploitations que de chefs d'exploitation, ce qui explique la montée de la part du statut sociétaire sur cette période.

Les territoires les plus impactés par la perte de chefs d'exploitation depuis 1990 sont, par ordre d'importance (pondéré par le nombre de chefs d'exploitations de la commune au départ) : le Littoral balnéaire (- 69 %), les Bas-Champs (- 62 %), la Vallée de la Canche (- 52,8 %), les Paysages agricoles du Ponthieu (- 49,3 %) et enfin les Hauts agricoles (- 47,5 %). On remarque bien que la perte du nombre de chefs d'exploitation la plus importante concerne des territoires où la pression de l'urbanisation a été forte et que la diminution a été « moindre » dans les territoires qualifiés encore aujourd'hui « d'agricoles » ou plus ruraux.

La perte la plus importante affecte des territoires qui ont à l'origine moins d'exploitants que les autres. Ces deux territoires de l'arrière-pays sont également les plus touchés par la disparition des sièges d'exploitation.

D'ici 10 ans, on suppose que le nombre de chefs d'exploitations continuera encore de diminuer, mais moins rapidement comparé aux décennies précédentes (nombre de chefs d'exploitation estimé à 282 d'ici 2029, soit -5 % par rapport à 2019).

Ce ralentissement est en lien direct avec le phénomène de résistance observé au niveau des exploitations restant en place, plus structurées, performantes, modernisées... plus solides et attractives pour installer un jeune (souvent en remplacement du chef d'exploitation partant à la retraite), à plein temps ou à temps partiel, en raison de la pluriactivité. Cela permet de maintenir une certaine stabilité du nombre d'exploitants, à défaut de l'augmenter (un volant de main d'œuvre minimal est nécessaire pour le fonctionnement).

En 2019, la CA2BM compte 1,31 chef d'exploitation par structure. Ce chiffre est en augmentation nette depuis 1979 et traduit bien le passage des exploitations en nom propre à des formes sociétaires, et à des surfaces moyennes exploitées demandant plus ou moins proportionnellement de la main d'œuvre. Toutefois ils travaillent encore peu en association (+ 0,3 chef d'exploitation/structure en 40 ans).

Ce constat est partagé sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais et également sur la CCDS, avec des chiffres assez similaires à la CA2BM.

Néanmoins, à l'échelle du territoire, cela traduit une baisse continue de l'emploi agricole.

A l'échelle de l'exploitation agricole, l'emploi se maintient. Après avoir connu une chute dans les années 80, le temps de travail total en équivalent temps-plein ramené à l'exploitation, toute main d'œuvre confondue hors bénévolat (UTA), est **en légère progression la décennie suivante**. En effet, en 1988, il fallait 1,54 UTA pour une exploitation agricole de la CA2BM, alors qu'aujourd'hui 1,85 UTA est nécessaire (tendance départementale identique) (*cf. figures 30 et 31*).

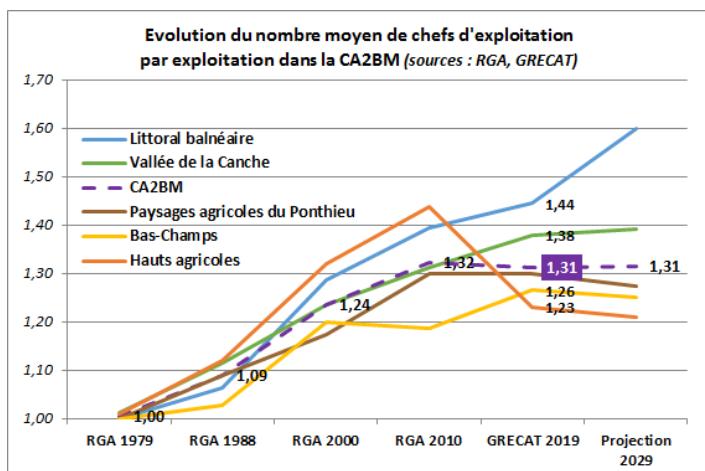


Figure 30 : Evolution du nombre moyen de chefs d'exploitation par exploitation et par entité paysagère dans la CA2BM depuis 1979

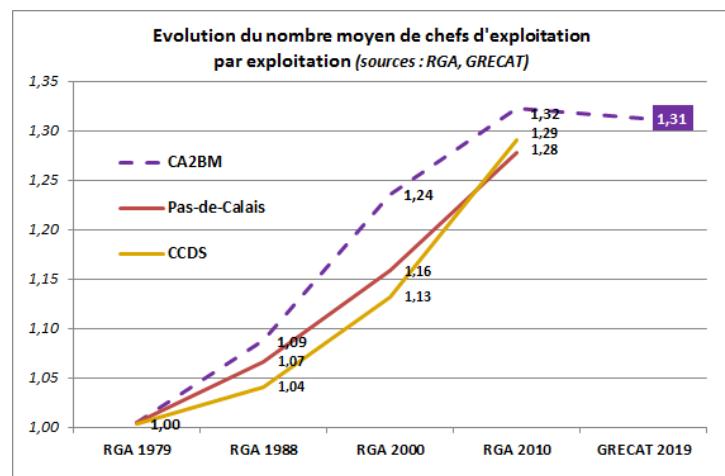


Figure 31 : Evolution comparée du nombre moyen de chefs d'exploitation par exploitation dans la CA2BM depuis 1979

Lors de la première phase (1979-1988), il y a eu **une chute de la main d'œuvre totale mobilisée par exploitation**, due à la faible augmentation de la taille des structures, combinée à la chute de leur nombre. Un regain de main d'œuvre dans les années 90 a eu lieu, dû à la première phase d'agrandissement des exploitations (+ 67 % de SAU entre 1988 et 2000, contre +13 % avant 1988).

Enfin, la deuxième phase (2000-2019) met en évidence un ralentissement de la tendance mais qui reste toujours en progression, car elle se situe toujours dans une phase de croissance des structures mais moins importante (+ 28 % entre 2000 et 2010 ; + 14 % depuis 2010), avec des exploitations toujours plus performantes en termes de mécanisation, mais qui nécessitent néanmoins toujours de la main d'œuvre, car la courbe a augmenté récemment. Il faut noter que les besoins en main d'œuvre dans le secteur agricole sont souvent une réalité, et pour certaines exploitations entre le légume de plein champ et le maraîchage, il est aujourd'hui difficile de recruter, et cette question peut constituer un frein puissant au développement agricole.

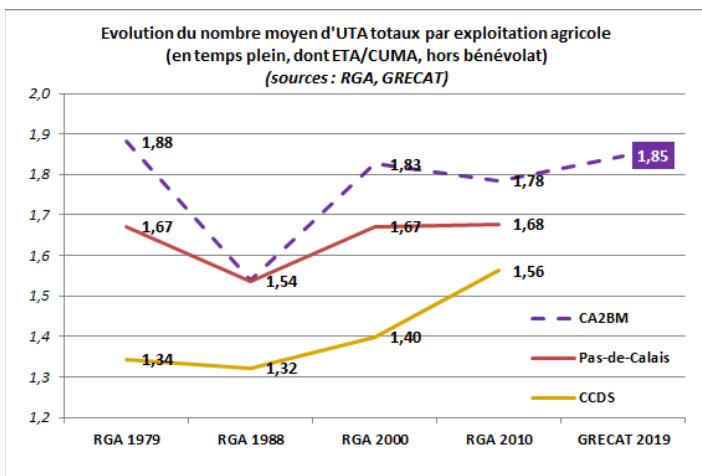


Figure 32 : Evolution du nombre moyen d'UTA totaux par exploitation agricole et par entité paysagère dans la CA2BM depuis 1979

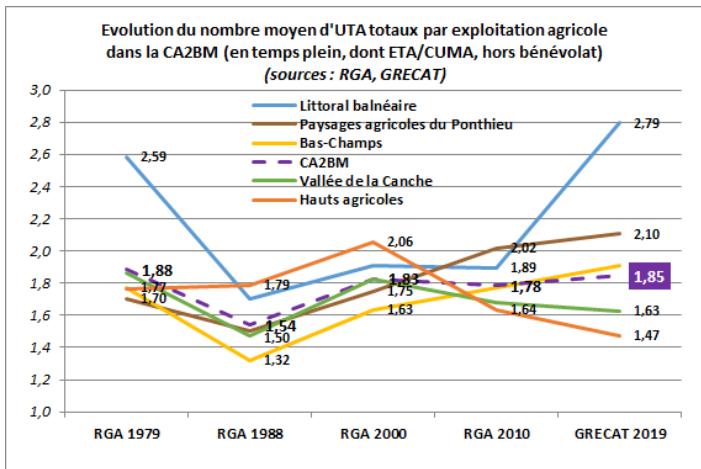


Figure 33 : Evolution comparée du nombre moyen d'UTA totaux par exploitation dans la CA2BM depuis 1979

Dans la CA2BM, les exploitations qui affichent le plus d'UTA totaux/structure se situent en Littoral balnéaire (2,79 UTA/exploitation), dans les paysages agricoles de Ponthieu (2,10 UTA/exploitation) et dans les Bas-Champs (1,85 UTA/exploitation). Ce chiffre d'UTA plus élevé est à relier aux productions agricoles à forte valeur ajoutée. Parmi ces exploitations, nombreuses sont celles qui font du maraîchage, de la transformation et/ou de la vente directe, activités très chronophages et demandeuses de main d'œuvre.

Ainsi en moyenne, une exploitation dans la CA2BM mobilise actuellement 1,85 UTA (hors bénévolat) (cf. figure 32). C'est un peu au-dessus de la moyenne départementale de 2010, ce qui est similaire à la tendance observée sur la SAU moyenne (légèrement supérieure aussi) (cf. figure 33). Si on se limite aux chefs d'exploitation (personnes physiques), on en compte en moyenne **1,31** par exploitation. Cette donnée est comparable au Pas-de-Calais. Mais comme le nombre d'équivalents temps plein par exploitation (1,85) est supérieur au nombre moyen de chefs d'exploitation (1,31), la différence s'explique par la présence importante d'autres personnes qui viennent compléter cette force de travail, comme les salariés et les conjoints-collaborateurs.

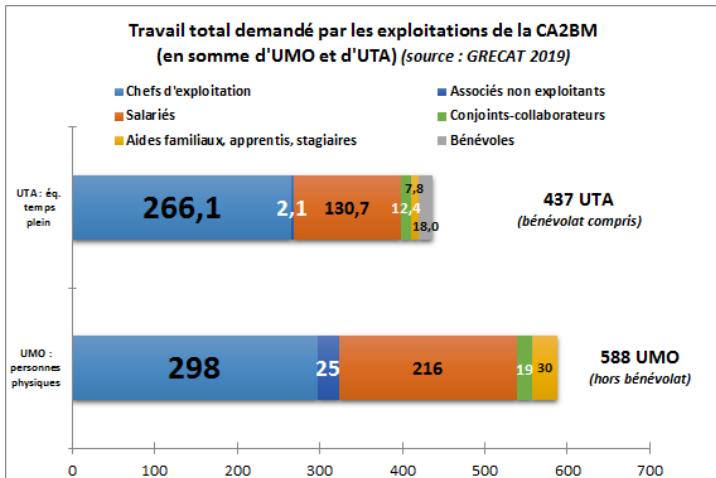


Figure 34 : Segmentation de la main d'œuvre employée par les exploitations de la CA2BM en nombre de personnes physiques et en équivalent temps plein en 2019

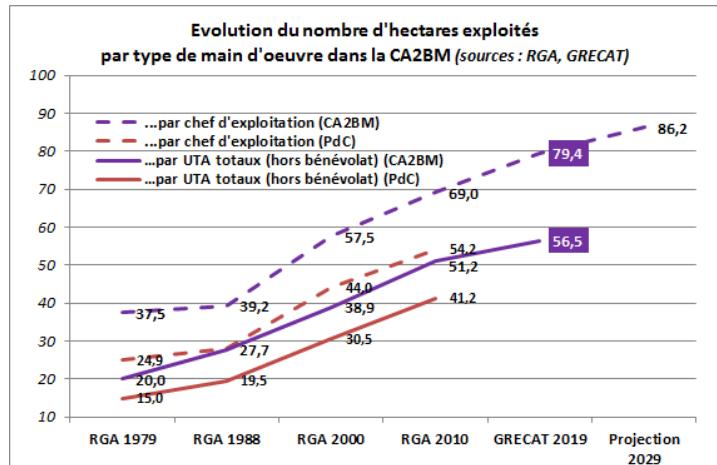


Figure 35 : Evolution du nombre d'hectares exploités par type de main d'œuvre dans la CA2BM depuis 1979

La main d'œuvre salariée représente 130,7 UTA déclarées sur les 437 UTA (bénévolat compris) sur les exploitations de la CA2BM. La main d'œuvre salariée représente donc près d'un tiers de la main d'œuvre totale. Pour 1 temps plein de chef d'exploitation, on compte un mi-temps de salarié. **Au total, les 227 exploitations de la CA2BM mobilisent 588 Unité de main d'œuvre (UMO) (hors bénévolat), c'est-à-dire 588 personnes physiques déclarées, pour un équivalent temps plein de 419 UTA (437 en comptant le bénévolat) (cf. figure 34).**

Parmi eux, il faut compter **25 associés non exploitants** qui ne représentent que **2,1 équivalents temps plein**. Comme leur statut l'indique, ils ne sont pas considérés comme exploitants. Dans la très grande majorité des cas, ce ne sont que de simples apporteurs de capitaux (associés), ne fournissant que très peu, voire aucun travail sur l'exploitation. De même, le terme « bénévolat » serait à nuancer, puisqu'il supposerait que ces « bénévoles » fournissent délibérément du travail de manière illégale (non déclarée) dans les exploitations. Or, ce ne sont pas des salariés payés « au noir » ou toute autre forme de main d'œuvre dans ce cas qui nécessiterait d'être déclarée, mais bien **une aide ponctuelle souvent non nécessaire au fonctionnement des exploitations de la CA2BM**. Ces « bénévoles » représentent 18 UTA, soit 4 % des UTA totales. C'est un chiffre assez faible mais il est important de la prendre en considération, car cette main d'œuvre bénévole est reconnue par la MSA, notamment pour les parents agriculteurs retraités. Pour rappel, l'emploi agricole sur le territoire de la CA2BM **représente 2,2 % des emplois localisés** (cf. partie 1.2.1.).

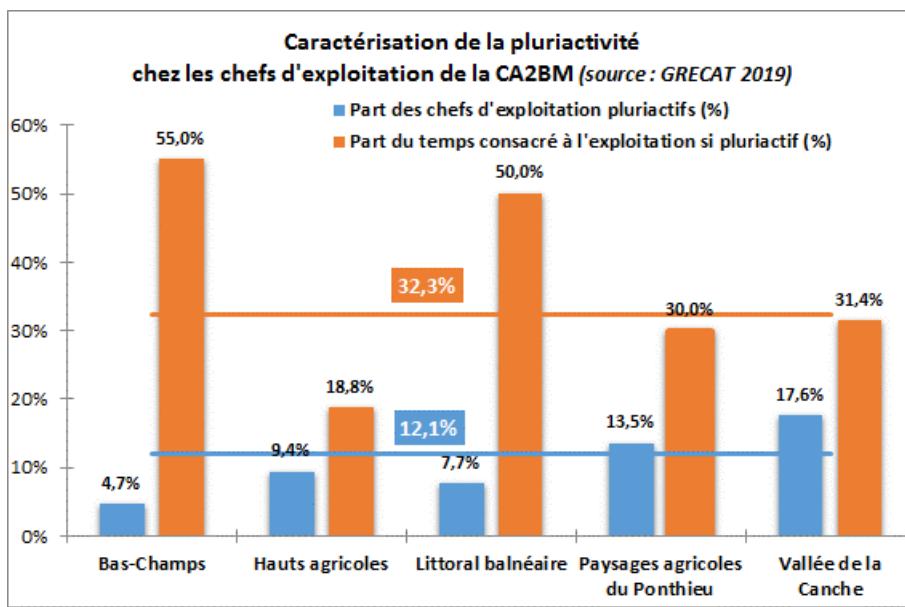


Figure 36 : Caractérisation de la pluriactivité des chefs d'exploitation agricole de la CA2BM par entité paysagère

déclaré exploite actuellement 56,5 ha en moyenne sur la CA2BM, contre 41 ha pour le Pas-de-Calais en 2010 (cf. figure 35).

On assiste donc à une augmentation de la productivité de la main d'œuvre qui se spécialise dans les productions, mais qui dans le même temps est fragilisée dans l'ensemble par la diminution de sa représentativité et de sa diversité, d'autant plus qu'être agriculteur est de moins en moins un métier à temps plein ou à titre principal pour tous les chefs d'exploitation, en lien avec la pluriactivité. En effet, les 298 chefs d'exploitations recensés en 2019 ne représentent que 266 temps plein. Il y a donc parmi eux des pluriactifs, environ 12 % dans la CA2BM comme le montre la figure 36. Les pluriactifs possèdent un autre métier en plus de celui d'exploitant agricole. Ils sont donc agriculteur à titre principal ou secondaire selon le temps qu'ils déclarent effectuer en dehors de l'activité agricole. Cette donnée comparable aux études réalisées par AGRESTE, reste en deçà de ce que l'on observe au niveau national avec environ 21 % en 2010¹⁵, au moment du recensement (la MSA sur la base d'autres critères en compte 14,3 % la même année, étude nationale de mai 2012).

36 chefs d'exploitation ont été recensés comme pluriactifs pour 33 structures. Ils sont majoritairement en statut individuel (18 : la moitié des structures) ou en société unipersonnelle (EARL ou SCEA). Les autres structures rencontrées dans le cas des exploitants pluriactifs sont l'EARL ou la SCEA à deux exploitants pluriactifs ou non. La SAU moyenne des exploitations dont au moins un des chefs d'exploitation est pluriactif est de 84 ha, soit 20 % inférieure à la moyenne de l'intercommunalité (104 ha). Et 36 % n'ont pas du tout d'élevage, contre 27 % pour l'ensemble des exploitations. Ce sont donc des structures en majorité plus petites et davantage sans élevage. Ils souhaitent avant tout conserver le patrimoine familial transmis par leurs parents, sans en tirer de revenu la plupart du temps, tout en possédant une activité extérieure qui les fassent vivre et leur permette de continuer à investir dans l'exploitation¹⁶.

Face à l'augmentation de la taille des exploitations sur le territoire, surtout depuis les années 1990, les chefs d'exploitation exploitent plus de surfaces agricoles par personne qu'auparavant : 2,1 fois plus en 2019 qu'en 1979 (79,4 ha actuellement). Ceci est encore plus vrai en termes de temps plein passé sur l'exploitation (UTA), pour lequel le ratio a été multiplié par 2,8 avec 56,5 ha/UTA exploité actuellement.

Pour résumer, un temps plein

¹⁵ Un exploitant sur cinq est considéré comme pluriactif, AGRESTE Champagne-Ardenne, 4 p., Août 2013

¹⁶ Ceriani-Baillif C., Piro C., Djouak A. (2017). Les pluriactivités agricoles du Nord-Pas-de-Calais. 33èmes journées du développement de l'Association Tiers Monde. Colloque : agricultures, ruralités et développement. Université Libre de Bruxelles (ULB) – Belgique. Mai 2017.

C'est dans la Vallée de la Canche, qui présente la SAU moyenne par exploitation la plus petite des cinq entités paysagères avec 92,2 ha, que l'on rencontre la plus importante concentration de pluriactifs : presque un sur cinq. A l'inverse, c'est sur les Bas-Champs, caractérisés par une SAU moyenne par exploitation la plus grande de la CA2BM avec 113,2 ha, que l'on retrouve la plus faible concentration d'agriculteurs pluriactifs (4,7 %). Toutefois, c'est aussi dans ce territoire qu'ils sont les plus impliqués dans le travail pour l'exploitation, avec 50 % de leur temps passé sur l'exploitation contre 31,4 % dans la Vallée de la Canche.

2.2.3.2 Caractéristiques de la main d'œuvre : âges et diplômes

Le taux renouvellement des chefs d'exploitations étant plus faible que leur remplacement, leur moyenne d'âge a tendance à augmenter au fil des générations. Elle est actuellement de **49,8 ans pour ceux de la CA2BM**, soit un peu plus élevé que la moyenne régionale de 2010, fixée à 48,2 ans (cf. figures ci-après).

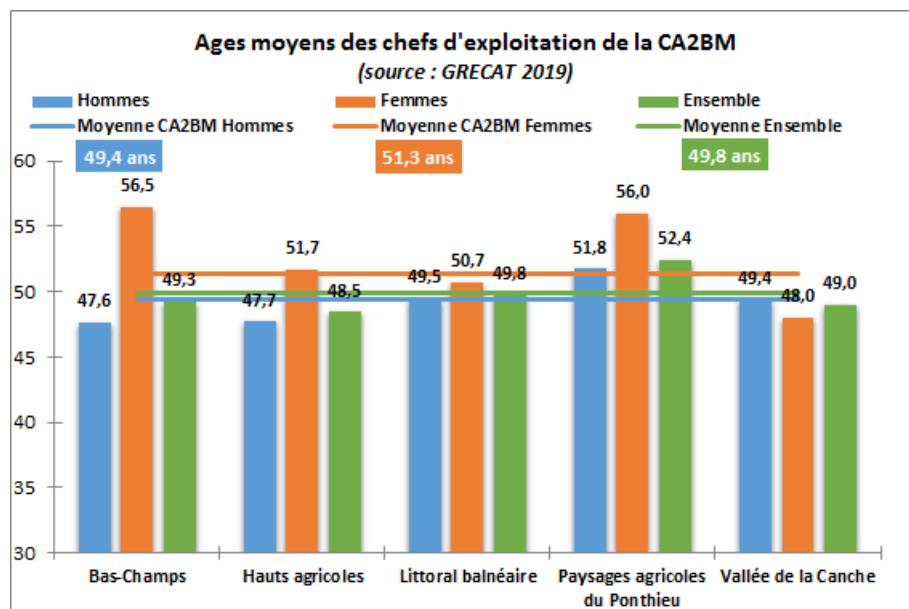


Figure 37 : Ages moyens des chefs d'exploitation de la CA2BM par entité paysagère en 2019

Ponthieu où l'on observe de manière plus importante ce phénomène, avec une moyenne d'âge des femmes plus élevée par rapport au reste du territoire (à pondérer par la faible population de femmes chefs d'exploitation à la base dans ce territoire). Dans l'ensemble, il est difficile de dire si un territoire est plus « jeune » que les autres, dans la mesure où les moyennes d'âges sont assez proches, et qui varient fortement en raison des âges et du nombre des installations, sans oublier l'effet taille, où le territoire reste petit et avec des effectifs limités.

Quant à la part des femmes chefs d'exploitation dans chaque entité paysagère, c'est dans la Vallée de la Canche et le Littoral balnéaire qu'elles sont les plus représentées (cf. figure 38 ci-après). De même, si on se restreint à la population des femmes chefs d'exploitation, près d'une sur deux (42,4%) se situe dans la Vallée de la Canche, loin devant les autres territoires ! (Cf. figure 39 ci-après)

Ce sont principalement les femmes qui font augmenter cette moyenne d'âge (51,3 ans), mais ce phénomène est à pondérer par leur « faible » représentativité dans la population des chefs d'exploitation de la CA2BM (22,1 %). En effet, elles s'installent souvent sur le tard à la suite de leur mari parti en retraite, afin de maintenir le patrimoine familial le plus longtemps possible, de construire une retraite personnelle, ou d'attendre la reprise du fils ou de la fille. C'est surtout dans les Bas-Champs et les paysages agricoles de

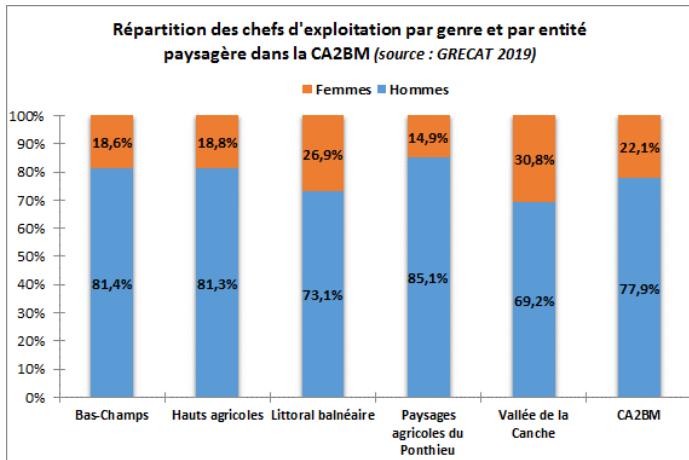


Figure 38 : Répartition des chefs d'exploitation par genre et par entité paysagère dans la CA2BM en 2019

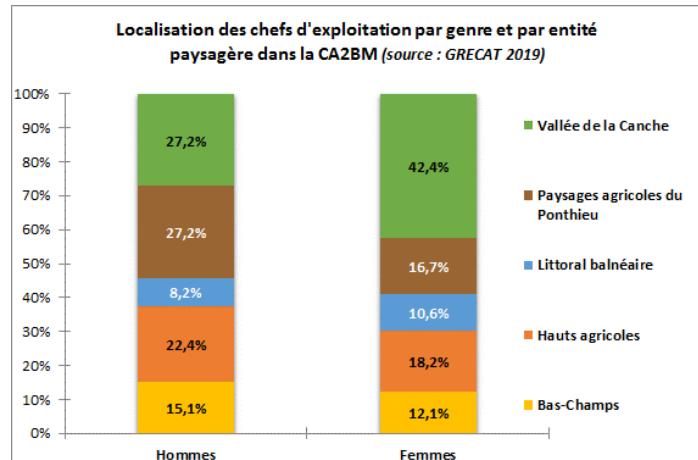


Figure 39 : Localisation des chefs d'exploitation par genre et par entité paysagère dans la CA2BM en 2019

Pour résumer, si **plus d'un chef d'exploitation sur cinq est une femme dans la CA2BM**, leur place est souvent importante quant à la pérennité de l'exploitation dans l'attente d'une potentielle reprise, voire même d'un investissement total dans le travail et les prises de décision, quand elles sont associées à leur mari ou dans une structure à plusieurs associés. La figure 40 ci-après montre bien que les femmes sont présentes dans 36 % des structures agricoles quel que soit son statut (chef d'exploitation, conjointe-collaboratrice ou salariée), mais aussi que plus d'une exploitation sur dix est gérée par une femme seule.

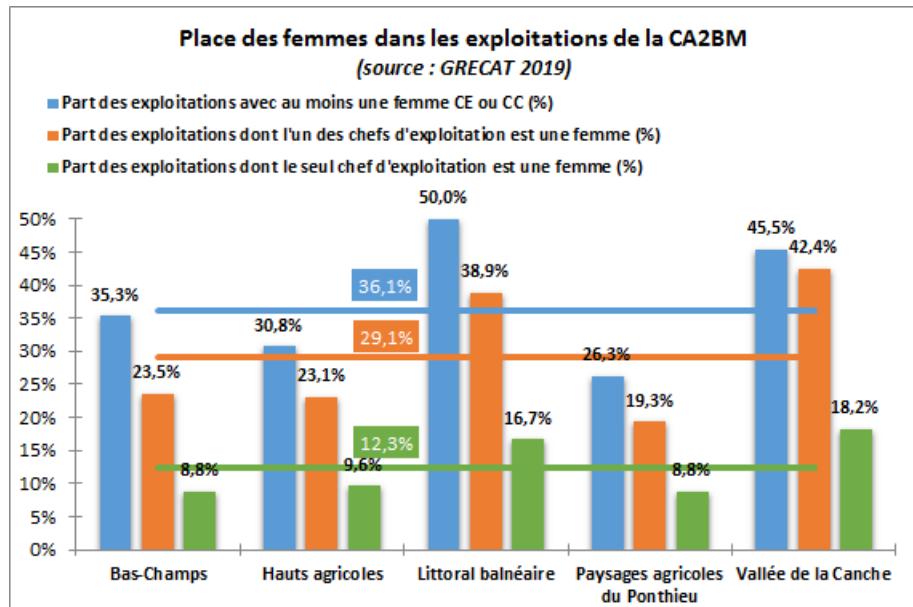


Figure 40 : Place des femmes dans les exploitations agricoles de la CA2BM en 2019

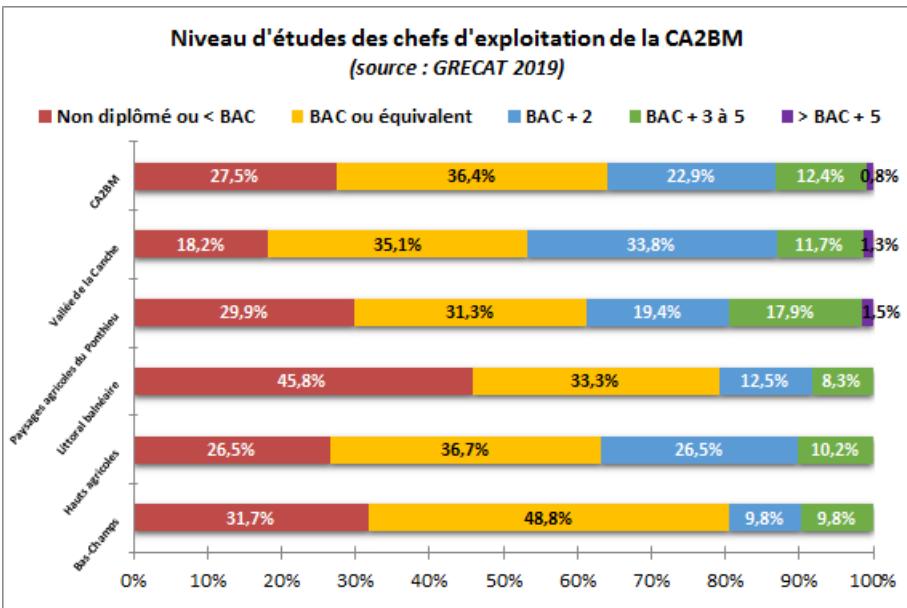


Figure 41 : Niveau d'études des chefs d'exploitation de la CA2BM en 2019

par un diplôme d'études supérieures (rappel de 36,1 % pour la moyenne CA2BM). Cela fait le lien avec la partie précédente sur la pluriactivité, avec des chefs d'exploitation qui ont souvent besoin d'être plus qualifiés afin de trouver un emploi dans le secteur qu'ils ont étudiés, et pas souvent en lien avec l'agriculture : électricien, informaticien, conducteur d'engins ou de bus, enseignant, aide-soignant, pharmacien, médecin... ou même parfois salarié agricole dans une autre exploitation ! **Le fait d'avoir une population agricole mieux formée et surtout dans différents domaines est un atout pour la CA2BM, notamment pour la mise en place de projets innovants, générant plus de valeur ajoutée pour les exploitations et le territoire.**

Mais la population agricole vieillissant, la répartition dans les classes d'âges tend à être plus importante dans les catégories plus âgées, surtout pour les femmes qui représentent pour rappel 22,5 % des chefs d'exploitation de la CA2BM. Ainsi, plus d'un chef d'exploitation sur deux a déjà 50 ans en 2019 (54,2%) et le phénomène est encore plus marqué pour les femmes (60 %) ! **Cela signifie concrètement que d'ici 2030, la population agricole de la CA2BM serait divisée par deux.** Ce scénario serait dans l'hypothèse où il n'y aurait plus d'installations, et que tous les exploitants ayant droit à leur retraite la prendraient. En effet, certains agriculteurs choisissent parfois de continuer leur activité agricole jusqu'à un âge très avancé dépassant les 65 ans, comme on peut le constater sur la figure 42.

Pour ce qui est du niveau de qualification des chefs d'exploitations du territoire¹⁷, il est intéressant de constater que **72,5 % des exploitants de la CA2BM possèdent au moins le baccalauréat, et surtout que plus d'un sur trois a effectué des études supérieures (36,1 %), souvent le BTS agricole.** Ce sont la Vallée de la Canche qui tire fortement la moyenne vers le haut, avec 81,9 % des chefs d'exploitation qui possèdent au minimum le BAC ou un niveau équivalent, mais surtout 46,8 % d'entre eux qui sont qualifiés

¹⁷ 12 % de données non communiquées.

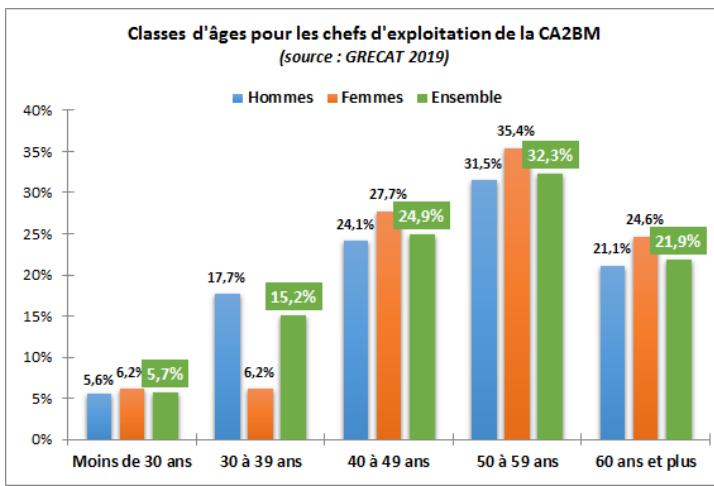


Figure 42 : Classes d'âges pour les chefs d'exploitation de la CA2BM en 2019

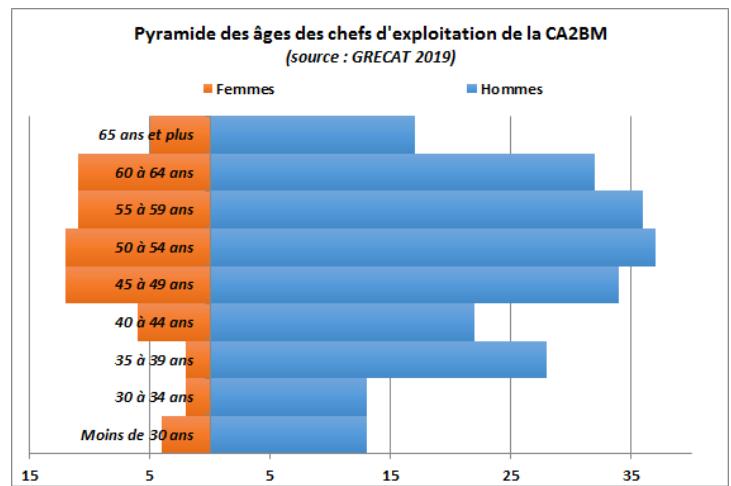


Figure 43 : Pyramide des âges des chefs d'exploitation de la CA2BM en 2019

La pyramide des âges sur la figure 43 confirme ce constat, car elle est fortement déséquilibrée : la catégorie des 50-59 ans est en effet la plus représentée avec 32,3 % (96 chefs d'exploitation H/F), tandis que celle des moins de 40 ans est sous-représentée avec 20,9 % (62 chefs d'exploitation H/F), surtout chez les femmes. Elles s'installent souvent sur le tard, à la suite de la retraite de leur mari, pour maintenir le patrimoine familial le plus longtemps possible afin de continuer à en tirer un revenu, que ce soit dans l'attente d'une installation familiale ou non, ou d'une cessation d'activité déjà prévue.

Certes il y a eu des installations ces dernières années, mais il subsiste toujours des questionnements sur la succession de ceux en place (*cf. 2.8*). La question du maintien des sièges d'exploitations agricoles est donc prégnante aux vues de ces chiffres. Elle pose également la question de l'installation de jeunes agriculteurs sur le territoire, essentielles pour maintenir à la fois des structures agricoles « à taille humaine », des paysages, mais aussi la visibilité de la profession vis-à-vis de la population locale (et plus largement au niveau national).

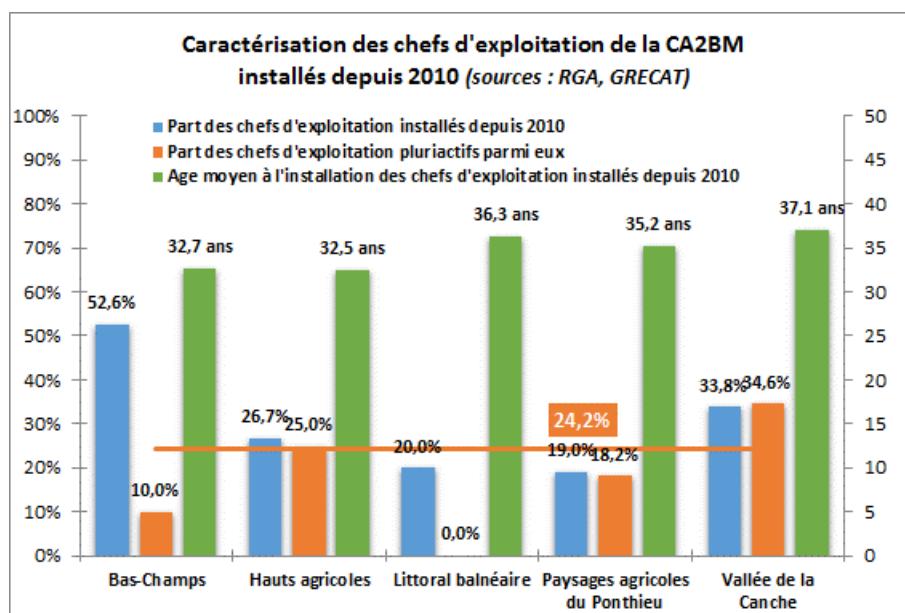


Figure 44 : Caractérisation des chefs d'exploitation de la CA2BM installés depuis 2010

20,8 % des chefs d'exploitation actuels de la CA2BM se sont installés depuis 2010. Cela montre bien une réelle dynamique qu'il faut entretenir et encourager sur le territoire. L'installation est d'ailleurs le deuxième projet de développement des exploitations de l'intercommunalité (*voir la partie 2.9 : Quel avenir pour les exploitations agricoles de la CA2BM ?*).

Et ce ne sont pas forcément des personnes qui s'installent sur le tard, comme à la suite de la retraite d'un conjoint par exemple, mais bien à la trentaine (34,7 ans pour être exact). Néanmoins, **l'âge moyen à l'installation tend à augmenter au fil des générations, puisque ceux qui se sont installés avant 2010 l'ont fait à 28 ans en moyenne, contre 35 ans pour ceux qui se sont installés depuis 2010 (sur 72 % de données connues)**.

C'est dans les Bas-Champs que l'on retrouve les plus jeunes installés (plus de 50 % depuis 2010). Autre facteur à considérer pour les récentes installation et celles à venir : le taux de pluriactivité. Il est en effet de **24% pour ceux installés depuis 2010, contre 9% pour ceux installés avant 2010** (exactement le double par rapport à la moyenne de la CA2BM qui atteint 12,1 % au global, tous CE confondus comme le montre la figure 44). Cela prouve bien l'importance et la réalité de la double activité dans le monde agricole, non seulement actuelle mais aussi à venir.

Chiffres clefs sur la main d'œuvre :

- **298 chefs d'exploitations sur la CA2BM**
- **- 10 % de chefs d'exploitations entre 2010 et 2019 avec une répartition égale entre les territoires**
- **1,85 UTA / exploitation agricole sur la CA2BM** avec 2,79 UTA/EA sur le Littoral balnéaire
- **437 UTA pour 588 personnes physiques sur les exploitations agricoles**
- **22,5 % des chefs d'exploitations de la CA2BM sont des femmes**
- **12,1 % des chefs d'exploitations sont pluriactifs**, un phénomène qui devrait se maintenir voire se développer
- **Age moyen : 49,8 ans** mais plus d'1 chef d'exploitation sur 2 a déjà 50 ans en 2019
- **72,5 % ont au moins le BAC et 36,1 % un BAC +2**, des niveaux de formation qui s'élèvent

2.3 Des productions végétales fortement liées au contexte local

Pour faciliter la compréhension de l'assolement moyen des exploitations de la CA2BM, les productions végétales ont été regroupées au sein de cinq grandes familles afin d'éviter la multiplicité des cultures :

- ✓ la SCOP : la Surface en Céréales, Oléagineux et Protéagineux. Elle regroupe toutes les céréales, colza, pois protéagineux... ;
- ✓ les cultures industrielles : pommes de terre, betteraves sucrières... et tous légumes industriels ;
- ✓ la STH : Surface Toujours en Herbe, ou prairies permanentes ;
- ✓ les fourrages annuels : maïs ensilage, betteraves fourragères, prairies temporaires... (fourrages temporaires sur une parcelle) ;
- ✓ les autres surfaces, dont maraîchères : légumes, serres, boisement déclaré à la PAC, dépôts, jachères...

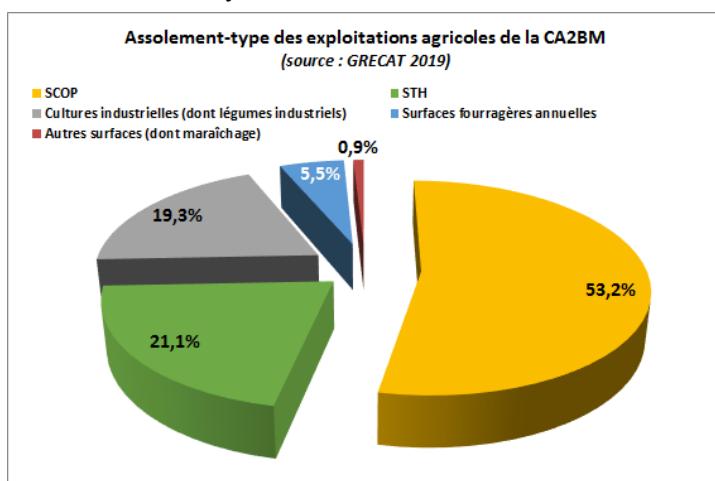


Figure 45 : Assolement-type des exploitations de la CA2BM en 2019

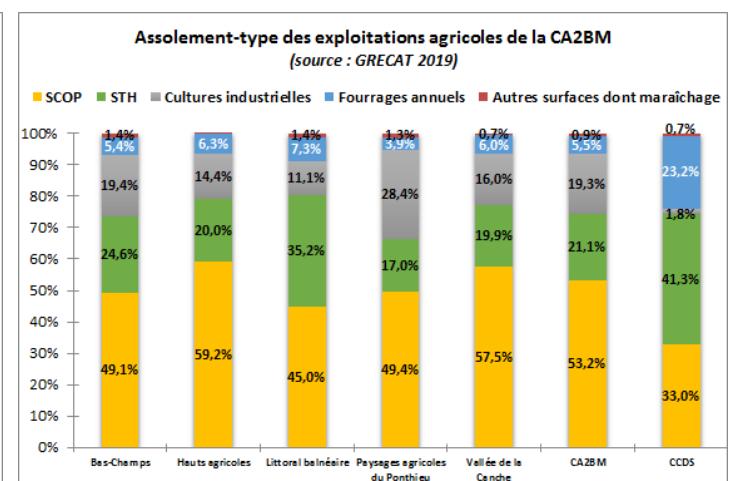


Figure 46 : Comparaison de l'assolement-type des exploitations de la CA2BM par entité paysagère en 2019

*Sur 94 % de données connues pour les deux graphiques

1 ha sur 2 = céréales ou oléoprotéagineux / 1 ha sur 4 = prairies permanentes ou temporaires / 1 ha sur 5 = cultures industrielles.

Ainsi, les exploitations de la CA2BM possèdent en moyenne **plus de la moitié (53,2 %) de leur assolement destiné aux céréales et oléo protéagineux (SCOP¹⁸)** (*cf. figure 45*). Les surfaces toujours en herbe restent plus importantes que les cultures industrielles dans l'assolement au regard de l'importance de l'élevage bovin (voir partie suivante) et du maintien des espaces naturels, sur les zones du Littoral et des Bas-Champs. Les cultures industrielles sont plus présentes dans les paysages agricoles de Ponthieu dont l'assolement est consacré à près d'un tiers à ces productions, notamment de plants de pommes de terre (culture à forte valeur ajoutée demandant des sols avec une qualité agronomique élevée) (*cf. figure 46*).

¹⁸Surfaces en Céréales et Oléoprotéagineux ou SCOP : blé et toutes autres céréales dont le maïs grain, tous oléagineux dont le colza/tournesol et protéagineux dont le pois, féveroles et autres légumineuses. Hors cultures légumières, cultures industrielles dont la PDT et cultures fourragères dont prairies permanentes et temporaires (autre classification).

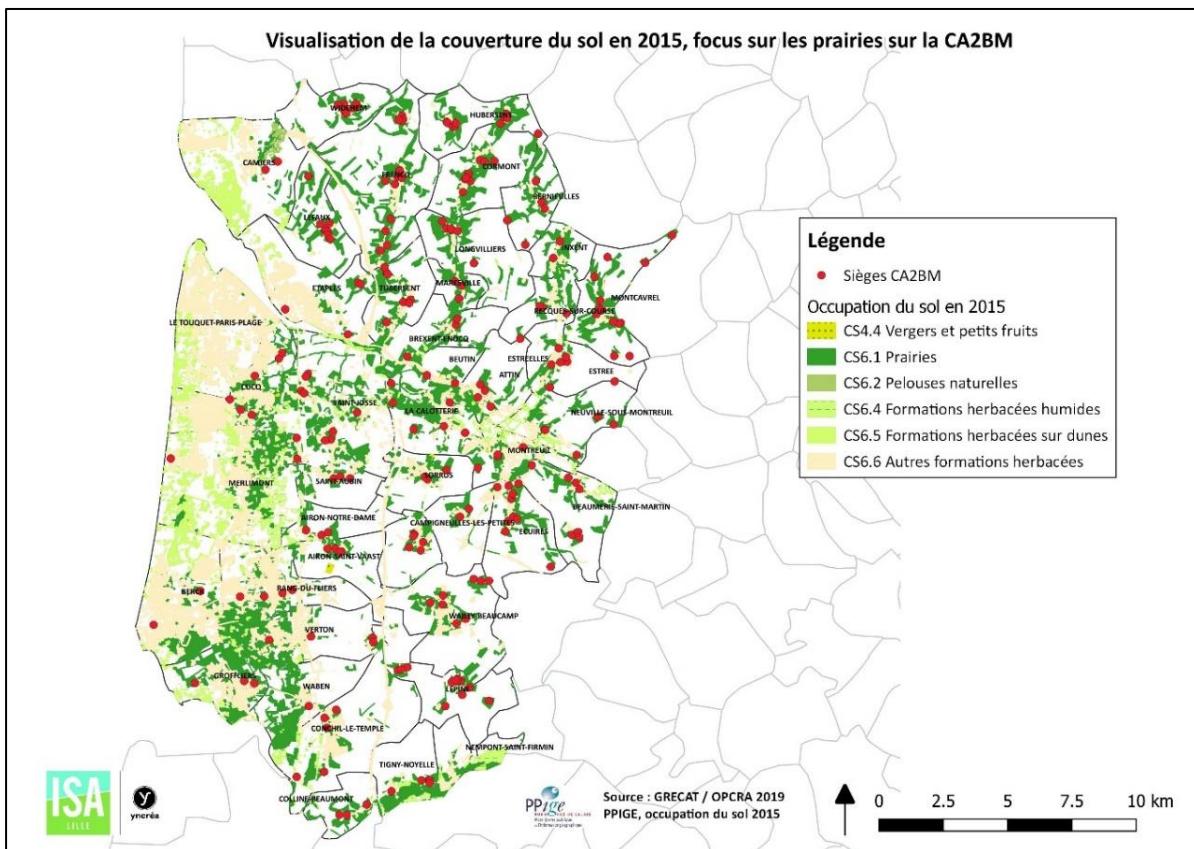


Figure 47 : Focus sur les prairies sur la CA2BM (OCSD 2015)

21,1 % des surfaces de la CA2BM sont en Surfaces Toujours en Herbe (STH) et la figure 47 ci-dessus montre l'importance de celles-ci, notamment sur le Littoral balnéaire. Elles sont également encore présentes sur les autres parties du territoire et sont d'autant plus à préserver qu'elles sont rares. Ces prairies outre leur multifonctionnalité sont d'excellents marqueurs de la diversité des sols, de l'usage qui en est fait et participent à la diversité et à la qualité des paysages et à la gestion des eaux de pluies.

Les cultures céralières, comme le blé, le colza, sont davantage cultivées par les exploitations Hauts agricoles et de la Vallée de la Canche. Ceci est directement dû au potentiel agronomique des terres. Il est également intéressant d'analyser l'évolution de ces surfaces en prairies dans le temps, pour se rendre compte que les exploitations du territoire **orientent progressivement leur assolement moyen vers des cultures de vente**, c'est-à-dire des cultures industrielles et les oléo protéagineux, car la part de l'assemlement occupée par les surfaces toujours en herbe et les fourrages annuels diminue progressivement (*cf. figure 48 ci-après*).

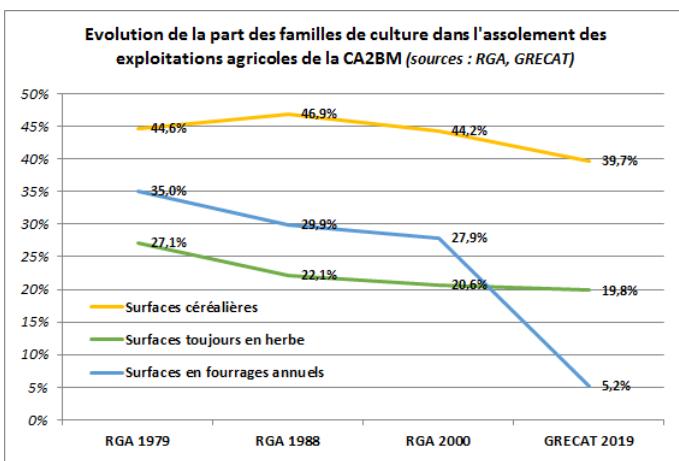


Figure 48 : Evolution de la part des surfaces céréalières, toujours en herbe et des fourrages annuels dans l'assèlement des exploitations de la CA2BM depuis 1979

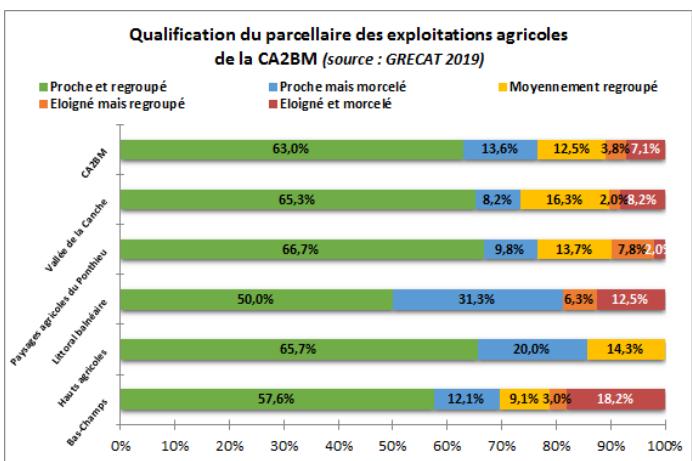


Figure 49 : Qualification du parcellaire des exploitations de la CA2BM en 2019

Il est à noter que les surfaces en fourrages en 2019 ont été sous-estimées en raison de déclarations partielles. En parallèle, il est impossible de réaliser une courbe d'évolution pour les cultures industrielles, car le recensement agricole ne permet pas d'extraire ces données sur ces périodes.

Si les surfaces cultivées et notamment les cultures industrielles permettent de dégager plus de valeur ajoutée pour les exploitations, les surfaces en prairies sont tout aussi importantes à considérer tant pour le maintien de l'élevage, que pour le maintien des paysages et du cadre de vie, notamment dans la lutte contre les inondations. Pour la lutte contre les gaz à effet de serre et le changement climatique, les prairies sont souvent sous-estimées quant à leur pouvoir de fixation du carbone dans le sol, car **elles peuvent en effet fixer dans leurs sols autant de carbone que les forêts : environ 70t/ha, contre 43t/ha pour les terres arables¹⁹.**

Toutes les terres cultivées par les exploitations dont le siège est dans la CA2BM ne sont à l'intérieur du territoire. Environ **1 300 ha** parmi les **25 000 ha** cultivés par les exploitations de la CA2BM le sont en dehors de l'intercommunalité, soit **5 % du total**. Ce chiffre est assez faible comparé à d'autres intercommunalités du Pas-de-Calais. On note qu'il y a une grande variation entre les différents territoires. Plus largement, on peut estimer que **les agriculteurs ayant leur siège dans la CA2BM cultivent près des ¾ du territoire intercommunal**.

Les Hauts agricoles se démarquent, avec les exploitations qui qualifient leur parcellaire comme le plus proche et regroupé. En effet, aucune exploitation ne semble pénalisée par un parcellaire éloigné (0 % de parcellaire considéré comme éloigné). Ce sont les plus grandes structures du territoire qui ont la plupart du temps leurs parcelles d'un bloc à proximité. Cela facilite considérablement le travail au quotidien pour les exploitants, aussi bien en termes de temps que d'organisation pour les chantiers de semis et de récolte, mais aussi dans le cas de l'élevage bovin nécessitant un pâturage tournant à proximité. **Ces parcelles sont donc stratégiques**, car elles assurent une bonne fonctionnalité et performance des exploitations, et garantissent leur pérennité. **Cela confirme la tendance locale d'un parcellaire majoritairement proche du site d'exploitation.**

¹⁹ Arrouays D. et al (2002). Stocker du carbone dans les sols agricoles de France ? Rapport d'expertise collective, réalisé par l'INRA à la demande du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Paris, 334 pages.

Seules les exploitations du Littoral balnéaire et des Bas-Champs qui, en raison de l'urbanisation et des infrastructures de transport, pâtissent le plus du morcellement de leur parcellaire (*cf. figure 49*).

Chiffres clefs sur les productions végétales :

- **53,2 % de l'assolement type des EA est en SCOP**
- **21,1 % de l'assolement type des EA est en herbe**, disparition progressive des surfaces en herbe et des fourrages annuels qui pose la question de l'avenir des productions animales, notamment bovines
- **Forte augmentation des cultures industrielles (dont légumes industriels) et oléo protéagineux au détriment des fourrages annuels**
- **Un parcellaire plutôt proche et regroupé essentiellement lié à des remembrements dans les Hauts agricoles, les paysages agricoles de Ponthieu et la Vallée de la Canche (mais morcelé sur le Littoral Balnéaire et les Bas-Champs en raison de l'urbanisation)**

2.4 Des productions animales orientées vers l'élevage bovins et l'aviculture

2.4.1 Caractérisation des exploitations agricoles du territoire

Comme pour l'assolement, une typologie a été créée de manière simplifiée afin de mieux visualiser et comparer les principales orientations techniques des exploitations, selon les seuils suivants (*cf. figure 50*) :

- ✓ Dominante élevage : bovins ≥ 15 ou autre production animale dominante et SCOP < 40 % de la SAU ;
- ✓ Polyculture-élevage : bovins ≥ 15 ou autre production animale dominante et SCOP > 40 % de la SAU ;
- ✓ Dominante cultures : céréales ou cultures industrielles ≥ 70 % de la SAU ;
- ✓ Autres : élevages de chevaux, escargots, chiens, maraîchers et horticulteurs, prairies sans élevage sur l'exploitation.

Typologie simplifiée des exploitations agricoles de la CA2BM selon leur orientation principale

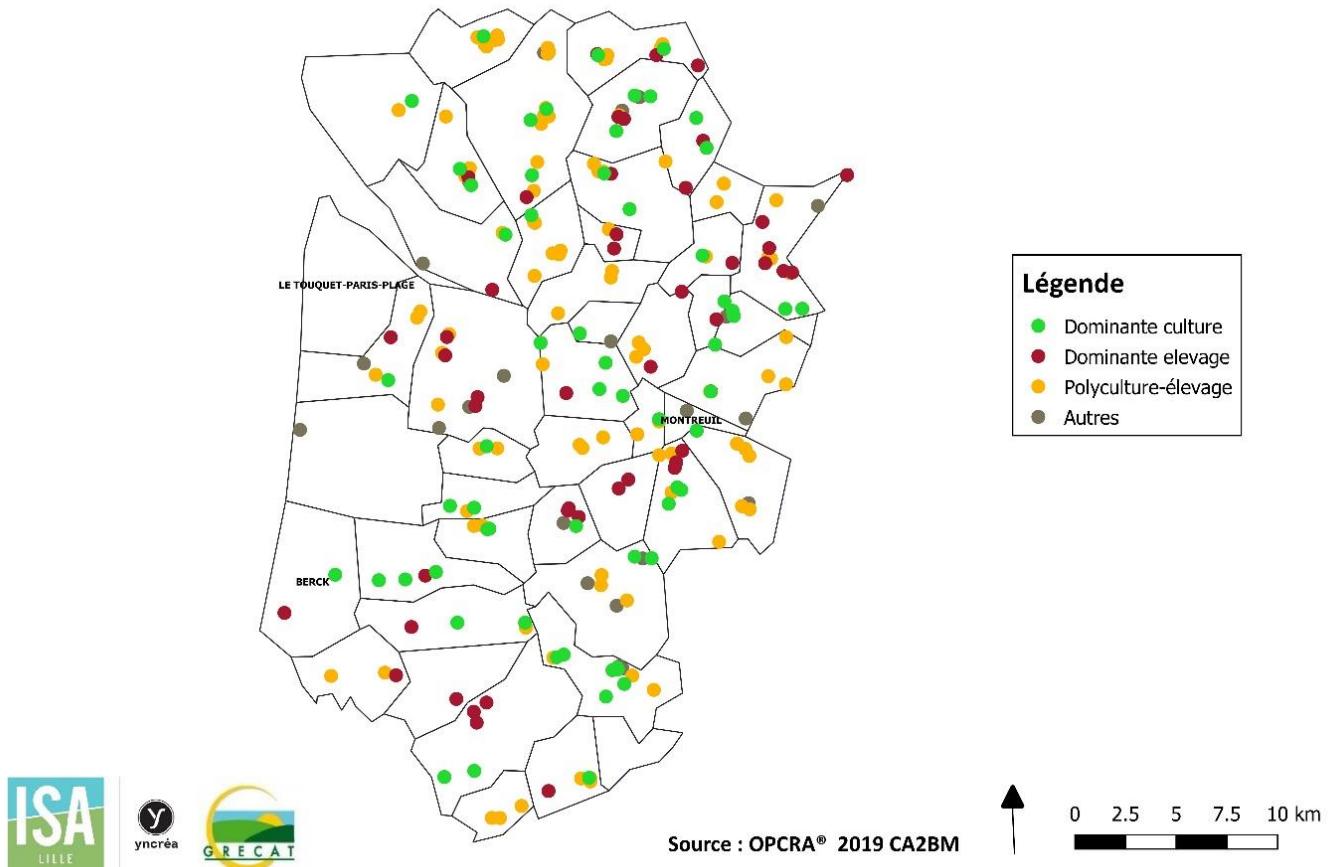


Figure 50 : Répartition des sièges des exploitations agricoles selon leur typologie

Une première observation peut être faite, à l'échelle de la CA2BM, il n'y pas de spécialisation territoriale très marquée, on retrouve les mêmes orientations partout, on peut parler d'homogénéité. Toutefois la dominante élevage est très peu représentée dans le Ponthieu, qui est plutôt à l'instar de la Somme, un territoire de grandes cultures avec peu d'élevages, et la partie ouest des Hauts agriculteurs plus proche de la côte.

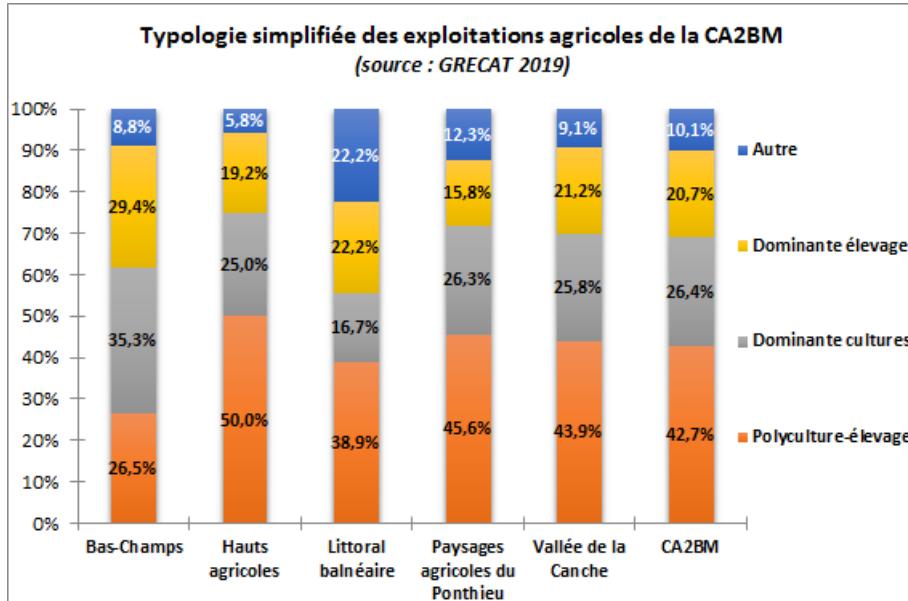


Figure 51 : Typologie simplifiée des exploitations agricoles de la CA2BM

Les exploitations de la CA2BM sont majoritairement orientées vers la polyculture-élevage (à 42,7 %). Les entités paysagères semblent à peu près comparables en termes de répartition, hormis les Bas-Champs, concentrant plus d'exploitations à dominante cultures (peu voire pas d'élevage), mais également plus d'exploitations à dominante élevage (spécialisées) (*cf. figure 51*).

2.4.2 Evolution des productions animales sur le territoire

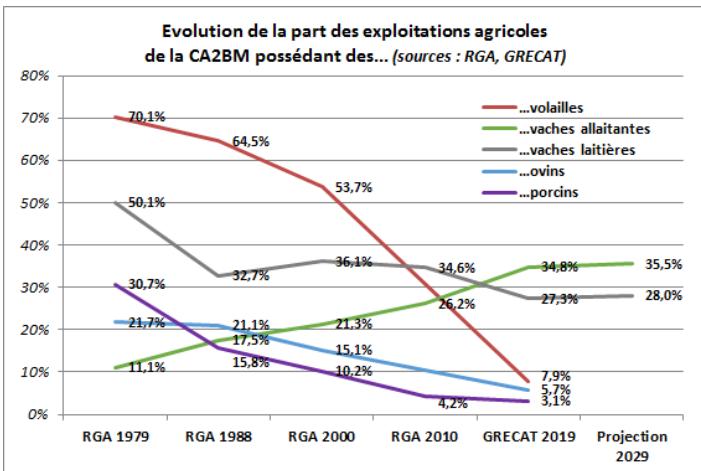


Figure 52 : Evolution de la part des exploitations de la CA2BM possédant des animaux par type de famille depuis 1979

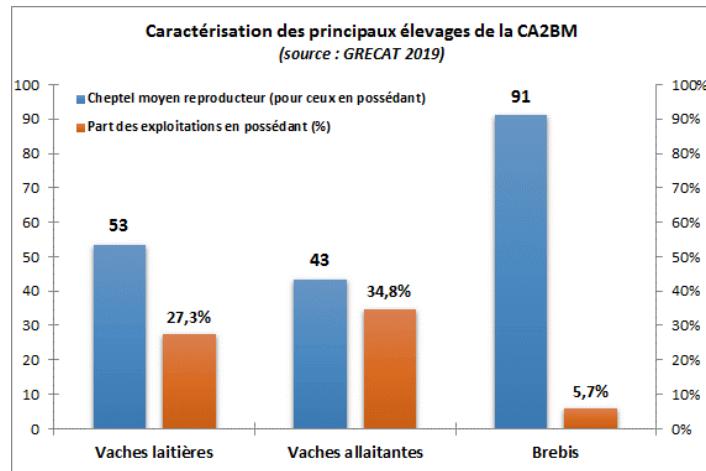


Figure 53 : Caractérisation des principaux élevages de la CA2BM en 2019

Concernant l'évolution des productions animales, on constate une baisse généralisée de la représentativité de l'ensemble des différentes espèces recensées depuis 1979, surtout pour les volailles qui ont connu la chute la plus forte, mais également au niveau des ovins et des porcins (*cf. figure 52*).

Ce phénomène observé sur ces trois familles d'animaux suit une tendance régionale, avec toutefois un impact plus sévère ici pour la production porcine locale. C'est aussi une conséquence de la spécialisation des exploitations vers les mono-élevages, notamment de vaches laitières mais aussi de plus en plus vers les vaches allaitantes, demandant moins de main d'œuvre, aussi bien en termes de surveillance que d'astreinte quotidienne comme la traite.

En revanche l'élevage de vaches laitières, après une forte diminution entre 1980 et 1990, et une diminution plus faible jusqu'en 2020, tend à se stabiliser voire augmenter légèrement dans les 10 années à venir dû à une augmentation des cheptels existants. L'élevage de vaches allaitantes est la seule activité en production animale qui progresse dans le temps. Pour de nombreux exploitants, lorsque l'activité laitière est arrêtée, elle est souvent remplacée par une activité de production de viande moins contraignante.

C'est ainsi que la représentativité des élevages allaitants augmente continuellement dans la CA2BM, au détriment des autres espèces, car les bovins permettent également de valoriser les surfaces en herbe présentes sur l'exploitation. Dans l'ensemble, le nombre d'élevages diminue progressivement sur le territoire, mais ils restent fondamentaux pour l'identité paysagère de la CA2BM, car ils impactent directement sur les systèmes d'exploitation, et donc en conséquence sur l'assoulement et les pratiques culturelles qui sont amenées à évoluer en parallèle de leur progressive disparition : gestion/entretien des prairies, des haies... présence de bâtiments d'élevage, vente de produits animaux...

A noter que la production équine est également présente sur le territoire, avec 20 structures. Le positionnement géographique proche de la côte, la qualité de ses paysages et les sentiers de randonnées sont des atouts pour cette activité.

Enfin, ont été recensés également un apiculteur et une éleveuse de chien, tous professionnels et affiliés au régime agricole (MSA).

En ce qui concerne les effectifs animaux moyens, on constate un cheptel moyen de 53 vaches laitières, 43 vaches allaitantes et 91 brebis mères, pour les exploitations qui en possèdent, c'est-à-dire respectivement 27,3 %, 34,8 % et 5,7 % (cf. figure 55). Pour ce qui est des volailles, il est difficile de raisonner en cheptel moyen, vu la diversité des effectifs observés d'une part, et la diversité des systèmes d'élevages selon les espèces d'autre part (poules pondeuses, poulets de chair...).

Ainsi, les productions animales sur le territoire sont relativement diversifiées et restent essentielles dans le maintien des prairies permanentes du territoire, et contribuent également à maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants du territoire.

2.4.3 Une production laitière encore significative et performante

L'ex-région Nord-Pas-de-Calais a toujours été une zone d'implantation laitière, que ce soit avec sa production annuelle de 12,3 millions d'hectolitres (Source : Statistiques Agricole Annuelle de 2010), ou encore avec 15 établissements de collecte et de transformation (dont Sodiaal, La Prospérité Fermière, Danone ou encore Novandie). Le secteur du Boulonnais et de l'Avesnois sont historiquement les territoires les plus laitiers et la CA2BM est à proximité du Boulonnais.

2.4.3.1 Caractérisation des ateliers laitiers de la CA2BM

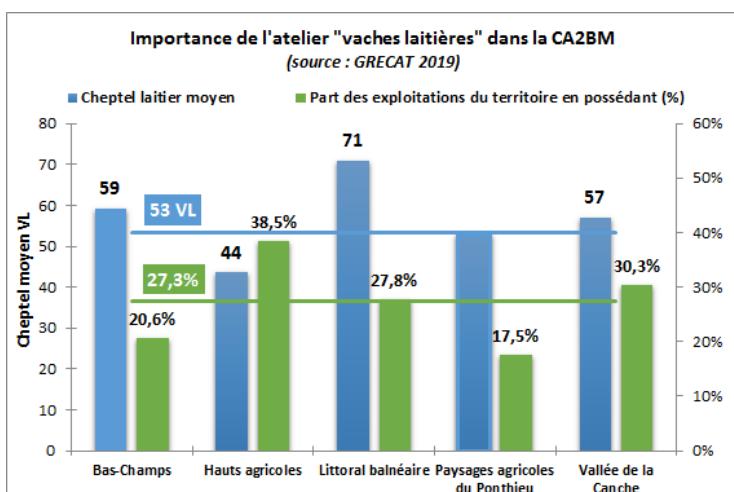


Figure 54 : Importance de l'atelier « vaches laitières » dans la CA2BM par entité paysagère en 2019

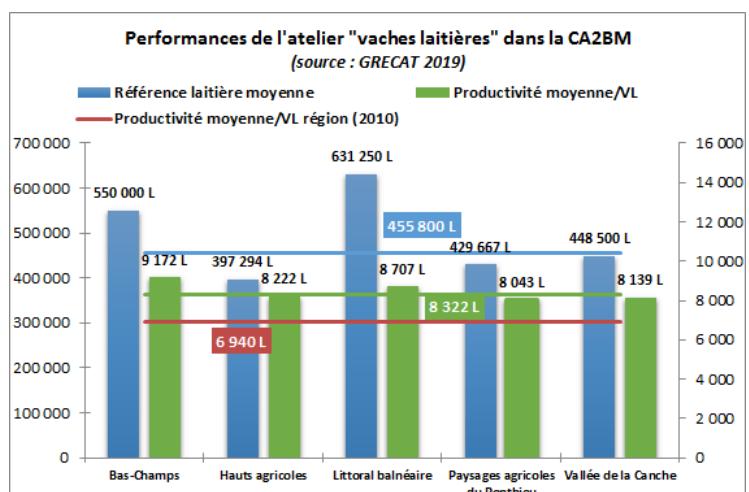


Figure 55 : Performances comparées de l'atelier « vaches laitières » dans la CA2BM par entité paysagère en 2019

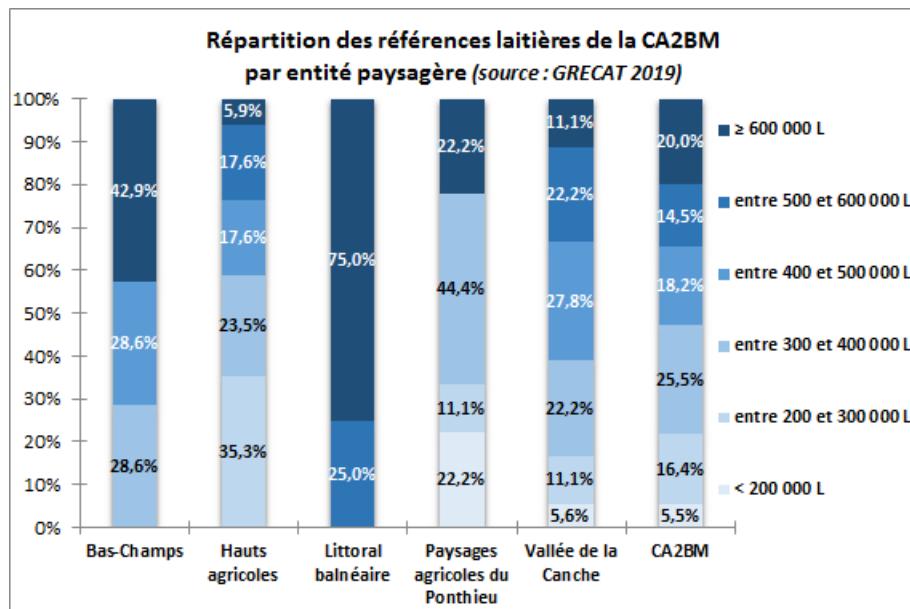


Figure 56 : Répartition des références laitières sur la CA2BM

Sur la CA2BM, 62 exploitations agricoles ont un atelier laitier, soit 27,3 % des exploitations agricoles, avec une référence laitière moyenne de 455 800 L (cf. figures 54 et 55). Des disparités existent entre les territoires, avec des entités fortement laitières : 38,5 % d'exploitations laitières dans les Hauts agricoles, Vallée de la Canche et Littoral balnéaire où

environ 1/3 d'exploitations agricoles ont un atelier laitier, et des territoires moins laitiers comme les Bas-Champs ou les paysages agricoles de Ponthieu avec 20,6 % et 17,5 % d'exploitations laitières. On met toutefois en évidence que le nombre d'exploitations laitières sur un territoire n'est liée ni à la taille des cheptels présents dans les exploitations, ni à leur performance.

En effet, les exploitations laitières de la CA2BM produisent en moyenne 455 800 L/an, à comparer avec la dernière référence laitière nationale pour 2015, soit 407 890 L/an (soit 11,7 % au-dessus ou comparables si l'on intègre des années différentes)²⁰.

On retrouve les cheptels laitiers et les références laitières les plus importants sur le Littoral balnéaire (71 vaches laitières et une moyenne de 631 250 L, soit 175 000 L au-dessus de la moyenne intercommunale) et dans les Bas-Champs (59 vaches laitières et 550 000 L en moyenne, soit presque 100 000 L au-dessus de la moyenne de la CA2BM).

Un focus a été réalisé sur la production laitière afin de comparer les performances locales à un contexte plus large. Ainsi, d'après la figure n°55, on constate que les élevages de la CA2BM sont un peu plus performants en moyenne que dans la région NPDC. La productivité moyenne par vache dans la CA2BM est de 8 322 L en 2019, soit une performance supérieure de 20 % à la dernière moyenne régionale de 6 940 L (données 2010, Agreste). La CA2BM est donc un territoire avec une bonne performance laitière. (cf. figure 56)

²⁰ Bovins 2017, Productions lait et viande, les chiffres clés du GEB, 2017, 12 p.

2.4.3.2 Des structures en danger ?

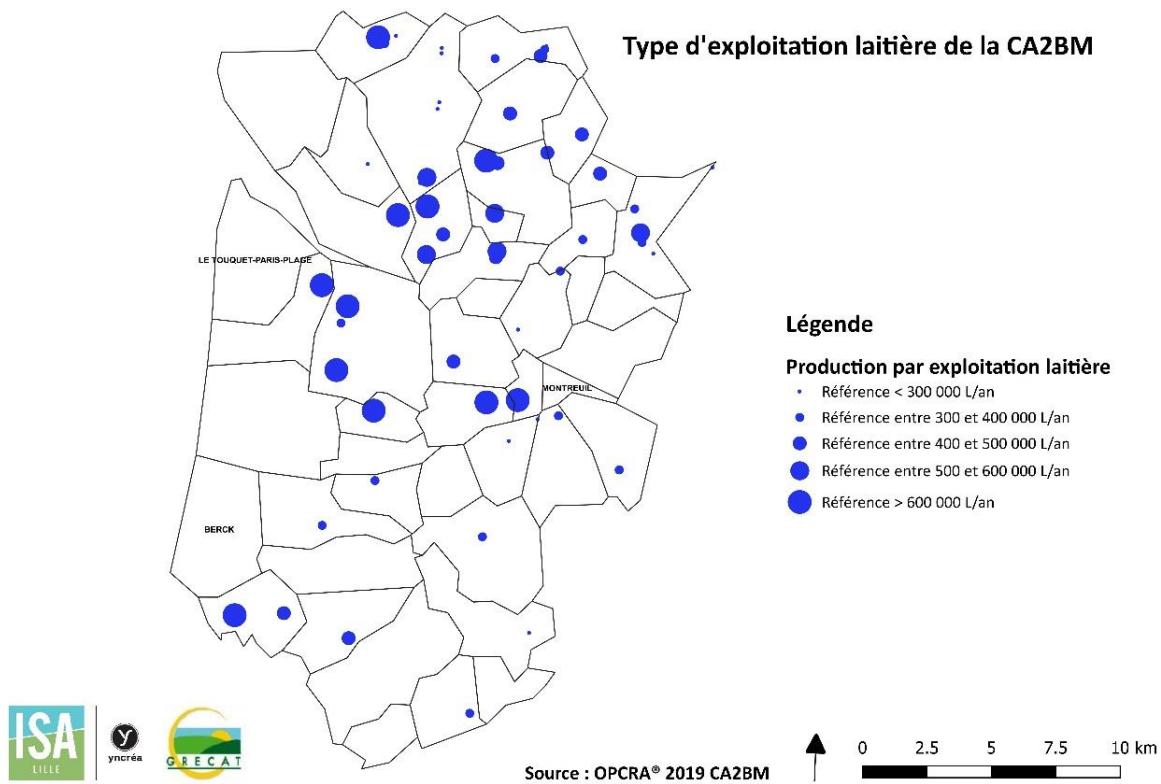


Figure 57 : Typologie des productions laitières sur la CA2BM

La production totale des exploitations laitières de la CA2BM représente plus de **25 millions de litres** (production totale en 2019). **Malheureusement, la représentativité des élevages laitiers est en constante diminution depuis les années 80**, au regard des investissements à réaliser pour les mises aux normes face à la charge de travail et à l'astreinte que cette production impose.

Cette représentativité a presque été divisée par deux depuis près de 40 ans, passant de 50,1 % en 1979 à 27,3 % des exploitations possédant un élevage laitier en 2019. Cependant, on note un ralentissement de cette chute dans les années 1990, voire une légère augmentation du nombre d'exploitations laitières jusqu'en 2010. Même si d'ici dix ans, la représentativité des élevages laitiers dans la CA2BM restera faible, elle tend à se maintenir à un niveau constant.

Ceux restants se sont en effet progressivement modernisés, ce qui garantit leur maintien sur le long terme et certains ont d'ailleurs beaucoup investi pour le maintenir car il constitue leur principale source de revenus. Il est donc estimé **que plus d'un quart des exploitations posséderont encore un élevage laitier d'ici dix ans sur le territoire (dans l'hypothèse où toutes les exploitations qui doutent sur leur maintien continuent cette activité : 10 % d'incertitude)**.

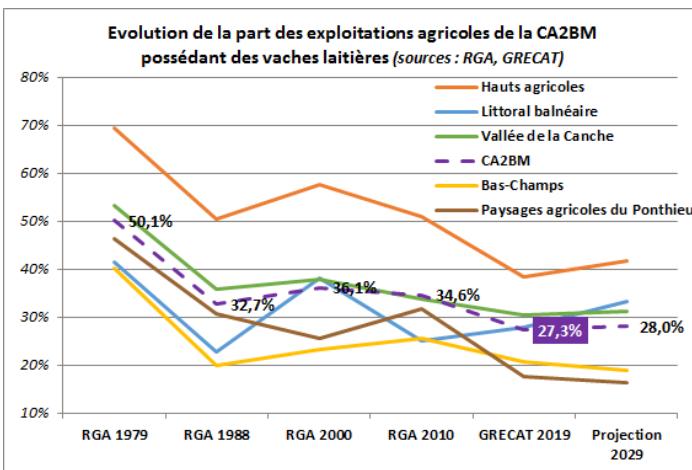


Figure 58 : Evolution de la représentativité de l'élevage laitier par entité paysagère dans la CA2BM depuis 1979

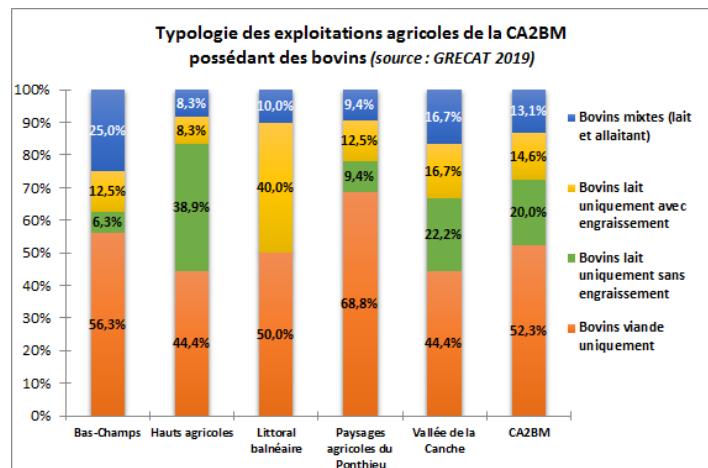


Figure 59 : Typologie des exploitations agricoles de la CA2BM possédant des bovins par entité paysagère en 2019

A noter qu'il aurait été intéressant d'analyser l'évolution du cheptel laitier sur la même période, car certains élevages disparaissent tandis que d'autres s'agrandissent en parallèle, mais les données du RGA ne le permettent pas à cause du secret statistique qui rend impossible le traitement ou même l'estimation de cette donnée si il ne reste qu'un seul ou deux élevages laitiers par commune : si un ou deux élevages sont présents dans une commune, il est impossible d'évaluer l'importance de leurs cheptels.

Les différences entre les territoires sont relativement faibles, les projections faites indiquent que la stabilisation des effectifs laitiers devrait avoir lieu partout. La hausse de la part des exploitations laitières sur les Hauts agricoles et sur le Littoral balnéaire n'est pas due à une augmentation du nombre d'exploitations en lait mais à une disparition d'exploitations ne faisant pas de lait, ce qui augmente mécaniquement la représentativité des exploitations laitières sur ce territoire. Une réflexion sur de la transformation ou de la valorisation en circuits courts est une piste pour accompagner le maintien de ces exploitations.

D'après les projections du GRECAT, la CA2BM pourrait donc perdre au maximum 14 élevages laitiers d'ici dix ans (dont 3 arrêts certains), soit 22,5 % des structures laitières actuelles. Les disparitions ne concernent pas un territoire en particulier mais sont réparties sur toute la CA2BM. La production laitière perdue avoisine les 5 millions de litres, mais sera potentiellement reprise par les exploitants restants de la CA2BM ou d'autres territoires désireux de s'agrandir (cf. figures 58 et 59).

La filière laitière a subi depuis 2015 une crise mondiale. En effet, la fluctuation importante du prix du lait a fragilisé la situation économique des élevages laitiers, atteignant des prix très bas pendant plusieurs mois. Cette crise a également eu des effets sur les exploitations agricoles de la CA2BM.

Le cheptel est une donnée importante à considérer dans cette évolution, car les troupeaux s'agrandissent en général et la perte du nombre de vaches laitières est moins rapide que la perte des élevages en eux-mêmes, mais les données confidentielles du RGA rendent impossible l'analyse de cette évolution pour la CA2BM pour rappel. Quelques études récentes à l'échelle nationale permettent de recontextualiser la production laitière de la CA2BM et de donner quelques perspectives.

Selon une étude de l’Institut de l’élevage²¹, la livraison de lait de vache à l’échelle nationale se stabilise depuis 2014 avec une légère baisse en 2016, après une augmentation continue depuis 2005. Le recul de plus de 20 % des effectifs de vaches laitières entre 1995 et 2017 a été plus que compensé par l’amélioration continue du rendement moyen par vache. Outre les efforts génétiques, les progrès sur l’alimentation, la croissance moyenne du troupeau n’y est pas non plus étrangère. A ce sujet, on constate que la concentration des exploitations s’est poursuivie, avec la disparition d’une exploitation sur 3 depuis 2005 (1 disparition sur 5 observées sur la CA2BM). Dans ce schéma, ce sont des petites structures qui font « les frais » de cette modernisation. Toutefois depuis 4 ou 5 ans, ce sont également des ateliers plus importants, et aux normes, qui s’arrêtent. Le tissu des exploitations laitières s’est donc fragilisé. Outre ce contexte, l’abandon des quotas et le passage à une contractualisation avec les industriels (notion de référence), a introduit une instabilité supplémentaire dans le marché. Enfin, **il ne faut pas oublier que la consommation nationale de produits laitiers n'a cessé de reculer²², ainsi entre 2005 et 2016 celle-ci a baissé de 11,5 %, ne facilitant pas non plus le développement des volumes et le maintien des prix.**

Toutefois, ce recul continu du nombre de producteurs commence à peser sur le marché laitier, et depuis septembre 2016, le prix moyen du lait a progressé régulièrement en passant de 287 à 367 € par 1000 litres (septembre 2019, source Observatoire des Marché, cotation physique). Cette remontée des prix observée dans beaucoup de pays européens, est encore loin de donner un prix suffisamment rémunérateur pour les producteurs car il est en général estimé à 450 €/1000 litres, mais c'est déjà une bonne nouvelle. Outre des difficultés d’approvisionnement, c'est surtout la forte demande mondiale de la poudre de lait pour le marché chinois qui tire les prix vers le haut.

Néanmoins, la question de la compétitivité de la filière française à l’échelle européenne et mondiale, (et de sa capacité à capter ces marchés), reste posée. L’implantation de groupes chinois en Normandie ou en Bretagne (**Synutra** à Carhaix sur un site ex-Sodiaal, ou **Health and Happiness Group** – ex Biostim - en Normandie avec la Coopérative d’Isigny St Mère pour de la poudre de lait bio infantile) sont les témoignages de la réelle qualité du lait produit en France, et de possibles valorisations à l’export, mais qui pour l’instant échappent aux entreprises françaises (tout au moins en partie).

A l’instar d’autres territoires, la question du maintien de la production laitière sur la CA2BM reste d’actualité, mais une confirmation de la remontée des prix pourrait inciter des exploitants de la CA2BM à accroître leur troupeau laitier, voire à relancer cette production. Cette éventualité a été soulevée dans plusieurs commissions communales par des exploitants présents.

Evidemment, l’avenir des prairies situées à proximité de bâtiments d’exploitation est fortement lié à l’évolution de la conjoncture du prix du lait, tout comme celui des activités et des emplois induits par la production laitière (ex-cabinets vétérinaires). **L’impact économique, social, environnemental, paysager d’un recul de la production laitière est évitable**, et à défaut de pouvoir s’appuyer sur la filière longue, **la filière courte peut offrir une alternative intéressante. Elle existe déjà sur le territoire** (elle sera détaillée dans la partie diversification), il faut la conserver **et peut-être l’appuyer** en termes de politiques locales, notamment si un Programme Alimentaire Territorial était envisagé par les élus. Il y a donc bien un enjeu d’aménagement local à relever.

²¹ Bovins 2017, Productions lait et viande, les chiffres clés du GEB, 2017, 12 p.

²² Les produits laitiers, Données et Bilans FranceAgrimer, FranceAgrimer, 2017, 56p.

2.4.4 Une production allaitante en forte augmentation

Encore peu présente dans les années 1980, la production de bovins allaitants a fortement progressé dans le Pas-de-Calais et donc également dans la CA2BM.

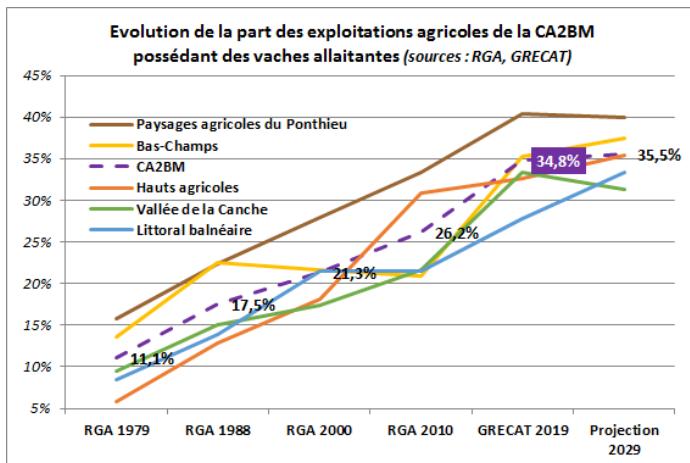


Figure 60 : Evolution de la représentativité de l'élevage allaitant par entité paysagère dans la CA2BM depuis 1979

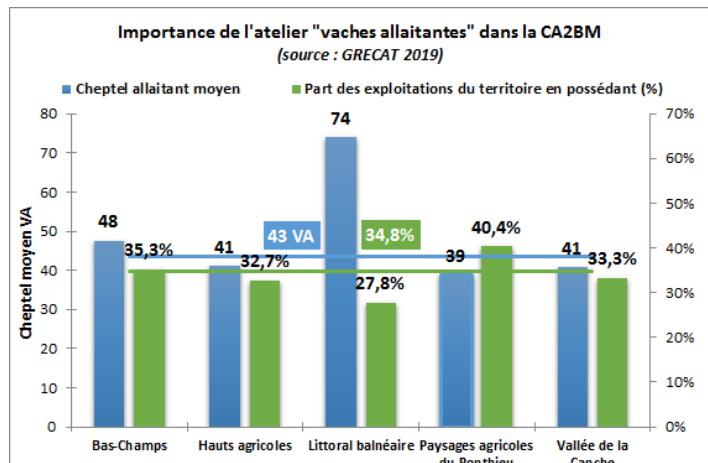


Figure 61 : Importance de l'atelier « vaches allaitantes » dans la CA2BM par entité paysagère en 2019

Le nombre d'exploitations possédant des vaches allaitantes a triplé depuis 1979, et surtout leur représentativité est beaucoup plus importante au regard de la diminution des exploitations agricoles : seulement 11,1 % des exploitations en possédaient en 1979, pour **34,8 % des exploitations en 2019 sur la CA2BM**. D'ici dix ans, leur représentativité continuera d'augmenter, selon les projets des exploitants agricoles enquêtés.

A la différence des vaches laitières qui concernaient plus d'exploitations dans les Hauts agricoles et la Vallée de la Canche, c'est dans les paysages agricoles de Ponthieu et les Bas-Champs que l'on rencontre le plus d'élevages allaitants (*cf. figure n°60*).

Ce phénomène s'explique par l'**obligation de valoriser les prairies permanentes**, que l'on ne peut plus retourner²³ pour y planter une culture depuis la réforme de la PAC de 2003²⁴. L'élevage allaitant constitue une solution pour ceux qui ont choisi d'arrêter le lait pour cause d'investissements trop importants à réaliser (mise aux normes), ou encore à cause du côté astreignant (traite), vécu de plus en plus comme une contrainte par les exploitants laitiers. Le manque de main d'œuvre, ainsi que l'instabilité des prix du lait (surtout durant la crise du lait en 2010 et 2015/2016) ont accentué ce phénomène. De plus, contrairement au lait, le bovin viande reste compatible avec un emploi à

²³ La conversion d'une prairie permanente est soumise à une autorisation préalable de la Direction départementale des territoires (DDT). Un arrêté du 27 octobre 2021, paru au Journal officiel le 5 novembre 2021, reconduit ce dispositif. Les critères d'autorisation retenus sont les suivants : agriculteurs en difficulté, éleveurs dont la surface en prairie permanente est supérieure à 75 % de la surface agricole admissible de l'exploitation après retournement des surfaces autorisées, nouveaux installés depuis moins de cinq ans, sous certaines conditions.

²⁴ Sous réserve des BCAC : Bonnes Conditions Agro-Environnementales (PAC).

l'extérieur de l'exploitation quand celle-ci est petite : pas d'astreinte de traite, animaux plus autonomes en période de pâturage... et ce type d'élevage permet également plus facilement la pluriactivité.

Ce contexte explique pourquoi dans le Pas-de-Calais selon le RGA, le nombre d'élevages allaitants a diminué beaucoup moins rapidement que le nombre total d'exploitations agricoles : -17 % pour les élevages allaitants et -28 % pour les exploitations laitières entre 2000 et 2010.

Des données plus récentes de l'Institut de l'Elevage ou de FranceAgriMer²⁵ à l'échelle nationale, montrent une augmentation faible mais continue du nombre de vaches allaitantes avec près de 2 % de croissance entre 2015 et 2017, avec une baisse plus modérée du nombre d'exploitations que les laitières. **Il y a bien un effet de substitution avec les vaches laitières.** La forte progression des races comme les limousines, ou l'Aubrac traduit également une montée en qualité des viandes produites, et donc une meilleure valorisation de la viande pour les éleveurs.

Au final, le système allaitant sur la CA2BM concerne aujourd'hui 34,8 % des exploitations contre 27,3 % pour la production laitière (à noter tout de même que certaines exploitations sont mixtes).

Comme pour les vaches laitières, il aurait été intéressant d'analyser l'évolution du cheptel allaitant sur les dernières décennies, mais le secret statistique rend impossible l'exploitation des données du RGA. Les données GRECAT permettent toutefois d'évaluer la taille moyenne des cheptels par entité en 2019 (*cf. figure 61*). Curieusement, si le Littoral balnéaire est le territoire qui concentre le moins d'élevages allaitants, c'est aussi celui qui possède le cheptel moyen le plus élevé : ceci est à pondérer justement par la faible représentativité de cette production dans ce territoire. Pour résumer, **plus d'une exploitation sur trois possède des vaches allaitantes, pour un cheptel moyen de 43 mères**(sans compter la suite : élèves engrangées et vendues pour la viande, plus les futures reproductrices pour le renouvellement). L'analyse des données nationales confirme cette croissance de la taille des ateliers.

²⁵ Les produits carnés : viande bovine, Données et Bilans de FranceAgrimer, Viandes, FranceAgrimer, 2017, 50p.

Localisation des exploitations agricoles avec un atelier allaitant

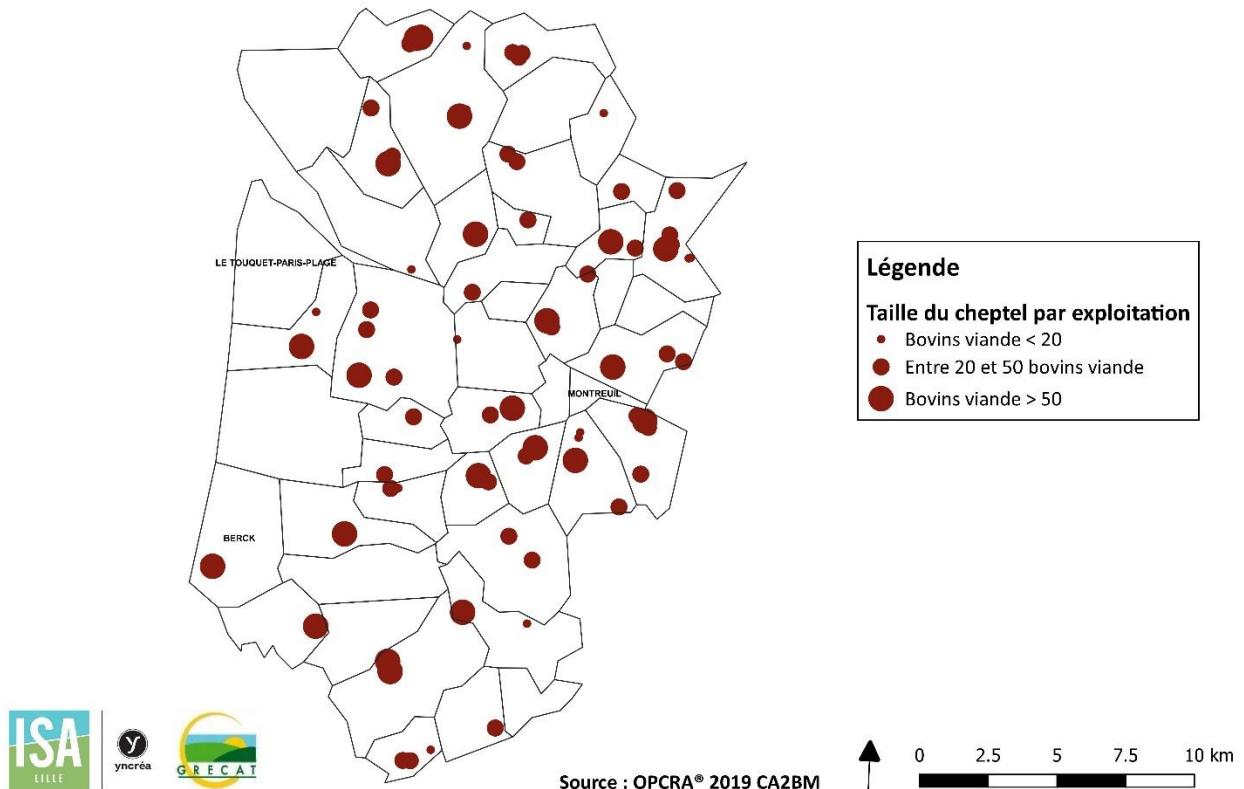


Figure 62 : Localisation des exploitations agricoles avec un atelier allaitant

Les exploitations en système allaitant sur la CA2BM concernent aujourd’hui plus d’exploitations que la production laitière (à noter toujours que certaines exploitations sont mixtes).

Leur répartition est fortement liée à la présence de prairies permanentes sur le territoire. Cet atelier est donc devenu identitaire pour certains secteurs du territoire et influence donc les paysages de ces secteurs (*cf. figure 62*). Cette production, pour l’instant, reste intéressante pour les exploitants souhaitant valoriser leurs surfaces en herbe. Cependant, en cas de marchés défavorables, les ateliers seront arrêtés, avec un risque de retournement des prairies permanentes et un enrichissement / boisement de ces zones. Les impacts seraient fortement négatifs pour le territoire, avec des incidences sur la biodiversité et la fermeture des paysages.

A ce sujet, il faut replacer cette évolution dans le contexte du marché national, et en particulier de la consommation de viande bovine. **Celle-ci recule régulièrement, ainsi entre 1994 et 2018, elle est passée de 26,8 kg/hab./an à 23,1 kg (soit -13,8 %)**²⁶. Toutefois on observe une reprise en 2018 de la consommation, en dépit du développement et l’enracinement du végétalisme, des actions de la L214, ou enfin du Programme National Nutrition Santé. Ce dernier préconise la réduction de la consommation de viandes rouges qui est trop importante, au regard des maladies cardio-vasculaires. Cette embellie n'est que peut-être temporaire, et une prise de recul est nécessaire pour pouvoir en mesurer la durée.

²⁶ Source : FranceAgriMer

Autre point qui reste critique : le prix. Les cotations sur les marchés physiques pour les gros bovins restent assez basses, ainsi les dernières observées entre septembre 2018 et septembre 2019 montrent des prix au kilo stables ou en légère baisse (il est difficile de donner une valeur moyenne, car les catégories sont réalisées selon les races, la conformation, le sexe, et le prix peut varier entre Arras et Cholet,). La rentabilité des élevages allaitant n'est pas pour autant satisfaisante, et elle ne garantit pas l'avenir des ateliers qui ont été développés. Si notre premier marché à l'export est l'Italie, il y a aujourd'hui une demande mondiale croissante en Asie, ou dans les pays du Maghreb pour cette viande. Comme pour le lait, c'est la question de la compétitivité de cette filière qui est posée, et de la capacité des filières françaises à s'organiser pour capter durablement ces marchés.

2.4.5 Une production avicole en recul

2.4.5.1 Caractérisation des élevages avicoles

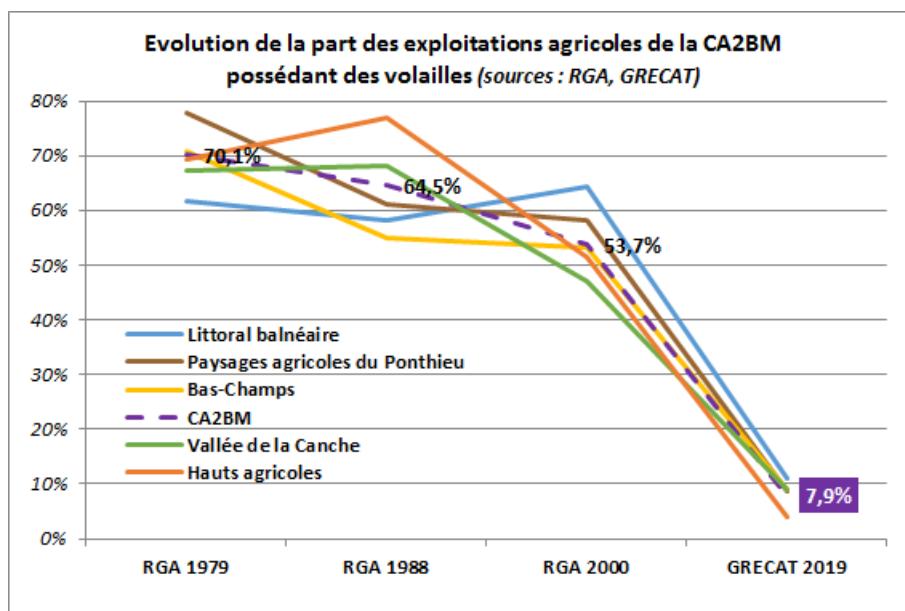


Figure 63 : Evolution de la part des exploitations agricoles de la CA2BM possédant des volailles depuis 1979

La part des exploitations agricoles de la CA2BM ayant un atelier avicole a fortement chuté depuis 1979 pour passer de 70 % des exploitations en 1979 à 8 % aujourd'hui (ce qui représente 18 exploitations au total, dont la moitié ont un autre atelier animal à côté) (*cf. figures 63 et 64*). Les exploitations ayant des ateliers avicoles sont de moins en moins spécialisées sur cette production, qui apparaît plutôt sous forme d'atelier complémentaire pour générer un revenu supplémentaire et plus régulier, en plus du lait ou de la viande.

Si la présence des ateliers avicoles s'est maintenue à 54 % jusqu'en 2000, elle a fortement décroché dans les 20 dernières années, dans tous les territoires, avec le contexte de la grippe aviaire. Selon FranceAgriMer²⁷, la production avicole française a diminué de 45 % sur dix ans (2010/2000), avec une stabilisation à partir de 2007. Cette situation est paradoxale car elle s'inscrit dans un contexte mondial où la consommation de viande blanche augmente, tout comme en France. En effet, selon FranceAgrimer²⁸, la consommation de volaille augmente de 1,7% par an entre 2007 et 2017 (en 2017, 27 kg/habitants consommés dont 19,7 kg pour le poulet). Les consommateurs sont aussi en demande de produits découpés et surtout élaborés, où leur part est passé de 17 à 29 % de la consommation totale de volaille.

²⁷ FranceAgriMer, aussi appelé Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, exerce des missions pour le compte de l'État, en lien avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire : favoriser la concertation au sein des filières de l'agriculture et de la pêche, assurer la connaissance et l'organisation des marchés, gérer des aides publiques nationales et communautaires.

²⁸ Volailles de chair, Fiche Filière, FranceAgrimer, janvier 2019, 2 p. (nota : cette fiche est une extraction d'un document plus détaillé)

La filière française souffre d'un manque de compétitivité-prix (pas uniquement) sur le marché mondial, et les concurrents sont souvent à « notre porte » et encore très jeune sur ce marché, comme

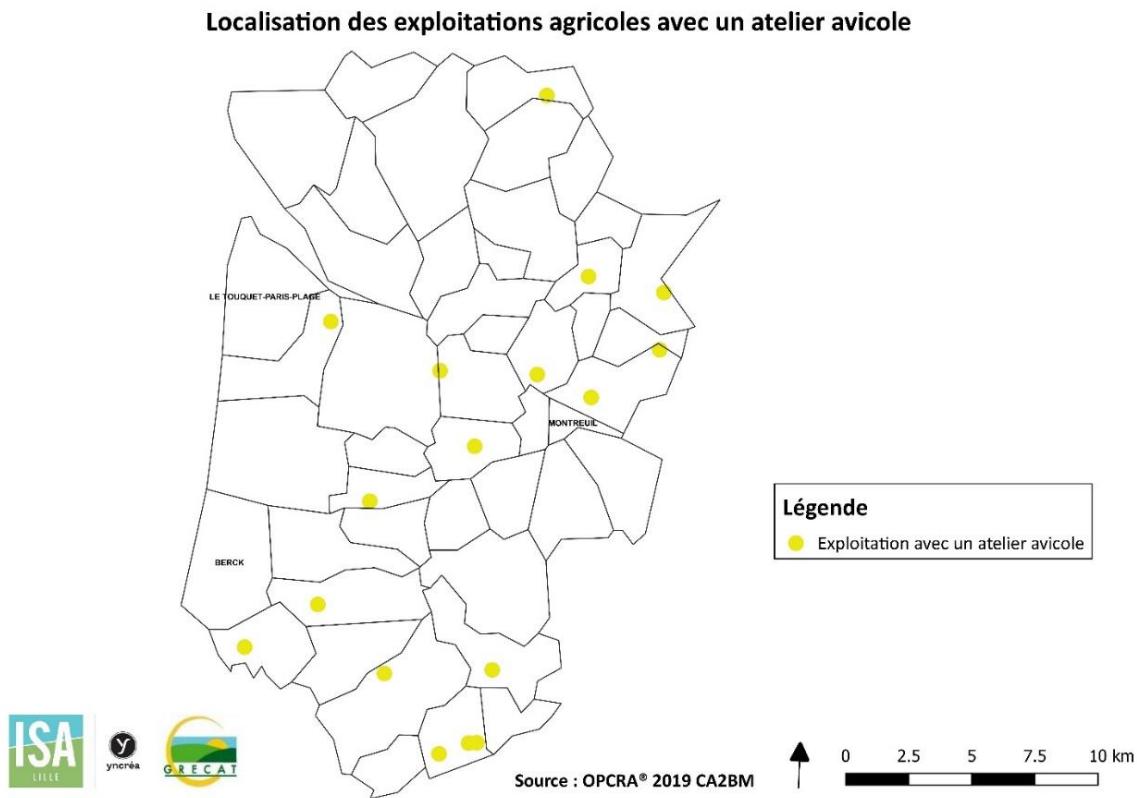


Figure 64 : Localisation des exploitations agricoles avec un atelier avicole

l'Allemagne et la Pologne, avec comme conséquence près de 41 % de poulets sont importés pour la consommation des français.

Au final, c'est toute **une filière qui semble menacée** : éleveurs, abattoirs, fabricants d'aliments... C'est ce que l'on a pu observer avec la liquidation judiciaire du groupe Doux en 2018, et finalement sa reprise par les Poulets de Loué. Ces crises mettent en lumière certains choix de modèles de production qui ne sont plus adaptés au contexte national (mauvaise image des élevages en batterie, la non prise en compte du bien-être animal, pollution par les nitrates), et aussi face au développement de la **concurrence européenne** et mondiale. C'est également le manque d'anticipation des dirigeants quant à l'évolution annoncée de la PAC (arrêts des restitutions) qui a conduit à ces « naufrages » totalement prévisibles, ou encore le choix d'un poulet standard facilement concurrencé (sans y ajouter dans certains cas une mauvaise gestion).

La filière n'est pas pour autant condamnée, ainsi fin 2017, les volailles de Licques et l'entreprise Péniguel recherchaient des éleveurs en bio, afin de monter en commun une filière régionale. Les enjeux pour maintenir une filière volaille passe pour partie dans le choix d'une labellisation, et d'une transformation plus poussée à créer sur le plan local.

2.4.5.2 La production porcine

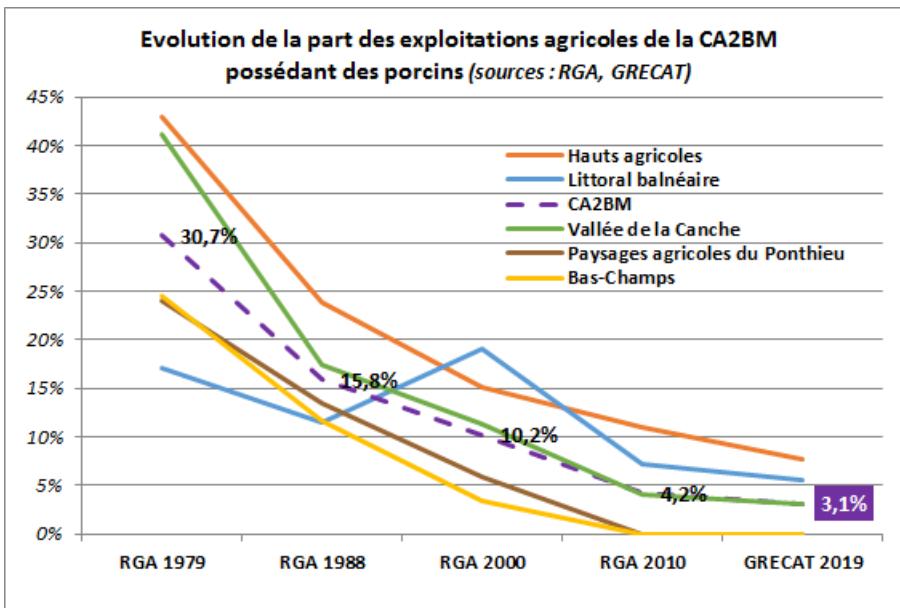


Figure 65 : Evolution de la part des exploitations agricoles de la CA2BM possédant des porcs depuis 1979

exploitations ayant un atelier porcin a été divisée par 10 depuis 1979. Elles étaient près d'un tiers à produire du porc, il y a 40 ans, ce sont désormais 3 % des exploitations du territoire, soit 7 exploitations³⁰ qui maintiennent cette production, dont 5 ayant un atelier de bovins à côté (cf. figures 65 et 66).

On compte parmi eux 3 naiseurs-engraisseurs (naissance et engrangement des porcelets sur le même site) et 4 engrasseurs. Le passage à des élevages de plus en plus grands pose des questions sur le territoire quant à l'acceptation par la population locale en raison des odeurs, du bruit, des risques de pollution...

Le Nord-Pas-de-Calais, plus largement les Hauts-de-France est une région encore productrice de porcs (2011 : 5^{ème} région française de production²⁹) mais très en retrait par rapport à l'ouest de la France. Ainsi, la diminution du cheptel en région, comme sur la CA2BM, tend à rendre cette production marginale sur certains territoires (sauf dans les Flandres). Près de 300 exploitations possédaient un atelier porcin en 1979, soit une sur deux à l'époque.

Sur la CA2BM, la part des

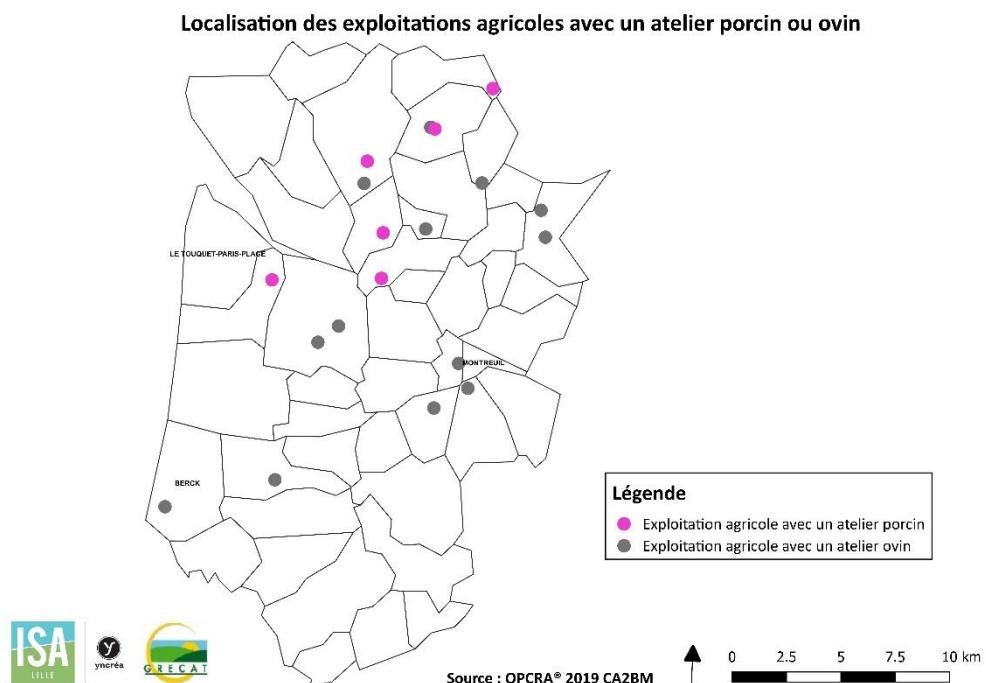


Figure 66. Localisation des ateliers porcins ou ovins sur la CA2BM

²⁹Données Agreste – Statistique agricole annuelle 2015 (production porcine)

³⁰Seulement six visibles sur la carte, dû à la superposition de points.

Sur la CA2BM, trois exploitations commercialisent en circuits courts cette production. Etant donné les crises sur le marché du porc (prix bas, compétitivité d'autres pays), cette logique de commercialisation en circuits courts est une possibilité pour se diversifier et être plus compétitif.

La production régionale est souvent reconnue comme qualitative (avec une exportation vers la Belgique) et elle ne couvre que 40 % des besoins régionaux. La question d'un recentrage sur de l'approvisionnement local est posé, et le déploiement des circuits courts s'avère être une opportunité à exploiter.

2.4.5.3 *La production ovine*

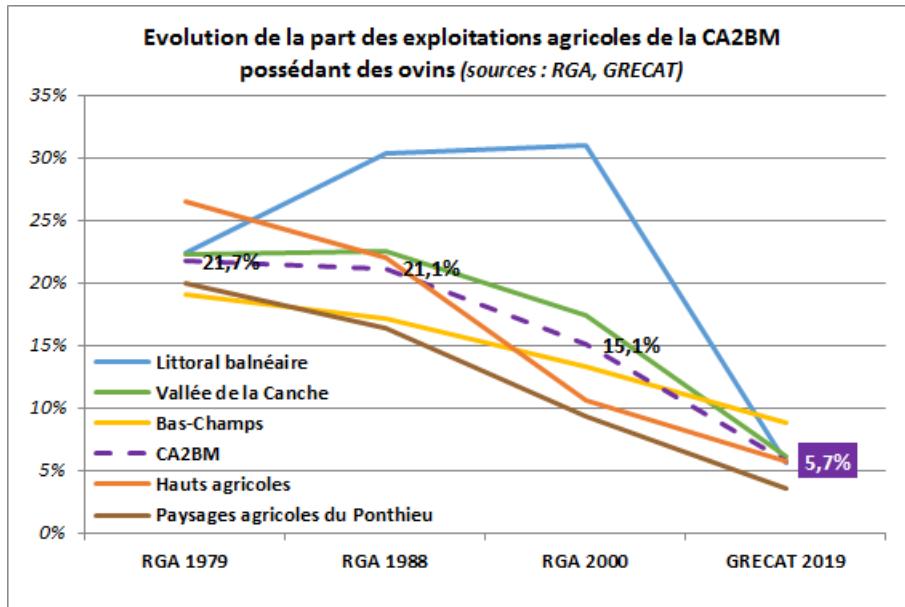


Figure 67 : Evolution de la part des exploitations agricoles de la CA2BM possédant des ovins depuis 1979

Les exploitations ovines sur territoire de la CA2BM sont au nombre de 13, orientées pour 12 d'entre elles vers la production de viande et une vers la production de lait (*cf. figure 66*). Cette production a largement chuté depuis 1979, passant de 21,7 % des exploitations concernées à 5,7 % (soit 3 quarts en moins) (*cf. figure 67*).

La production ovine est peu représentée dans la CA2BM malgré la proximité avec le Boulonnais (et de la race locale boulonnaise).

Cependant, avec des zones environnementales remarquables et des espaces dunaires, cette production est particulièrement adaptée au pastoralisme et pourrait être développée dans les années à venir, d'autant qu'il existe une demande pour de la viande d'agneau de qualité, face à une offre nationale et régionale insuffisante.

2.4.5.4 L'activité équine

Avec ses 388 clubs équestres en 2017³¹, dont 237 pour le Nord et 151 pour le Pas-de-Calais, la région³² se place au cinquième rang national par le nombre de licenciés : plus de 37 000. Elle offre de très nombreuses possibilités de pratiquer dans ses établissements équestres qui se répartissent bien sur tout le territoire régional.

Qu'elles aient le statut agricole ou non, ces structures participent activement à l'animation et au maintien voire au développement des activités économiques en milieu rural. Ce secteur étant actuellement confronté à un déficit de main d'œuvre, des opportunités d'embauche existent réellement.

Comme cela a été mentionné en préambule dans la méthodologie, les activités équines sont rattachées au secteur agricole depuis 2004. Cependant, les structures possédant des chevaux ne cotisent pas toutes à la MSA et ne sont donc pas par conséquent considérées comme une exploitation agricole. Il est difficile d'identifier les structures équines affiliées au régime agricole car elles peuvent prendre des formes très variées :

- Pension pour chevaux : simple mise à disposition de boxes dans une écurie pour les propriétaires de chevaux, activité de location ;
- Centre équestre/club équestre/ferme équestre : lieu où l'on enseigne la pratique du cheval au grand public ;
- Ecole de formation : établissement qui dispense un cursus sanctionnant un diplôme nécessaire à l'exercice des métiers du cheval ;
- Haras : établissement dans lequel sont entretenus les reproducteurs pour la multiplication et la reproduction des chevaux (de race souvent) ;
- Ecurie de compétition : établissement équestre spécialisé dans la pratique compétitive de l'équitation, dans une ou plusieurs des disciplines suivantes : saut d'obstacle, concours complet, dressage, endurance, attelage et voltige ;
- Centre de tourisme équestre : établissement spécialisé dans l'organisation de l'activité tourisme équestre : activités, cavalerie et encadrement

Sur la CA2BM, 20 exploitations agricoles de ce type ont été recensées au cours des enquêtes.

Cette présence significative est à mettre en relation avec la présence de prairies, espaces naturels sur les Bas-Champs et le Littoral balnéaire et au tourisme.

³¹ Source FFE (Fédération Française d'Equitation) : clubs labellisés, clubs non labellisés et autres organisateurs d'activités équestres à jour de leur cotisation 2017.

³² Sur la base des anciennes régions administratives. Nord-Pas-de-Calais en 5^e position derrière Ile-de-France, Rhône-Alpes, Normandie et Pays-de-la-Loire.

Localisation des exploitations agricoles de la CA2BM avec un élevage équin

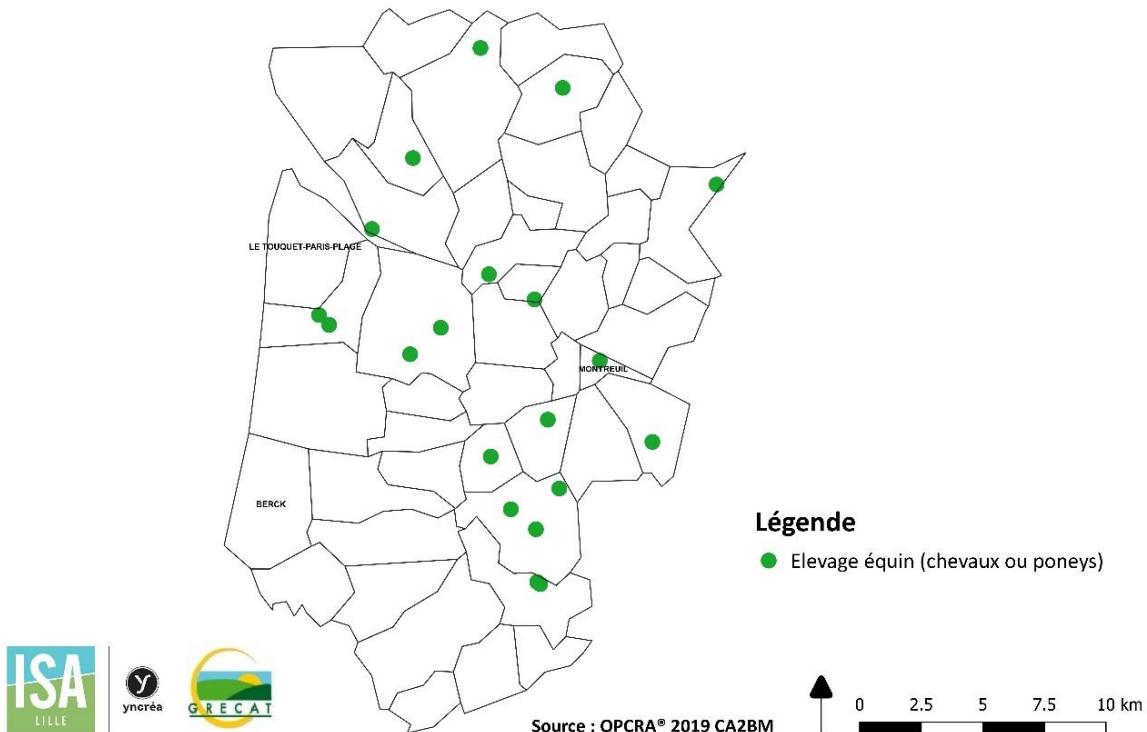


Figure 68 : Localisation des exploitations avec un élevage équin sur la CA2BM

Il est difficile de conclure qu'il existe encore un potentiel de développement, les structures en place ont parfois évoqué des difficultés à dégager des revenus suffisants. La question qui revient régulièrement pour quelques exploitants en place, c'est la disponibilité d'avoir des surfaces dont l'avenir est sécurisé et/ou de trouver quelques hectares supplémentaires qui permettrait d'assurer la pérennité des exploitations. L'installation de nouvelles structures pourrait conduire à une déstabilisation des centres en place. La question de la demande (avec une saisonnalité forte qui ne permet pas d'avoir des revenus réguliers) est posée, tout comme celle de la sécurisation et de la création de nouveaux chemins de randonnées. Seule une étude approfondie sur le tourisme équestre sur le territoire pourrait permettre de mesurer le potentiel de développement et les actions qui seraient à conduire pour développer cette activité.

Chiffres clefs sur les productions animales :

- **72,6 % des exploitations agricoles de la CA2BM ont de l'élevage**
- **27,4 % des exploitations sont en cultures uniquement**
- **62 EA sur la CA2BM ont un atelier laitier**
- **Production laitière totale du territoire > 25 millions de litres, une fragilité liée à un contexte général difficile**
- **Une forte progression des ateliers allaitants : 34,8 % des EA en ont un**
- **Une présence minoritaire des ateliers avicoles, porcins et ovins, mais encore suffisante pour offrir une diversité dans la production locale, pour, par exemple, travailler sur un renforcement de l'approvisionnement local**

2.5 Les distances réglementaires liées aux productions animales

Types de régimes sanitaires des exploitations agricoles et sites techniques de la CA2BM en 2019

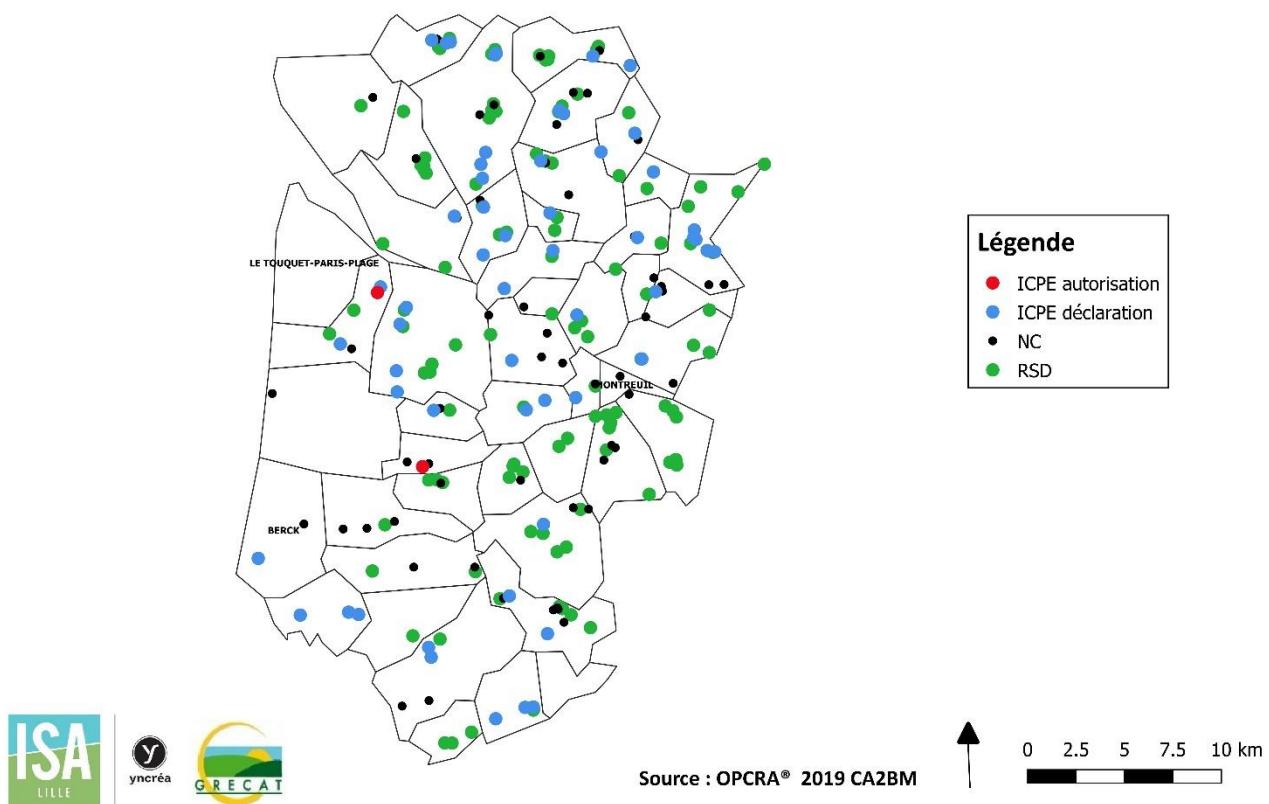


Figure 69 : Régimes sanitaires des sièges d'exploitations agricoles et sites techniques sur la CA2BM

Sur les productions animales, on identifie des exploitations recensées en **RSD (Régime Sanitaire Départemental)** ou en **ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)** selon le nombre d'animaux présents sur l'exploitation. Ces régimes définissent les distances réglementaires, notamment vis-à-vis d'un principe de réciprocité vis-à-vis des habitations (le détail de ces régimes et des distances est présenté dans l'annexe 6) :

- 60 exploitations en RSD
- 19 exploitations en ICPE (dont 18 en déclaration et 1 en autorisation)
- 62 non concernées (car n'ayant pas d'animaux sur l'exploitation)

Ces chiffres reprennent le régime de l'exploitation agricole (c'est-à-dire le régime plus haut qui s'applique sur l'un des sièges techniques). Sur la carte ci-contre (cf. figure 69), sont repris les sièges d'exploitation mais également les sites techniques avec leur régime respectif.

L'ensemble des bâtiments repérés lors du diagnostic ont été cartographiés, là où des distances vis-à-vis des habitations s'appliquent. Les informations seront reportées sur le plan de zonage du PLUi. De la même manière, les bâtiments ayant été repérés comme susceptibles de changer de destination dans les années à venir ont été repérés et les éléments cartographiques compilés.

2.6 La diversification des activités agricoles au sein de la CA2BM : un atout pour le développement du territoire

Remarques préliminaires :

Compte tenu du nombre limité d'exploitations, l'analyse ne peut mettre en évidence que des tendances.

En ce qui concerne la diversification des exploitations agricoles en général, il s'agit ici de considérer les activités qui sont développées dans le prolongement de la production (exemple de la vente directe) ou qui s'appuient sur les « outils » productifs comme les bâtiments. On parle bien de diversification des revenus et des activités. L'implantation d'une nouvelle culture constitue une diversification dans les productions, mais pas dans l'activité de base de l'exploitation agricole. Ces activités permettent de reconnecter l'agriculture au reste de la société, au travers de sa contribution à l'économie (emplois) et à la vie locale (un commerce, une animation), de recréer du lien social et de conforter l'identité des territoires. Par ailleurs, pour les exploitants, c'est la possibilité d'avoir une meilleure maîtrise commerciale de leurs produits et de la valeur ajoutée, et de pouvoir installer un enfant ou un conjoint grâce à un meilleur revenu.

La diversification recouvre une **très grande diversité** de formes, traduisant une forte créativité et adaptabilité du monde agricole :

- **les circuits courts**, avec de la vente directe aux consommateurs sur le site de l'exploitation (dans un local spécifique, avec ou sans distributeur automatique) ou en dehors (marchés par exemple). Cela recouvre également la vente à des artisans, des restaurateurs ou des commerçants (au maximum un intermédiaire). Les produits peuvent rester bruts (non transformés, les légumes par exemple) ou subir une transformation plus ou moins élaborée (de la confection de soupe à des plats cuisinés). Cette activité de vente peut être réalisée par un exploitant ou en groupement sous forme de points de vente collectifs ;
- **les activités de services liées aux fonctions d'accueil dans les exploitations (agritourisme)** : elles sont regroupées autour de l'accueil à la ferme (pédagogique ou non) de l'hébergement à la ferme (gîtes, chambres d'hôtes, studios...), et de la restauration (souvent fermes-auberges) ;
- **les activités de services « commerciales » autour de prestations diverses** : travaux agricoles pour des tiers dont des collectivités locales, location classique de bâtiments agricoles anciens sous forme de logements pour des particuliers, ou de locaux pour des professionnels non agricoles ;
- **les autres activités de diversification³³**, qui ne sont pas forcément à considérer comme de la « diversification » des activités, mais qui sont intéressantes à considérer dans les nouveaux modes de fonctionnement des exploitations agricoles.

A noter qu'une exploitation peut pratiquer l'ensemble de ces quatre formes de diversification et se retrouver dans les quatre classes. Les pourcentages des graphiques suivants (*cf. figures 70 et 71*) ne sont donc pas cumulables (il faut regarder la première colonne « au moins une activité de diversification » pour connaître le pourcentage cumulable, c'est-à-dire sans doublons d'exploitations).

³³ Autres : production d'énergie avec panneaux photovoltaïques ou méthanisation, location de sa carrière pour entraînement chevaux, centre d'emballage d'œufs, activité de paintball, SARL de transport avec tracteurs pour matériaux.

Avec plus de 40 % des exploitations engagées dans des activités de diversification, la CA2BM est largement au-delà de ce qui se rencontre dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais (22 % donnée RGA de 2010), c'est donc une réelle dynamique que l'on observe sur ce territoire. Ces activités sont en développement, particulièrement les circuits courts, qui traduisent une tendance de fond quant à la recherche de réassurance, de qualité et d'authenticité pour un certain nombre de consommateurs, d'autant plus que le ministère de l'Agriculture encourage leur développement.

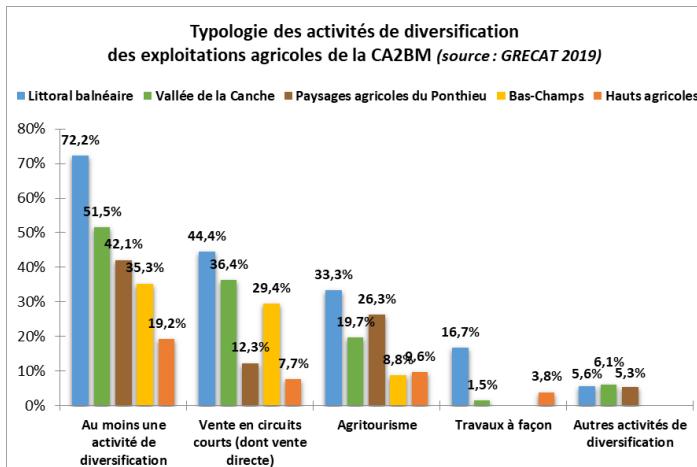


Figure 70 : Typologie des activités de diversification des exploitations agricoles de la CA2BM en 2019

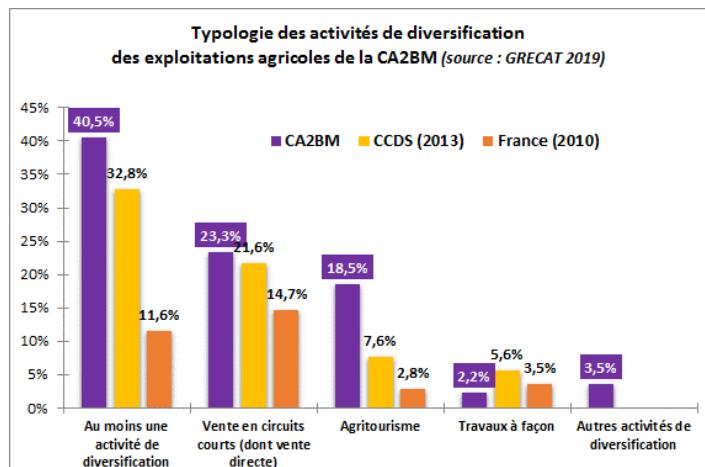


Figure 71 : Comparaison de la typologie des activités de diversification des exploitations agricoles de la CA2BM en 2019

Au regard des graphiques ci-dessus, cette dimension de vente en circuits courts est incontestablement une **caractéristique importante des exploitations de la CA2BM** (la première activité), notamment si l'on compare avec l'échelle nationale (+8,6 points, avec la donnée 2010 pour la France). Cette tendance est le **reflet d'un engagement territorial de la part des exploitants du territoire**, surtout dans ce contexte spécifique d'une densité de population 26 % inférieure à la celle du Pas-de-Calais.

Activités de diversification des exploitations agricoles de la CA2BM

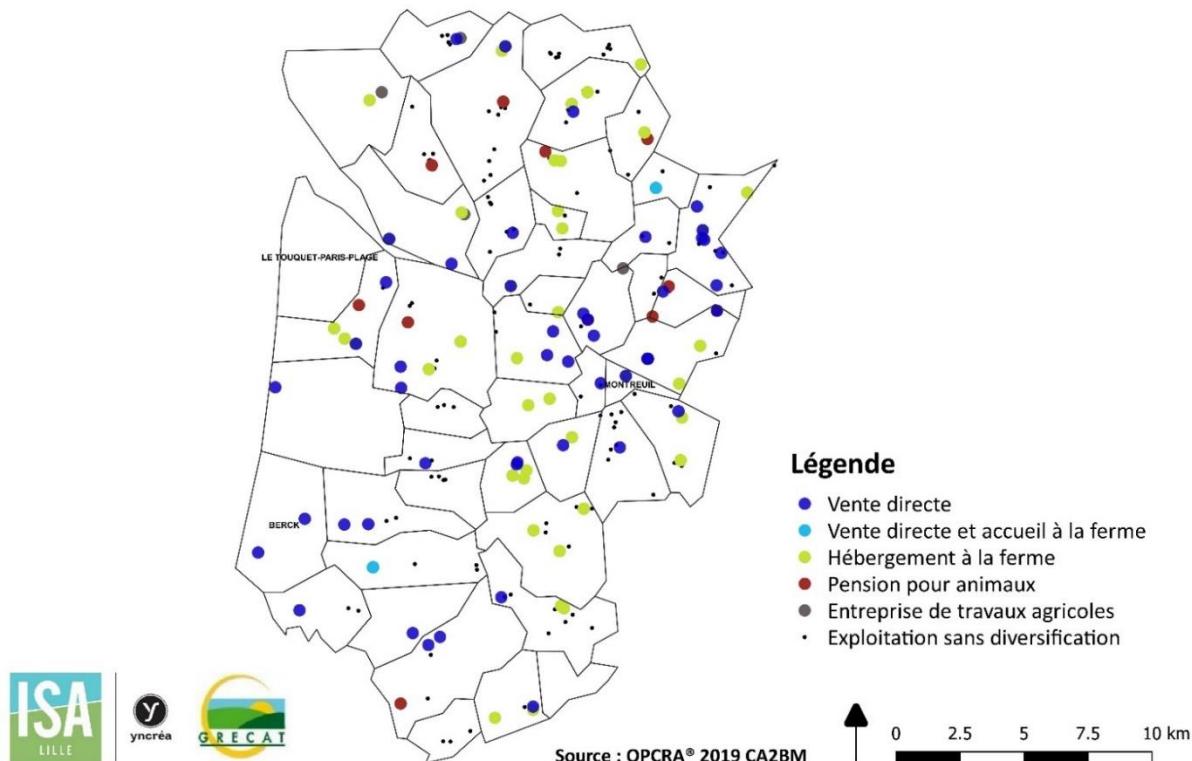


Figure 72 : Localisation des exploitations agricoles pratiquant la diversification sur le territoire de la CA2BM

Mais il faut rappeler que la CA2BM possède 3 villes-centres historiques (Berck, Le Touquet et Montreuil-sur-Mer), et qu'elle bénéficie aussi de la proximité de la côte, avec la présence importante de marchés saisonniers, et de besoins en hébergements touristiques. Les 71 % d'exploitations diversifiées observés sur le Littoral en sont une bonne illustration (a contrario, les Hauts agricoles plus éloignée de la côte et des villes « phares » bénéficient moins de cette influence avec un seulement 17 % des exploitations concernées). Pour revenir aux marchés que l'on trouve dans les villes-centres, ils accueillent une large part de producteurs locaux (d'autres viennent de la Communauté de Communes de Desvres-Samer par exemple), qui donne au marché du Touquet une spécificité « terroir » et agricole, paradoxale dans une ville qui n'a quasiment jamais eu d'exploitations agricoles et qui n'en a plus aujourd'hui. Ce paradoxe se renforce avec une variété de pomme de terre associée au nom de la ville, sous la marque commerciale « Ratte du Touquet »³⁴. Au final, même dans cette commune très urbaine, l'agriculture est bien présente et contribue à l'image et à la vie locale.

Ainsi, près d'une exploitation sur quatre est actuellement engagée dans la vente en circuits courts, que ce soit en vente directe (à l'exploitation et/ou ailleurs), et/ou via un seul intermédiaire. Concernant les produits proposés, ils se concentrent principalement sur des produits bruts ou de la première transformation : la viande en caissettes, des produits laitiers (beurre, fromage, yaourts), et des légumes. Une gamme locale pourrait peut-être être travaillée grâce à cette diversité.

³⁴ La Ratte du Touquet a été sélectionnée par une entreprise de Montcavrel « Les Touquet Plants SA », filiale de l'entreprise danoise DANESPO

L'agritourisme est certes moins présent, avec 4,8 points de moins de représentativité, mais cette activité concerne 18,5 % des exploitations agricoles, soit près d'une sur cinq proposant de l'accueil, de l'hébergement ou de la restauration à la ferme. Comparativement à la moyenne nationale de 2010, cela reste très supérieur. Le contexte rural des plus petites communes, mais aussi la proximité avec le littoral touristique et le cadre de vie favorisent directement cette activité.

En effet, **le Littoral balnéaire (avec au total 18 exploitations seulement) se situe toujours en tête des activités de diversification « Vente en circuits courts », « Agritourisme » ou même « Travaux à façon »**, même si seulement cinq exploitations déclarent avoir une activité d'entreprise de travaux (agricoles, bâtiments...) en plus de leur activité d'exploitant agricole dans la CA2BM. Ce pourcentage traduit un modèle d'exploitations qui a su tirer parti d'une demande locale, tout en valorisant au maximum les hectares disponibles.

La cartographie précédente (*cf. figure 72*) montre **le maillage des exploitations agricoles pratiquant la diversification dans la CA2BM**. La vente directe et/ou les circuits courts sur les exploitations agricoles sont présents de manière homogène sur le territoire, sauf sur la façade littorale (mais les exploitations sont aussi moins nombreuses).

L'agritourisme (accueil, hébergement, restauration à la ferme) est quant à lui plus présent dans le centre et nord-est du territoire, en grande majorité par de l'hébergement à la ferme. On peut également noter les exploitations pratiquant la pension pour chevaux (activité de prestation), sans forcément pratiquer de l'élevage ou une activité équestre.

On ne compte pas de points de vente collectifs, mais un drive fermier (Drive Fermier du Montreuillois 62 dans le réseau Bienvenue à la Ferme) qui s'est lancé en juillet 2016 avec 10 producteurs, passé à 24 à la date de rédaction du rapport, ceci montrant un succès indéniable. Il y a 4 points de retrait sur la CA2BM pour les consommateurs qui ont passé leurs commandes par internet. 14 producteurs ne sont pas du territoire, et cela permet d'offrir large gamme de produits transformés.

La diversification agricole est donc un enjeu fort pour les exploitations agricoles, et pour la CA2BM.

Le maintien de cette diversification (voire son développement) et des exploitations engagées est un atout pour la CA2BM qui lui permet de se différencier, de réfléchir à un projet d'alimentation locale, et cela passe par quelques actions qui seront abordées dans la partie 3 de ce rapport.

Chiffres clefs sur la diversification :

- **40,5 % des EA ont au moins une activité de diversification ! 3 fois plus qu'au niveau national (attention, valeur France 2010)**
- **Cet écart est principalement expliqué par l'activité d'agritourisme fortement développée, surtout sur le Littoral balnéaire**
- **Près d'une exploitation sur quatre pratique la vente en circuits courts (23,3 %)**
- **La proximité du littoral et des villes balnéaires permet le développement des activités de diversification à la ferme**
- **La CA2BM possède une dynamique de diversification sur laquelle s'appuyer pour élaborer une partie de son projet de développement territorial**

2.7 Des exploitants engagés dans la vie locale

Le taux de syndicalisation est « assez faible » avec seulement un chef d'exploitation syndiqué sur deux. **La FNSEA/JA reste extrêmement majoritaire avec 95 % des exploitants syndiqués !** Le taux de syndicalisation est à prendre avec prudence, car cela reste une donnée sensible qui n'est pas forcément communiquée facilement par les agriculteurs.

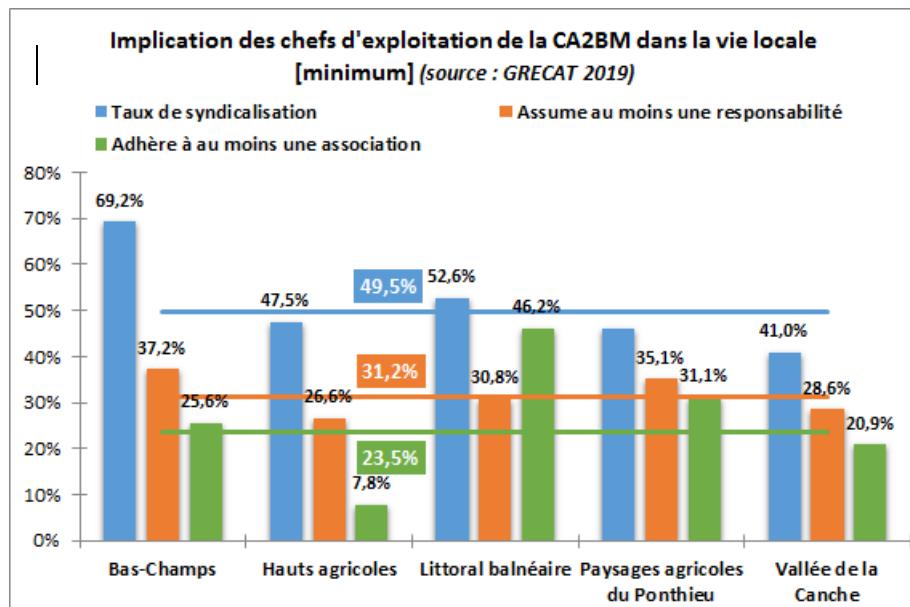


Figure 73 : Implication des chefs d'exploitation de la CA2BM dans la vie locale en 2019

Cependant, le niveau d'engagement (responsabilités)³⁵ des agriculteurs du territoire dans le monde agricole (31,2 %), mais également dans la vie locale (associations : 23,5 %) est assez élevé (cf. figure 73). Ainsi, parmi les responsabilités des chefs d'exploitation, comme le met en évidence le graphique ci-dessous (cf. figure 74), on compte 29 exploitants qui sont élus municipaux : qu'ils soient simplement conseillers municipaux, adjoints, voire maires. Cela représente au minimum 4 % des élus locaux (29/688), si on ne prend en

compte que les actifs. Il faudrait y rajouter en effet les agriculteurs retraités qui représentent toujours la profession et son historique, surtout dans les petits villages ruraux. Finalement, cette représentation « politique » en termes de poids va bien au-delà de la réalité socio-économique des agriculteurs, où les emplois agricoles représentent seulement 2,2 % des emplois localisés. L'explication tient probablement à la forte importance des petites communes, rurales par définition (25 ont moins de 500 habitants, soit presque 55 % des communes).

Ces agriculteurs, actifs ou retraités, souhaitent maintenir leur représentation politique, bien que leur poids démographique diminue progressivement, surtout avec l'arrivée de nouveaux habitants (néoruraux) et l'agrandissement des villages. La prise de responsabilité semble assez homogène selon les différentes entités paysagères, mis à part dans les Hauts agricoles, aussi bien en termes de responsabilité mais surtout en termes d'engagement associatif : cela est certainement dû à la charge de travail plus intense dans ce territoire par rapport aux autres, avec **72,5 ha à exploiter par UTA totaux contre 56,5 ha en moyenne dans la CA2BM**, ils ont certainement moins de temps pour se consacrer à des engagements ou responsabilités diverses, en plus de leur travail. D'autant plus que c'est dans les Hauts agricoles que la part des élevages laitiers est la plus importante, avec 38,5 % contre 27,3 % en moyenne dans la CA2BM. L'astreinte de la production liée à la traite et aux modes d'élevage diminue certainement encore plus la disponibilité des chefs d'exploitation.

³⁵ Voir figure 74 pour le détail des responsabilités exercées par les chefs d'exploitations.

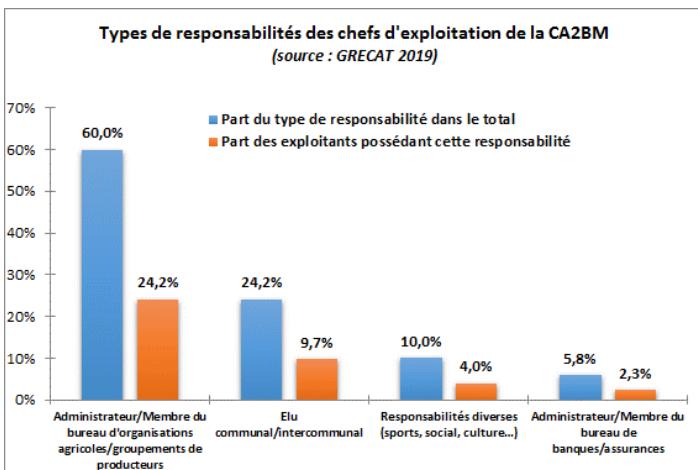


Figure 74 : Types de responsabilités des chefs d'exploitation de la CA2BM en 2019

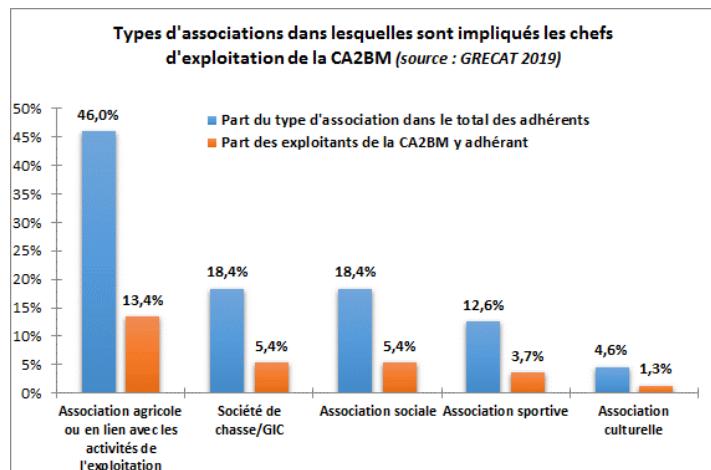


Figure 75 : Types d'associations des chefs d'exploitations de la CA2BM en 2019

Si on rentre dans le détail des types de responsabilités des chefs d'exploitation, ils souhaitent avant tout représenter leur profession au sein des filières agricoles, comme le montre le graphique de droite ci-dessus. En effet, la catégorie « administrateur d'OP/groupements de producteurs » se situe bien loin devant les autres, représentant plus de la moitié des quatre types de responsabilités rencontrées (60 %), pour environ un exploitant sur quatre y étant impliqué (24,2 %). Ils occupent la plupart du temps soit un poste d'administrateur, ou sont membres du bureau : secrétaire, trésorier voire Président d'organisations agricoles comme les CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) ou encore les coopératives agricoles.

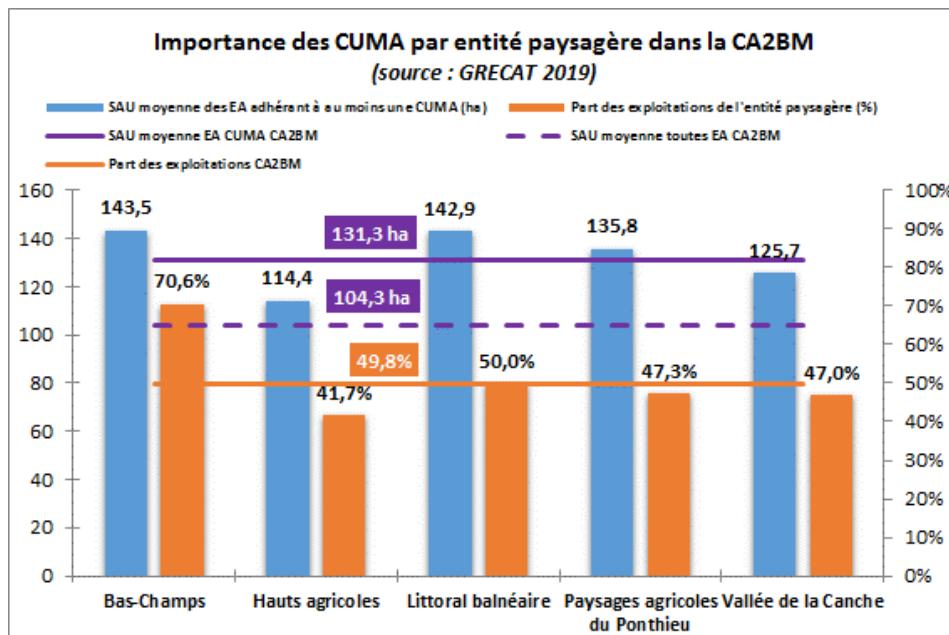


Figure 76 : Importance des CUMA par entité paysagère dans la CA2BM en 2019

A ce sujet, une exploitation sur deux adhère à au moins une CUMA dans la CA2BM. C'est dans les Bas-Champs où la concentration est la plus forte, et de loin. C'est difficile d'avancer une explication à ce phénomène

Dans l'ensemble, les exploitations adhérent aux CUMA possèdent une SAU bien plus élevée que la moyenne CA2BM : 131 ha contre 104 ha, afin d'amortir l'usage de la coopération du matériel agricole (*cf. figure 76*).

Après la responsabilité dans les organismes agricoles, vient ensuite celle d'élu communal/intercommunal pour environ un exploitant sur dix (9,7 %), qui est conseiller municipal, adjoint au maire, ou maire. Pour rappel, les chefs d'exploitation élus ne représentent qu'environ 4 % des élus du territoire, mais près de 10 % du total des chefs d'exploitation de la CA2BM, et près d'un chef d'exploitation sur quatre (24,2 %) possédant au moins une responsabilité.

Leur engagement auprès des organismes de financement ou d'assurance reste très faible, mais c'est une tendance générale mise en évidence également sur le territoire voisin de la CCDS. A noter cependant que **4 % des chefs d'exploitation possèdent au moins une responsabilité diverse**, surtout associatives à titre privé. Cela fait le lien avec le graphique ci-dessus (*cf. figure 75*) représentant les types d'associations dont ces derniers font partie (avec ou non des responsabilités cette-fois). Les **associations agricoles ou en lien avec l'activité agricole arrivent bien en tête avec un tiers des chefs d'exploitation qui y adhèrent** (GEDA pour le développement agricole, ARVD pour la vente de produits laitiers, Bienvenue à la Ferme pour l'accueil à la ferme, GABNOR pour le bio, FFE –Fédération Française d'Equitation- pour l'équitation...), puis dans une moindre mesure les activités de chasse/GIC (Groupement d'Intérêt Cynégétique), sociales, sportives et enfin culturelles.

A titre d'exemples, les agriculteurs du territoire sont engagés dans certains « réseaux agricoles ». Voici leur implication (au minimum) par ordre décroissant :

- 110 exploitations (48 %) adhèrent à au moins une **CUMA** (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) permettant de mutualiser du matériel entre agriculteurs. Dix sièges de CUMA ont été recensés sur les 46 communes de la CA2BM, comptant au total plus de **127 adhérents pour un chiffre d'affaires annuel de 637 353 €**. Ce sont des structures légèrement plus petites que la moyenne régionale, avec une moyenne de **13 adhérents et 63 700 € de chiffre d'affaires pour celles ayant leur siège dans la CA2BM**, contre 22 adhérents et 100 000 € de chiffre d'affaires en région Hauts-de-France (données FRCUMA, 2017 – données disponibles les plus récentes). A noter que les 110 adhérents ne se situent pas uniquement sur le territoire intercommunal. De même que ceux qui adhèrent à une CUMA dans la CA2BM ne le sont pas forcément dans l'une des huit, mais aussi à l'extérieur. Cela dépend du matériel dont ils ont besoin et des affinités ;
- 149 exploitations (66 %) adhèrent à un GEDA (Groupe d'Etude et de Développement Agricole), qui sont localisés par secteur géographique, dans l'optique de partager et d'améliorer leurs pratiques de culture et d'élevage ;
- 20 exploitations proposent de l'hébergement à la ferme à travers les **Gîtes de France, chambres d'hôtes ou camping à la ferme** (il y en a certainement plus, mais les autres ne sont plus sur des sites agricoles encore en activité : ce sont chez des agriculteurs retraités ou des personnes ayant acheté un corps de ferme et l'ayant rénové) ;
- 9 exploitations en **système biologique** (+3 en projets), qui n'adhèrent pas forcément toutes à **Bio en Hauts-de-France** ;
- 5 producteurs de lait adhèrent à l'**ARVD : Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers** en NPDC ;
- 5 exploitations adhèrent au réseau de la **Chambre d'agriculture « Bienvenue à la Ferme »** ;
- 2 exploitations pédagogiques qui accueillent des jeunes enfants, adhérent au **Savoir Vert** ;
- 2 exploitations labellisées « **Accueil Paysan** » : logements et autres prestations à la ferme « paysanne ».

2.8 Quel avenir pour les exploitations agricoles de la CA2BM ?

La question de la pérennité des exploitations est aujourd’hui largement posée dans le contexte de la libéralisation de la Politique Agricole Commune (recul des aides directes), et de la forte volatilité (à la baisse) des prix des produits agricoles. Les perspectives économiques pour les exploitants ne sont pas favorables de ce point de vue, d’autant que le métier est de moins en moins attractif pour les jeunes au regard de la charge de travail et des investissements à réaliser pour s’installer, ni valorisé (ou peu) socialement ou politiquement.

Au-delà de ce constat global qui peut sembler pessimiste, les projections GRECAT montrent sur le graphique ci-dessous (*cf. figure 77*) que le nombre d’exploitations va résister davantage dans l’avenir que sur les dernières décennies. En effet, quand 12,7 % des structures ont disparu ces neuf dernières années depuis le recensement agricole de 2010, le **GRECAT estime que, au minimum, 5,7 % des exploitations agricoles vont disparaître dans les 10 prochaines années**. « Au minimum » en effet, car ce calcul est basé uniquement sur celles qui ont déclaré ne pas avoir de successeur d’ici 10 ans, alors même que le ou les chefs d’exploitation concerné(s) ne seront plus en activité. Il se peut en effet qu’une partie des 17,2 % des exploitations en situation « incertaine » puisse s’ajouter à ces 5,7 %. Ce sont des exploitations qui sont soit en attente d’un successeur (personne en vue), soit qui ont « peut-être » un successeur sans pour autant être certain de son installation. Quel que soit le scénario, il est certain qu’au minimum 13 sièges d’exploitation vont disparaître d’ici 2029.

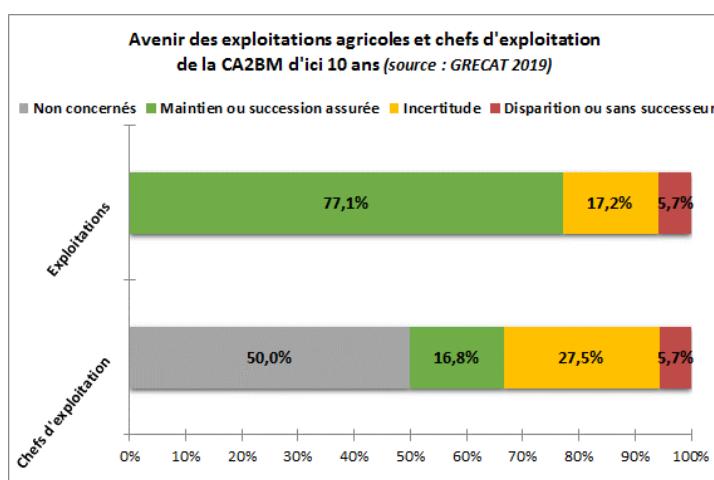


Figure 77 : Avenir des sièges d’exploitation agricole et chefs d’exploitation de la CA2BM d’ici 2029

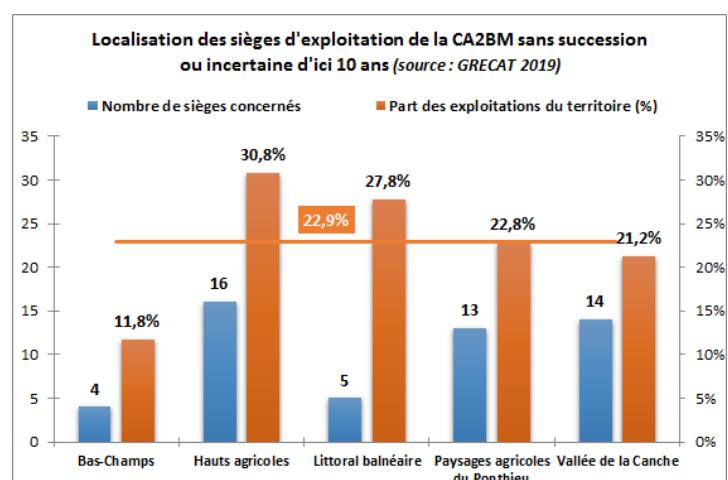


Figure 78 : Localisation des sièges d’exploitation agricole de la CA2BM sans succession ou incertaine par entité paysagère d’ici 2029

A ces 13 sièges voués à disparaître, il convient donc d’ajouter les 39 sièges en situation incertaine, ce qui nous amène à 52 sièges d’exploitations concernés, dont la répartition est représentée dans le graphique de droite ci-dessus (*cf. figure 78*). On remarque que ce sont les Hauts agriculteurs qui sont les plus concernés, avec près d’un siège d’exploitation sur trois ! Ce n’est pourtant pas le territoire dans lequel les chefs d’exploitation sont les plus âgés, avec 48,5 ans contre 52,4 dans les Paysages agricoles du Ponthieu, mais c’est là où la part des exploitations en statut sociétaire est la plus faible de la CA2BM, avec 48,1 % contre 53,3 % en moyenne dans l’intercommunalité. Le lien entre succession/transmission de l’exploitation, et son statut juridique est alors souvent mis en évidence : les exploitations en statut individuel (nom propre) sont plus difficilement transmissibles (pas de séparation du patrimoine privé du patrimoine professionnel, tailles de structures en moyenne plus petites et moins mécanisées que les exploitations sociétaires, moins de main d’œuvre présente et disponible...).

On observe également que le nombre de chefs d'exploitations suit la même proportion que les sièges d'exploitation, avec 17 exploitants sans succession d'ici 2029 sur les 298, soit 5,7 % également. La question de la succession a été posée à la population des chefs d'exploitation âgés de 52 ans et plus, afin d'être plus proche de la réalité quant à l'âge de départ moyen à la retraite des agriculteurs, qui est rarement en dessous de 62 ans. Les « non concernés » étant ceux âgés de moins de 52 ans. Toutefois, l'agrandissement des tailles d'exploitations par les surfaces, ou la création d'une production/activité à plus forte valeur ajoutée peut maintenir un effectif constant, ou même générer une forme de compensation par l'emploi de salariés agricoles. L'incertitude quant à la succession des chefs d'exploitation de la CA2BM est aussi à considérer, car la part est bien plus importante que pour les sièges d'exploitation, avec 27,5 %.

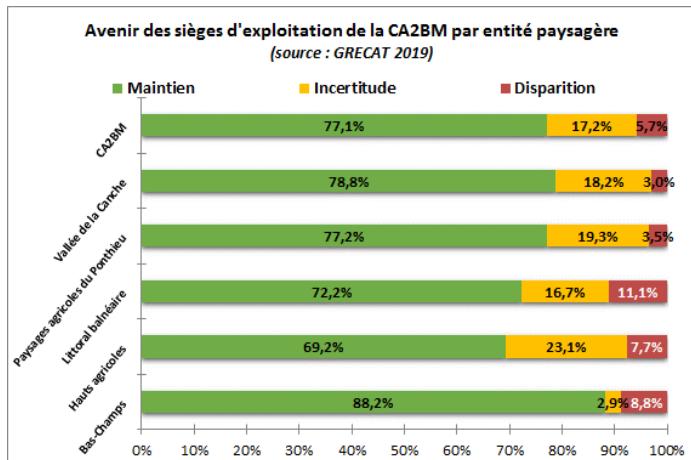


Figure 79 : Avenir des sièges d'exploitation agricole de la CA2BM par entité paysagère d'ici 2029

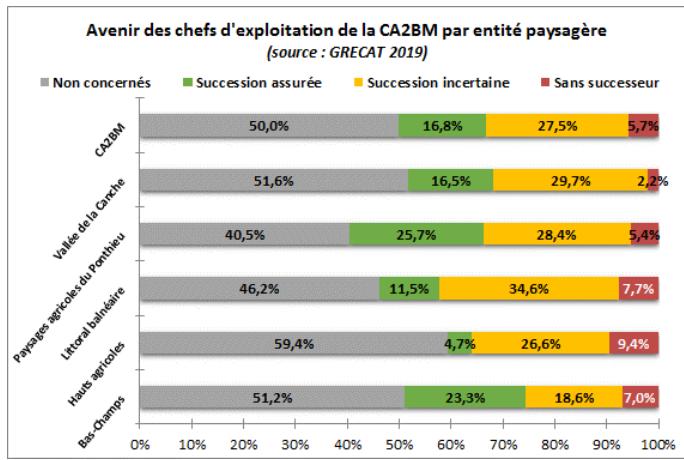


Figure 80 : Avenir des chefs d'exploitation agricole de la CA2BM par entité paysagère d'ici 2029

Plus précisément, en lien avec le graphique concernant la localisation des sièges d'exploitation (*cf. figure 79*), c'est dans les Hauts agricoles que la question de la succession des sièges d'exploitation et du renouvellement des chefs d'exploitation va se poser en premier. On retrouve alors les 30,8 % de structures concernées si on cumule « l'incertitude » et la « disparition certaine ». Même si c'est dans le Littoral balnéaire que le nombre va diminuer davantage de manière certaine (11,1 %), l'incertitude dans les Hauts agricoles est néanmoins prégnante.

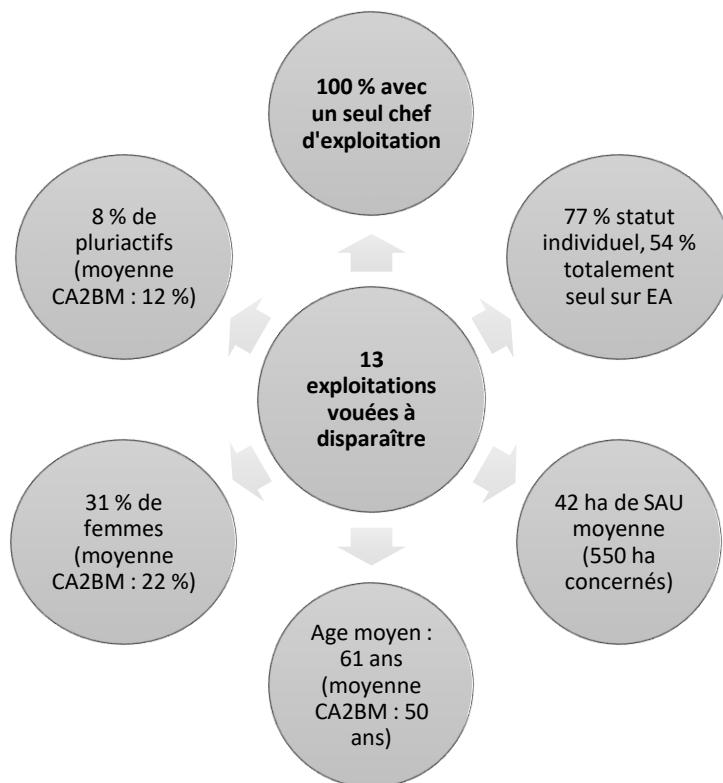
Concernant l'avenir des chefs d'exploitation par entité paysagère (*cf. figure 80*), c'est cette fois-ci dans le Littoral balnéaire que l'incertitude est la plus grande. En effet, il se peut qu'une grande partie des chefs d'exploitation n'aient pas de successeur, mais que les sièges d'exploitation se maintiennent. C'est ce qu'il se passe quand par exemple, dans une structure avec deux chefs d'exploitation, l'un part en retraite sans successeur et l'autre reste : l'exploitation passe alors de statut sociétaire à un statut individuel, ou EARL unipersonnelle. C'est pour cette raison que l'incertitude sur la succession des chefs d'exploitation peut être très grande dans le Littoral balnéaire, sans que cela n'impacte autant les sièges d'exploitation, car c'est dans ce territoire où l'on trouve le plus d'exploitations en statut sociétaire : 61,1 %.

Enfin, autre facteur à considérer sur les pourcentages : il y a toujours plus ou moins autant de chefs d'exploitation qui vont disparaître que de sièges d'exploitation, même si les pourcentages ne le mettent pas en évidence, car ils sont calculés sur une population différente.

Si l'on prend par exemple le territoire des Bas-Champs, trois exploitations sur 34 vont disparaître de manière certaine d'ici 10 ans, soit 8,8 %, mais également ces trois chefs d'exploitation sur 43 n'ont dans le même temps pas de successeur, soit 7,0 %.

Voici quelques informations sur le profil type de ces exploitations vouées à disparaître :

Figure 81 : Profil des exploitations de la CA2BM vouées à disparaître d'ici 10 ans



Ce sont donc de petites structures (60 % inférieure à la moyenne du territoire), qui n'ont pas forcément moins d'élevage que la moyenne, mais dont le chef d'exploitation est le **SEUL CHEF D'EXPLOITATION** dans tous les cas, et non pluriactif (**à part un seul**), plus âgé que la moyenne et plus souvent une femme. Il n'est pas forcément question ici de manque de viabilité, mais plutôt d'attractivité et de difficulté à faire installer un jeune à plein temps pour en tirer un salaire décent tout en réussissant à développer la structure. De plus, la vente de l'exploitation et du foncier au meilleur prix pour le futur retraité est aussi une façon de retrouver le capital investi pendant toutes ces nombreuses années d'activité. Ce ne sont pas en général de grandes structures qui éprouvent un désintérêt pour la profession, ou un manque de viabilité ou encore un manque d'attractivité pour les jeunes malgré leur grande taille.

Ce constat est plutôt positif car il traduit malgré tout une continuité et une forme de résistance des structures en place comparé aux décennies précédentes, par la conjugaison de deux phénomènes : **le désir d'agrandissement des exploitations, et les projets d'installation de passionnés toujours présents face au contexte difficile de la reprise (investissements) et de la charge de travail**, qui constituent les principaux freins à l'installation de jeunes, ou plutôt à la reprise suite aux parents. C'est ce que traduit le graphique suivant (*cf. figure 81*), mettant en évidence les principaux projets de développement des exploitations agricoles de la CA2BM...

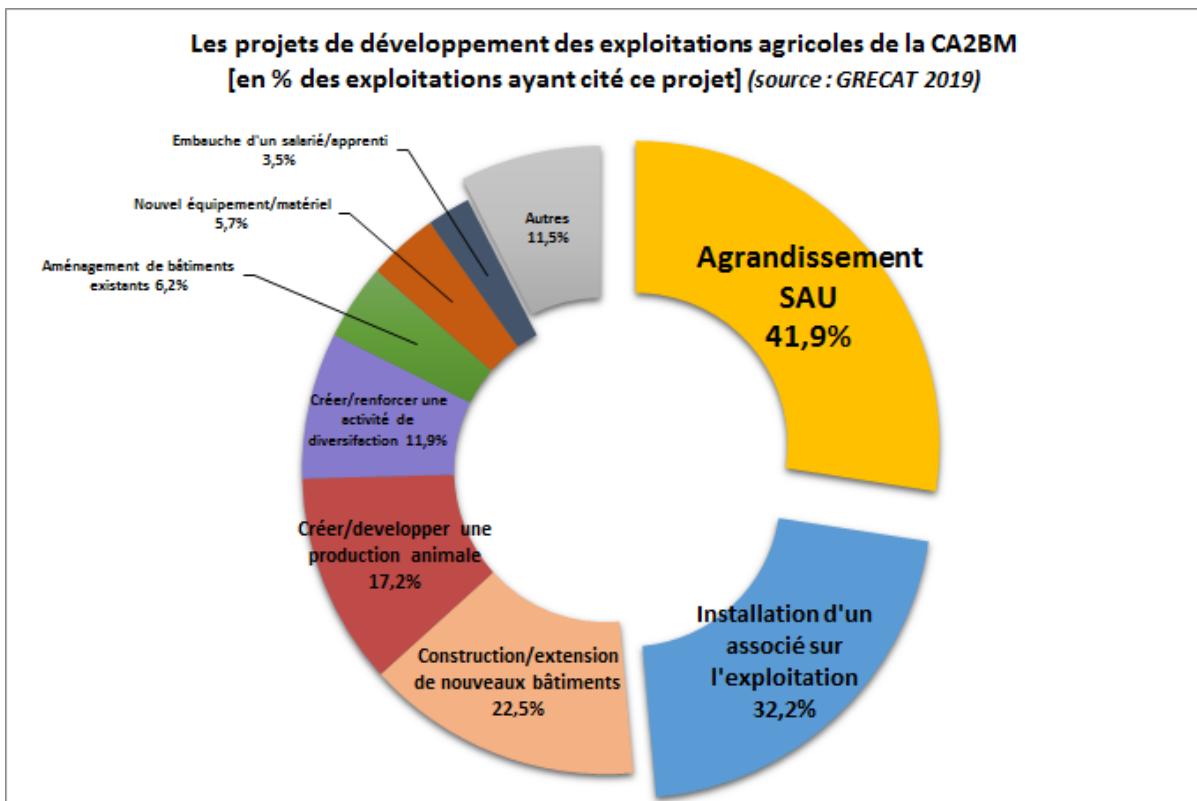


Figure 82 : Projets de développement des exploitations agricoles de la CA2BM en 2019

En tête de ces projets³⁶, on retrouve **l'agrandissement ou la recherche de terres**. Et parmi ceux qui souhaitent s'agrandir, quasiment tous recherchent une surface supérieure à 20 % de celle qu'ils possèdent déjà. Cela vient pondérer la perte des exploitations agricoles précédemment abordée, car une très grande partie des 550 ha concernés par leur disparition sera très certainement reprise par celles qui ont de sérieux projets d'agrandissement, avec au total plus de 2 200 ha recherchés. Cet agrandissement est souvent perçu comme une course au gigantisme, mais il permet de répondre en partie à la baisse des prix en jouant sur les volumes supplémentaires générés par les hectares acquis ou loués. L'agrandissement des structures permet aussi parfois **l'installation d'un jeune ou d'un associé sur l'exploitation**, projet qui arrive d'ailleurs en seconde position. Ce dynamisme d'agrandissement structurel se vérifie également par les constructions/extensions de nouveaux bâtiments et l'aménagement de ceux déjà existant : troisième projet de développement des exploitations du territoire, dont au minimum 21 % déclarent posséder des bâtiments inutilisés, et plus de la moitié d'entre eux ont déjà un projet pour ces derniers, que ce soit pour l'activité agricole ou sur le plan plus personnel. Les autres projets étant plus anecdotiques, même s'ils sont tout autant importants dans la stratégie de développement des exploitations de la CA2BM.

Projets « autres » : TCS, nouvelle production végétale, création d'un groupement employeurs sur 5 communes, réflexion sur la création d'un atelier hors sol légume, distributeur automatique de légumes avec des casiers, méthanisation, conversion en AB, projet de forage, ferme de réinsertion sociale pour les victimes de burn-out et autres troubles psychologiques, installation panneaux photovoltaïques pour autoconsommation électrique, passage VA en extensif, création de cellules commerciales sur d'anciennes serres ou salle de forçage, délocalisation du siège d'exploitation, plantation d'arbres...

³⁶ En pourcentage des exploitations et non des projets : une exploitation peut en effet avoir plusieurs projets, c'est la raison pour laquelle la somme des pourcentages est supérieure à 100 %.

2.9 Conclusion sur le diagnostic agricole

L'ensemble des thématiques parcourues lors de ce diagnostic peut être synthétisé grâce à la figure suivante et permet de dresser des différences entre les territoires (*cf. tableau 9*). **Ces différences sont avant tout un atout pour le territoire, atout à conserver afin de maintenir les particularités de chacune des entités paysagères.**

Les enjeux de l'agriculture et de la ruralité sur le territoire seront explicités dans la partie suivante, s'appuyant sur les conclusions de cette partie.

Tableau 9 : Spécificités agricoles par entité paysagère de la CA2BM

	Bas-Champs	Hauts agricoles	Littoral balnéaire	Paysages agricoles du Ponthieu	Vallée de la Canche
Nombre d'EA en 2019	34	52	18	57	66
SAU moyenne (en ha)	111	107	100	113	92
% EA avec un atelier laitier	21 %	39 %	28 %	18 %	30 %
% EA avec un atelier allaitant	35 %	33 %	28 %	40 %	33 %
% surfaces toujours en herbe (STH)	25 %	20 %	35 %	17 %	20 %
% surfaces en cultures industrielles	19 %	14 %	11 %	28 %	16 %

3 Les enjeux de l'agriculture locale

3.1 Synthèse du diagnostic agricole

L'agriculture sur le territoire de la CA2BM est multiple avec des caractéristiques différentes : diversité de productions, SAU moyenne, âge, développement de formes sociétaires, diversification ... le tout fortement relié aux caractéristiques des « Entités paysagères » d'appartenance. Elle est toutefois encore très présente, avec des structures de grandes tailles. **L'identité du territoire est rurale et les dynamiques montrent un territoire dynamique en termes d'installation et de diversifications (tourisme, circuits courts ...).**

L'élevage est encore fortement présent et en lien avec les « contraintes » environnementales de ce territoire et à l'utilisation des prairies permanentes. Les productions végétales, axées sur les productions céralières et industrielles sont fortement en lien avec les industries agroalimentaires.

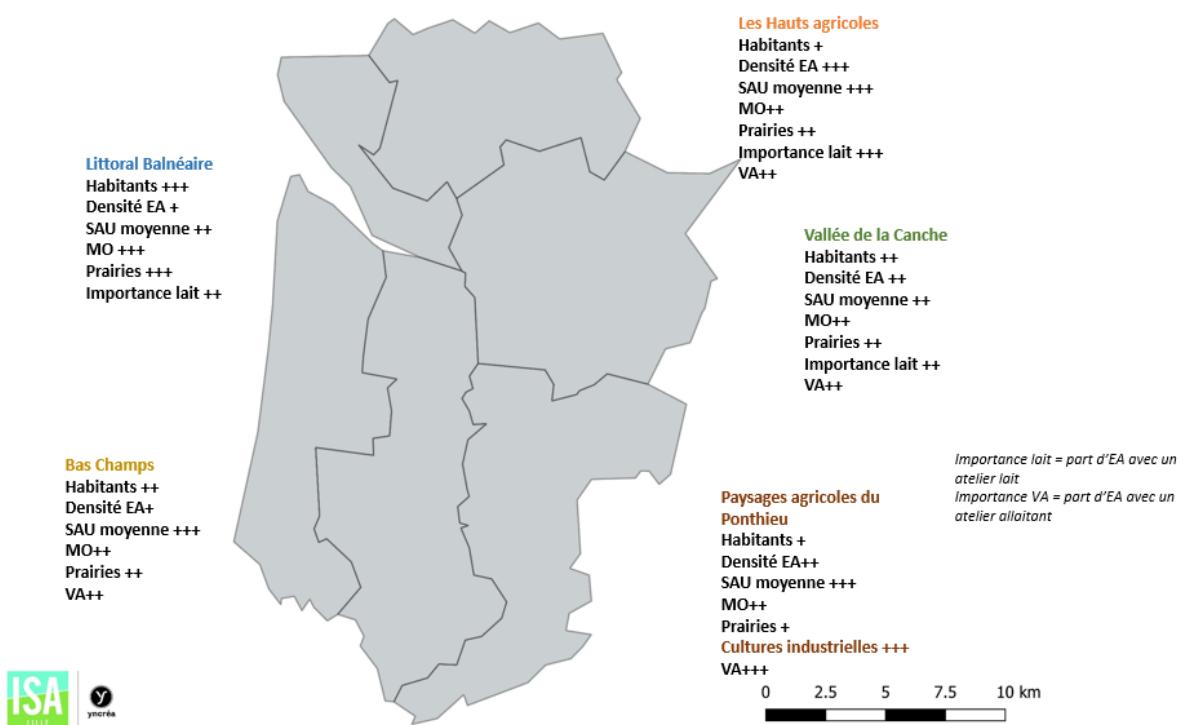


Figure 83 : Schéma des caractéristiques de chaque entité paysagère

Chaque entité paysagère a des caractéristiques agricoles différentes, généralement relié à des structures paysagères, des contraintes environnementales, un historique. Ainsi, pour résumer :

- Le Littoral balnéaire est un territoire très habité, où le nombre d'exploitations agricoles est limité (impacts des espaces naturels côtiers), mais où la présence de prairies permanentes est importante (présence d'élevages laitiers). On peut également noter une forte présence de circuits courts sur cette zone avec les marchés balnéaires.
- Les Bas-Champs, à l'avant du littoral possède des structures de grandes tailles et valorise fortement les prairies permanentes (présence d'élevages allaitants). L'enjeu sur cette zone réside dans l'arrivée de nouvelles populations.

- Les Paysages agricoles du Ponthieu se rapproche des caractéristiques agricoles picardes, avec une densité d'habitants faible, des structures agricoles de grandes tailles orientées sur des productions industrielles. On retrouve également des élevages allaitants de manière importante
- Les Hauts agricoles est un territoire d'élevage (laitier et allaitant), le tout dans des structures importantes
- La Vallée de la Canche, de par l'influence des vallées, est un territoire d'élevage également mais avec des structures plus petites. On dénote également du maraîchage « historique » sur cette zone.

Le maintien de l'agriculture tant par le foncier, que par les exploitations ou par la diversité des agricultures est aussi à mettre en lien avec le cadre de vie et le paysage de la CA2BM. **Le maintien des espaces agricoles permet de conserver des espaces de respiration et d'éviter des continuités urbaines qui génèrent des coûts d'entretien non négligeables dans la récréation d'espaces « verts ».** La pression foncière exercée sur le territoire ces dernières années fragilise les exploitations en place et complexifie l'installation de jeunes. Cette pression est d'autant plus difficile à contrer que les contraintes environnementales obligent un développement urbain dans l'avant-pays (*cf. SCoT du Montreuilois et cf. figure 84*). Le mouvement est d'ailleurs déjà en cours depuis plusieurs années sur certaines communes.

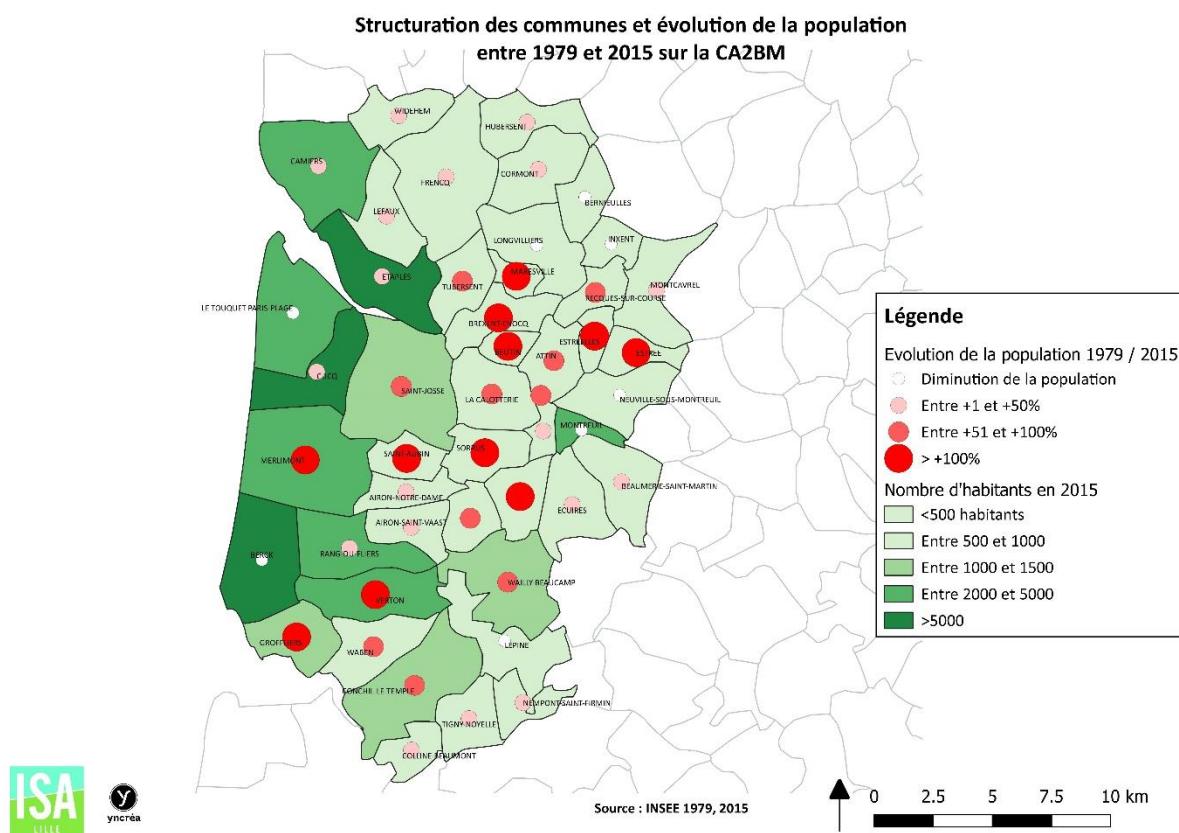


Figure 84 : Structuration des communes et évolution de la population entre 1979 et 2015

3.2 L'agriculture de la CA2BM, sa contribution au développement local, une réflexion générale

La construction d'un tableau des forces et faiblesses permet de synthétiser les principaux enjeux soulevés afin de voir comment l'agriculture peut s'inscrire dans le développement de la CA2BM (*cf. tableau n°9*).

Tableau 9 : Forces et faiblesses de l'agriculture de la CA2BM

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ● <u>En termes de visibilité et de valorisation du territoire</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture qui participe de la qualité rurale du territoire - Au cœur et à proximité du bassin de consommation littoral, facilitant les circuits courts - Des exploitants engagés dans la vie locale ● <u>En termes économiques et sociaux</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des exploitations résilientes qui montrent une adaptation - Une gamme diversifiée de productions agricoles et alimentaires - Une forte diversification source de valeur ajoutée et d'animation pour le territoire - La force du réseau des CUMA ● <u>En termes environnementaux</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une agriculture qui façonne les entités paysagères, donc l'identité et l'attractivité de la CA2BM - Une agriculture avec les prairies et les haies qui limitent les risques d'érosion, et d'inondation 	<ul style="list-style-type: none"> ● <u>En termes de visibilité et de valorisation territoire</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une insuffisance de nouvelles installations qui va fragiliser le maillage - Des exploitants de moins en moins nombreux - Des exploitations de plus en plus grandes ● <u>En termes économiques et sociaux</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des produits agricoles peu transformés localement (peu d'Industries Agro-Alimentaires) - Une fragilisation de la main d'œuvre - Une perte progressive de la diversité des productions agricoles - Un renouvellement insuffisant des exploitants et des âges élevés sur certains territoires - La périurbanisation se ralentit mais les conflits avec la population néo-rurale risquent d'augmenter - Des pertes en foncier non négligeables - Une pression réglementaire liée au statut naturel de certains espaces qui limitent le développement des exploitations ● <u>En termes environnementaux</u> <ul style="list-style-type: none"> - Une diminution forte de la STH sur certains secteurs - Une agriculture biologique encore marginale

Ainsi, l'agriculture peut apporter plusieurs contributions au développement local et être un levier de développement pour le territoire :

- **Une contribution spatiale** : dans le sens où le maintien de l'agriculture permet de conserver des espaces « de respiration » sur le territoire et assure un lien logique avec les espaces naturels fortement présents, et une qualité paysagère ;

- **Une contribution environnementale** : De même, les pratiques agricoles jouent un rôle important dans la gestion et la protection de la qualité des eaux, notamment autour des champs captants. Par ailleurs, avec des zones menacées par des inondations, le maintien des prairies, donc de l'activité agricole est aussi un bon moyen de réguler les apports en eau grâce à son rôle tampon et d'absorption. Cela pose la question de la valorisation des productions animales locales afin d'assurer leur maintien, voire leur développement.
- **Une contribution économique grâce à une offre locale de produits alimentaires** complémentaire de l'offre commerciale classique. Les activités de commercialisation et de transformation sont sources d'emplois dans les exploitations, et au final pour le territoire. Les 40 % d'exploitations engagées dans la diversification concourent à la vie du territoire, et à une offre touristique diversifiée. Cet apport est donc très important, et il est à pérenniser.
- **Une contribution à la gouvernance alimentaire locale** par la réponse en produits alimentaires pour les habitants du territoire (logique de produits alimentaires en lien avec le volet social), les touristes (notamment britanniques très intéressés par les produits fermiers), ou pour les structures hospitalières présentes sur le territoire. La CA2BM pourrait ainsi travailler sur un approvisionnement local concourant à améliorer l'alimentation de ses populations sur son territoire, voire spécifique en produits alimentaires plus identitaires.
- **Une contribution à l'identité du territoire** : cette offre locale de produits en la retravaillant, peut aussi façonner et renforcer l'identité du territoire, et contribuer à son attractivité, à son unité. Le soutien voire le développement des circuits courts abordé auparavant, l'hébergement à la ferme par la valorisation des bâtiments agricoles remarquables inutilisés, mettent en valeur le patrimoine territorial sous toutes ses dimensions par la création de synergies.

Au final, l'enjeu principal est bien d'améliorer la compétitivité de l'agriculture locale sous différents angles afin que celle-ci contribue à la compétitivité et à l'identité territoriale de la CA2BM. Les différentes actions énoncées ci-après s'inscrivent dans cette logique globale.

3.3 Les pistes d'actions à caractère agricole pour la CA2BM

Les pistes ici proposées résultent à la fois des différentes analyses mises en œuvre dans ce document, mais également à partir des entretiens qui ont été réalisés lors des commissions communales ou de contacts téléphoniques avec des exploitants qui n'avaient pu assister à ces commissions. Elles peuvent constituer une base de politique territoriale à visée agricole. Elles sont présentées sous forme exploratoire, et demandent à être approfondies pour entamer une opérationnalité.

- **Renforcer la concertation avec les agriculteurs**

Le territoire présente un foncier agricole sous « tension ». Même si le développement de l'artificialisation est aujourd'hui extrêmement encadré par l'Etat et les SCOT, il est souhaitable que la CA2BM engage **une concertation avec les agriculteurs et leurs représentants lors de l'élaboration de projets d'aménagements opérés sur des terres agricoles**. Ce type de démarche permet de limiter les « crispations », et de trouver des solutions qui seront les plus adaptées. On peut étendre cette question à celle des aménagements en termes de voiries, parfois très complexes pour le passage des engins agricoles.

La CA2BM est un EPCI récent, même si les maires sont restés les mêmes. La mise en place encore récente de cette entité administrative peut être l'occasion d'entamer des discussions avec les agriculteurs du territoire (ne serait-ce que pour avoir une meilleure connaissance mutuelle, notamment pour les agriculteurs pour lesquels le rôle de la CA2BM reste flou). Par ailleurs, ils restent quand même les premiers gestionnaires de l'espace, et avec des échanges sur différents thèmes, il serait possible d'évaluer ce que pourrait apporter l'agriculture au travers différents projets. Cela paraît d'autant plus important, que l'étude a montré que l'agriculture de la CA2BM est dynamique et résiliente, et pourrait être mobilisée dans l'intérêt du territoire.

Une structuration des échanges peut donc s'avérer nécessaire afin d'arriver à les canaliser, **avec la mise en place d'une gouvernance**, sous forme de commission mixte (élus et représentants des agriculteurs) qui aurait en charge une à deux fois par an, une mission d'émergence et d'accompagnement de projets, ou traiter de la question de futurs aménagements urbains en demandant l'avis du monde agricole. Ces missions doivent être définies clairement, tout comme les thématiques de travail. Pour ces dernières, la question de l'érosion des sols (moins forte aujourd'hui grâce à différentes actions) et des inondations constitue un exemple de thème pour lequel l'agriculture peut apporter des solutions. Dans une logique environnementale, le compostage et la méthanisation qui sont déjà en place, montre que l'agriculture peut aussi contribuer à la gestion des déchets et à la production d'énergie verte, on peut y ajouter la question de la valorisation des produits abordés ci-après. Cette commission agricole, rurale et environnementale (les mots ont ici leur importance), semble d'autant plus pertinente que l'échelle territoriale est aujourd'hui importante, et que l'on a des installations de jeunes agriculteurs qui peuvent apporter des nouvelles idées ou façons de faire. Ceci étant, il n'est pas sûr que des agriculteurs voudront ou pourront se mobiliser faute de temps, c'est à la CA2BM dans tous les cas de faire le premier pas.

- **Engager une réflexion sur les productions agricoles alimentaires du territoire, leur transformation et leur commercialisation à l'échelle locale**

**381 ha
d'espaces
agricoles
consommés
entre 2005
et 2015**

Les agriculteurs du territoire se sont fortement engagés dans la diversification, et en particulier dans les circuits courts, en raison d'une fréquentation touristique qui en est le moteur principal. L'analyse des productions agricoles montre que celles-ci sont souvent de la première transformation (des produits frais, découpés, peu ou pas de fromages...). De plus, les filières de transformation locales plus industrielles des produits agricoles en produits alimentaires sont quasi inexistantes. Face à une demande croissante en produits biologiques, l'offre territoriale reste et restera très limitée, même si quelques exploitations sont en phase de conversion. **La demande des consommateurs est en constante hausse pour des produits tracés et issus du local à la condition de prendre en compte d'autres besoins comme : l'usage des outils internet, des produits prêts à l'emploi, précuits etc.**, il y a là un potentiel sur lequel la CA2BM pourrait intervenir, cela demande des démarches préliminaires.

40% des exploitations agricoles ont au moins une activité de diversification

Ainsi, l'étude n'a pas déterminé avec précision tous les types de produits proposés par les agriculteurs, et encore moins les volumes (par ailleurs, ce n'était pas son objet). Il apparaît nécessaire dans un premier temps, **d'estimer cette offre locale, voire l'offre mobilisable à terme**, d'identifier les principaux canaux de commercialisation (dans un magasin à la ferme, dans des restaurants, le drive-fermier etc.) sous forme d'enquêtes auprès des producteurs. Dans un second temps, il faut faire de même avec la demande sur le territoire. Il y a une réelle difficulté à estimer celle des « clients lambda », d'autant qu'ils intègrent des touristes avec des achats par définition saisonniers. Les retours des producteurs pourront aussi donner des indications à ce sujet. Très ponctuellement, la **question de la reconquête des Bas-Champs en partie en friche sur les communes de La Madelaine-sous-Montreuil et de La Calotterie** pour y redéployer de la production maraîchère constitue une piste intéressante pour développer et consolider l'offre locale en fruits et légumes. Cela pourrait passer par une étude technico-économique prise en charge par la collectivité. De plus, la CA2BM conserve encore un éventail de productions assez large, une structuration et une valorisation de cette offre permettrait aussi de préserver des productions locales en fort recul, notamment en volailles ou en porcs.

En face de cette offre, il y a **une demande a priori, en lien avec le secteur médical de la rééducation**. En effet, les structures hospitalières présentes sur à Berck sont importantes, et **ont des capacités d'accueil notables avec près de 1 300 lits** (l'Hôpital maritime pour 200 lits-, la fondation Hopale avec le centre Jean Calvé d'une part avec 300 lits actuellement, et 400 lits dans les 2 ans-, et d'autre part l'Institut Calot le plus important avec 757 lits), on peut aussi y ajouter le centre de rééducation sur Rang-du-Fliers. **Le nombre de repas potentiels est donc très important, notamment avec les hospitalisations de jour** qui impliquent souvent un repas le midi. La demande en produits alimentaires pour le secteur médical local (on pourrait y ajouter les EPHAD, les maisons de retraite), est « énorme », et va bien évidemment au-delà des possibilités actuelles de l'offre agricole du territoire. De plus, il a été démontré que l'amélioration de l'alimentation dans ces structures médicales améliore sensiblement le confort et la santé des patients, tout en ne générant pas de surcoûts déraisonnables. En effet, la réduction du gaspillage permet de réduire les volumes commandés et de compenser (plus ou moins) des prix supérieurs. Sans négliger les difficultés inhérentes à ce type de restauration collective (les volumes, les prix, le fonctionnement sous appels d'offres, la position du gestionnaire ou du cuisinier en chef, la logistique), il y a là un débouché intéressant à travailler pour les produits locaux (quelques produits pourraient être ciblés), sous réserve d'une offre organisée avec : un collectif d'agriculteurs, des outils de transformation et de la logistique. Des estimations peuvent être conduites pour mesurer les niveaux de consommation par produits, et faire le parallèle avec la production au sein de la CA2BM.

Par ailleurs, cette demande se mesure également par le dynamisme de plusieurs marchés locaux situés dans les plus grandes villes où l'on trouve une offre agricole importante. Cette offre pourrait-elle être développée de façon complémentaire, sans pénaliser les vendeurs actuels ? Plus largement, l'enjeu pour la CA2BM pourrait être de conforter les différents circuits courts.

Le territoire n'a pas de production identitaire forte, en dehors de la ratte du Touquet, mais dont la production reste « confidentielle ». Il serait certainement judicieux que la visibilité du territoire au travers de ses produits alimentaires soit travaillée, avec une logique de gamme par exemple.

L'installation de nouvelles entreprises agroalimentaires peut aussi contribuer à la valorisation des produits agricoles locaux, et cela peut aussi être envisagé pour les industries actuellement présentes et qui on l'a vu, sont surtout orientées produits de la mer, et dont l'offre pourrait s'élargir aux produits agricoles. Il y a ici une veille à réaliser, et à réfléchir à une politique d'accueil qui encouragerait ce type d'activité pour leur implantation dans le territoire.

Toutes ces pistes autour de l'alimentation peuvent conduire à une réflexion et éventuellement à une mise en œuvre d'un **Programme Alimentaire Territorial³⁷ (PAT)** qui permet d'avoir une approche stratégique quant aux besoins alimentaires d'un territoire, l'offre du territoire et les contraintes spécifiques à ce dernier avec différentes dimensions : économique, environnementale et sociale, pour parvenir à mettre en place des actions répondant à ce PAT. Des collectivités des Hauts-de-France se sont engagées dans la démarche, et ce, depuis quelques années pour certaines. On peut mentionner le PAT de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay (finalisé), ou encore le PAT de la Communauté d'Agglomération du Douaisis (finalisé). La question d'un PAT spécifique à la CA2BM est posée, il permettrait d'intégrer et de croiser des enjeux agricoles et non agricoles (santé, environnement), dans tous les cas, elle est conditionnée par la volonté des élus à engager ou pas une telle démarche.

³⁷ <https://agriculture.gouv.fr/comment-construire-son-projet-alimentaire-territorial>

CONCLUSION

L'agriculture et ses filières constituent encore une activité importante de la CA2BM, même si l'on peut noter des poids différents entre les cinq entités paysagères de cette collectivité. Le poids économique de l'agriculture a été éclipsé par son recul depuis plus de 50 ans, et par le développement des activités médicales et du tourisme, au demeurant déjà anciennes. L'attractivité du territoire est incontestable, notamment avec les chiffres de croissance démographique liés à un solde migratoire positif, même si là aussi, on note une forte variabilité entre les communes. La fréquentation touristique participe à ce dynamisme démographique mais de façon saisonnière.

Toutefois, cette agriculture et ses filières restent bien présentes et diversifiées sur le territoire, ne serait-ce que dans leur contribution à la gestion des espaces ou leur contribution à l'attractivité et à la spécificité de la CA2BM, au travers des circuits courts et de l'accueil à la ferme. Plusieurs points essentiels ressortent de l'étude, et ils concernent toutes les formes d'exploitations :

1. **La fonctionnalité des exploitations associée à la préservation du foncier**, c'est un enjeu majeur qui concerne l'ensemble du tissu agricole, c'est l'outil de travail des exploitants
2. **La fonctionnalité des exploitations au regard des aménagements routiers bloquants et des accès aux bâtiments agricoles ou aux parcelles plus difficiles**, cela impacte la performance des exploitations, et peut allonger la durée du travail
3. **Le développement de productions non alimentaires**, à vocation énergétique ou pas. C'est un service rendu à la collectivité, répondant bien aux enjeux environnementaux, et permettant aussi aux exploitants de générer de la valeur ajoutée.

Toutefois, l'agriculture est ici plurielle, et certains enjeux sont plus spécifiques à certains produits, ou certaines organisations de la production (non exhaustifs) :

1. Pour les exploitations engagées dans les circuits courts, **c'est la valorisation de ces derniers** au travers d'une communication renforcée (elle existe déjà, mais elle dépasse l'échelle de la CA2BM), les offices du tourisme peuvent ainsi mettre en avant les producteurs avec leurs produits présents sur les marchés ..., l'encouragement dans des transformations plus poussés avec la participation de la CA2BM au financement d'outils collectifs constitue une autre piste (légumeries).... Tout comme le travail sur des produits plus identitaires (comme par exemple des fromages)
2. **Le maintien de la diversité des productions**, car certaines productions animales deviennent marginales, et sont souvent menacées, alors qu'elles présentent un intérêt sur le plan de l'alimentation et du maintien stratégique des prairies. La CA2BM n'a pas les ressources de l'Europe pour pouvoir engager des actions fortes en la matière, toutefois, l'appui aux circuits courts ne peut que favoriser leur pérennité.
3. **Le développement d'exploitations en agriculture biologique** constitue également une autre voie à explorer, et en dehors de la labellisation des exploitations, le biologique peut avoir toute sa pertinence sur certains sites sensibles (à proximité de champs captants par exemple)

Tous ces points pourraient faire l'objet d'actions ponctuelles, ou de plan d'actions, voire plus avec un PAT par exemple (avec un effet de levier grâce au co-financement de l'Etat), qui serait combiné avec des actions non alimentaires. Dans tous les cas, cela passe par une prise en compte réciproque des enjeux et des besoins (élus du territoire et agriculteurs), d'une volonté commune d'agir avec des orientations et des actions partagées. La concertation est le premier étage dans cette co-construction, et qui impliquera une gouvernance agricole, que l'on retrouvera dans une gouvernance territoriale plus large, au sein d'une commission à créer.

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution de la démographie sur la CA2BM

Annexe 2 : Calendrier des commissions communales

Annexe 3 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles par commune dans la CA2BM de 1979 à 2019

Annexe 4 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation par commune dans la CA2BM de 1979 à 2019

Annexe 5 : Les formes sociétaires en agriculture

Annexe 6 : Les régimes sanitaires en agriculture et les distances réglementaires

Annexe 1 : Evolution de la démographie sur la CA2BM

Evolution de la démographie de la CA2BM entre 1979 et 2015

(Données en nombre d'habitants et évolution en %, source INSEE)

communes	1979	1982	1990	1999	2010	2015	Variation de la population 2015/1975 (1)	Variation de la population 2015/1975 (2)
Airon-Notre-Dame	151	149	153	183	197	214	63	41,7%
Airon-Saint-Vaast	130	120	166	231	200	188	58	44,6%
Berck	14420	14060	14167	14378	15367	14509	89	0,6%
Colline-Beaumont	92	74	94	118	133	137	45	48,9%
Conchil-le-Temple	698	728	792	789	1045	1130	432	61,9%
Groffliers	673	980	1324	1422	1468	1482	809	120,2%
Rang-du-Fliers	2789	3297	3579	3612	4057	4079	1290	46,3%
Tigny-Noyelle	165	185	198	196	154	173	8	4,8%
Verton	954	1570	1947	2123	2269	2375	1421	149,0%
Waben	235	266	294	327	432	430	195	83,0%
Total ex CCOS	22286	23411	24704	25378	27332	26732	4446	19,9%
Attin	427	513	560	682	695	735	308	72,1%
Beaumerie-Saint-Martin	263	296	309	318	376	392	129	49,0%
Bernieulles	192	185	201	207	192	189	-3	-1,6%
Beutin	233	294	323	373	493	475	242	103,9%
Campigneulles-les-Grandes	167	175	221	256	315	294	127	76,0%
Campigneulles-les-Petites	266	539	515	517	584	561	295	110,9%
Écuires	670	795	878	830	782	761	91	13,6%
Estrée	137	237	274	276	303	288	151	110,2%
Estréelles	163	176	229	269	350	362	199	122,1%
Hubersent	196	219	222	225	251	261	65	33,2%
Inxent	177	170	157	158	165	167	-10	-5,6%
La Calotterie	357	401	550	559	645	649	292	81,8%
La Madelaine-sous-Montreuil	136	139	147	156	176	165	29	21,3%
Lépine	268	279	296	297	280	265	-3	-1,1%
Montcavrel	402	341	330	332	376	415	13	3,2%
Montreuil	2840	2753	2450	2428	2282	2133	-707	-24,9%
Nempont-Saint-Firmin	158	163	160	166	181	187	29	18,4%
Neuville-sous-Montreuil	1290	1123	984	739	663	659	-631	-48,9%
Recques-sur-Course	172	191	267	292	267	288	116	67,4%
Sorris	284	349	473	472	645	798	514	181,0%
Wailly-Beaucamp	598	677	741	779	992	1021	423	70,7%
Total ex CCM	9396	10015	10287	10331	11013	11065	1669	17,8%
Bréxent-Énocq	340	419	554	577	673	687	347	102,1%
Camiers	2064	2093	2176	2252	2780	2662	598	29,0%
Cormont	230	236	227	250	299	334	104	45,2%
Cucq	4154	4373	4299	4912	5167	5123	969	23,3%
Étaples	10559	11292	11305	11177	11279	11196	637	6,0%
Frençq	749	730	742	705	777	810	61	8,1%
Lefaux	198	203	204	242	264	236	38	19,2%
Le Touquet-Paris-Plage	5370	5204	5596	5299	4495	4285	-1085	-20,2%
Longvilliers	263	243	244	250	250	253	-10	-3,8%
Maresville	48	72	75	73	83	98	50	104,2%
Merlimont	1619	1832	2212	2606	3089	3296	1677	103,6%
Saint-Aubin	124	191	197	217	260	265	141	113,7%
Saint-Josse	575	671	914	1052	1188	1152	577	100,3%
Tubersent	287	351	448	472	503	493	206	71,8%
Widehem	195	175	229	249	267	243	48	24,6%
Total ex CATMO	26775	28085	29422	30333	31374	31133	4358	16,3%
CA2BM	58457	61511	64413	66042	69719	68930	10473	17,9%
Densité hab/km2 CA2BM	142,9	150,4	157,5	161,5	170,5	168,5		17,9%

Annexe 2 : Calendrier des commissions communales

Commune	Lieu	Date	Période	Enquêteurs
Enquêtes 2016				
Berck-sur-Mer	Mairie	16 février 2016	Après-midi	MD/FD
Airon-Notre-Dame	Mairie	22 février 2016	Matin	MD/FD
Airon-Saint-Vaast	Mairie	22 février 2016	Après-midi	MD/FD
Colline-Beaumont	Mairie	24 février 2016	Après-midi	EC/MS
Waben	Mairie	25 février 2016	Après-midi	MS/FD
Verton	Maison des asso	29 février 2016	Matin	MD/FD
Rang-du-Fliers	Centre administratif	1 mars 2016	Après-midi	EC/MS
Tigny-Noyelle	Mairie	4 mars 2016	Matin	FD/MS
Conchil-le-Temple	Mairie	9 mars 2016	Matin	FD/EC
Groffliers	Mairie	9 mars 2016	Après-midi	FD/EC
Enquêtes 2018-2019				
Saint-Aubin	Mairie	4 décembre 2018	Matin	MS/MR
Estrée	Mairie	4 décembre 2018	Après-midi	MS/MR
Neuville-sous-Montreuil	Mairie	5 décembre 2018	Matin	MS/MR
Attin	Mairie	5 décembre 2018	Après-midi	MS/MR
Campigneulles-les-Petites	Mairie	7 décembre 2018	Matin	MD/FD
Estréelles	Mairie	7 décembre 2018	Après-midi	MD/FD
Maresville	Mairie	10 décembre 2018	Après-midi	MD/MR
Bréxent-Enocq	Mairie	11 décembre 2018	Matin	MD/MR
Beaumerie-Saint-Martin	Mairie	11 décembre 2018	Après-midi	MD/MR
Inxent	Mairie	12 décembre 2018	Matin	MS/FD
Sorrus	Mairie	12 décembre 2018	Après-midi	MS/FD
Recques-sur-Course	Mairie	19 décembre 2018	Matin	MS/MR
La Madelaine + La Calotterie	Mairie	19 décembre 2018	Après-midi	MS/MR
Wailly-Beaucamp	Mairie	15 janvier 2019	Matin	EC/MR
Frencq	Salle communale	15 janvier 2019	Après-midi	EC/MR/FD
Cucq	Mairie	16 janvier 2019	Matin	EC/MR
Saint-Josse	Mairie	16 janvier 2019	Après-midi	EC/MR/FD
Montcavrel	Mairie	23 janvier 2019	Après-midi	EC/MS/MR
Lépine	Mairie	23 janvier 2019	Soir	EC/MS/MR
Tubersent	Mairie	14 janvier 2019	Matin	MS/MR
Widehem	Mairie	24 janvier 2019	Après-midi	MS/MR
Ecuires	Mairie	6 février 2019	Matin	MD/FD
Bernieulles	Mairie	6 février 2019	Après-midi	MD/FD
Nempont-Saint-Firmin	Mairie	7 février 2019	Matin	MD/FD
Lefaux	Mairie	7 février 2019	Après-midi	MD/FD
Beutin	Mairie	12 février 2019	Après-midi	MD/MR
Longvilliers	Mairie	13 février 2019	Matin	MD/MR/FD
Cormont	Mairie	13 février 2019	Après-midi	MD/MR/FD
Berck-sur-Mer <i>(permanence MAJ Opale Sud)</i>	Mairie	19 février 2019	Matin	MD/MS

Camiers	Mairie	19 février 2019	Après-midi	MD/MS
Hubersent	Mairie	20 février 2019	Matin	MD/MS
Etaples	Mairie	20 février 2019	Après-midi	MD/MS
Campigneulles-les-Grandes	Mairie	28 février 2019	Matin	MD/FD
Airon-Notre-Dame (permanence MAJ Opale Sud)	Mairie	28 février 2019	Après-midi	MD/FD
Montreuil-sur-Mer	Mairie	6 mars 2019	Après-midi	MS
Le Touquet-Paris-Plage	Mairie	8 mars 2019	Matin	FD/MR
Merlimont	Mairie	8 mars 2019	Après-midi	FD/MR

| *Initiales des enquêteurs :*

- EC : *Eric COMONT*
- FD : *François DELBENDE*
- MD : *Matthieu DESCAMPS*
- MR : *Maud ROBLIN*
- MS : *Marie STANKOWIAK*

Annexe 3 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles par commune dans la CA2BM de 1979 à 2019

Communes	RGA 1979	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	GRECAT 2019	<i>Projection Exploitations GRECAT 2029</i>
Airon-Notre-Dame	9	5	5	3	3	3
Airon-Saint-Vaast	10	11	6	5	4	4
Attin	13	15	7	5	4	3
Beaumerie-Saint-Martin	11	9	9	8	7	7
Berck-sur-Mer	12	8	4	2	2	2
Bernieulles	13	12	8	7	5	5
Beutin	6	6	3	2	2	2
Bréxent-Énocq	14	12	5	3	3	3
Camiers	7	6	3	3	2	2
Campigneulles-les-Grandes	18	12	10	7	5	5
Campigneulles-les-Petites	11	10	8	4	3	3
Colline-Beaumont	6	7	5	3	3	3
Conchil-le-Temple	17	13	7	5	5	5
Cormont	23	21	12	11	8	7
Cucq	25	23	11	8	6	3
Écuires	21	15	11	10	10	9
Estrée	8	7	5	3	4	5
Estréelles	8	8	4	3	2	2
Étaples	14	16	7	7	4	3
Frençq	30	25	17	12	14	13
Groffliers	21	15	9	4	3	3
Hubersent	24	20	12	9	10	9
Inxent	11	12	8	4	2	2
La Calotterie	21	20	11	8	6	5
La Madelaine-sous-Montreuil	6	3	2	1	2	2
Le Touquet-Paris-Plage	2	1	1	3	0	0
Lefaux	13	12	8	7	8	7
Lépine	24	21	18	12	12	12
Longvilliers	17	20	7	8	6	6
Maresville	6	6	6	2	3	3
Merlimont	13	10	7	1	1	2
Montcavrel	26	25	15	16	13	13
Montreuil	3	3	1	2	1	1
Nempont-Saint-Firmin	8	8	1	0	0	0
Neuville-sous-Montreuil	15	13	12	6	7	6
Rang-du-Fliers	29	15	12	5	4	3
Recques-sur-Course	6	5	3	3	4	4
Saint-Aubin	6	9	7	3	3	3
Saint-Josse	39	28	10	13	10	9
Sorrus	18	13	10	4	4	4
Tigny-Noyelle	18	12	7	5	6	6
Tubersent	20	18	9	8	7	7
Verton	28	23	10	7	4	4
Waben	9	7	3	2	1	1
Wailly-Beaucamp	36	27	7	7	7	6
Widehem	18	19	9	9	7	7
TOTAL	713	606	352	260	227	214

Sources : RGA-Agreste, GRECAT 2019

Annexe 4 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation par commune dans la CA2BM de 1979 à 2019

Communes	RGA 1979	RGA 1988	RGA 2000	RGA 2010	GRECAT 2019	<i>Projection Exploitants GRECAT 2029</i>
Airon-Notre-Dame	9	5	6	3	4	3
Airon-Saint-Vaast	10	12	9	7	5	5
Attin	13	20	11	5	5	4
Beaumerie-Saint-Martin	11	9	10	8	8	8
Berck-sur-Mer	12	8	7	3	3	3
Bernieulles	13	15	9	12	7	6
Beutin	7	8	4	3	3	3
Bréxent-Énocq	15	14	5	7	3	3
Camiers	7	6	5	4	3	3
Campigneulles-les-Grandes	18	14	12	9	8	6
Campigneulles-les-Petites	11	13	10	4	4	4
Colline-Beaumont	6	8	6	4	3	3
Conchil-le-Temple	17	13	8	6	7	7
Cormont	23	21	15	15	9	8
Cucq	25	25	15	13	8	6
Écuires	21	15	13	14	13	12
Estrée	8	7	6	3	4	4
Estréelles	8	8	4	3	2	2
Étaples	14	19	8	8	5	5
Frencq	30	27	25	18	16	15
Groffliers	21	15	11	7	6	6
Hubersent	24	22	15	12	11	10
Inxent	11	12	8	4	4	4
La Madelaine-sous-Montreuil	6	3	2	1	2	2
Le Touquet-Paris-Plage	2	1	1	3	0	0
Lefaux	13	14	10	9	11	9
Lépine	24	25	22	14	14	14
Longvilliers	17	21	10	13	10	10
Maresville	6	7	7	4	4	4
Merlimont	13	10	7	1	1	1
Montcavrel	26	29	18	21	21	21
Montreuil	3	3	2	3	1	1
Nempont-Saint-Firmin	8	8	1	0	0	0
Neuville-sous-Montreuil	15	15	15	6	9	9
Rang-du-Fliers	29	15	13	5	5	4
Recques-sur-Course	6	7	5	4	5	5
Saint-Aubin	6	9	7	4	4	4
Saint-Josse	39	29	13	17	12	11
Sorrus	18	14	11	9	7	8
Tigny-Noyelle	18	13	7	7	7	7
Tubersent	20	18	11	11	11	11
Verton	28	23	12	7	5	5
Waben	9	8	4	2	1	1
Wailly-Beaucamp	36	27	9	9	10	9
Widehem	19	23	13	13	10	10
TOTAL	716	659	435	344	298	282

Sources : RGA-Agreste, GRECAT 2019

Annexe 5 : Les formes sociétaires en agriculture

Sociétés pour exploiter : tableau comparatif			
		SARL	Commerce
Forme	GAEC	EURL	SCA
Activité		Civile	
Objet	" Réaliser une activité agricole Réaliser des services de tourisme rural qui ont pour support l'exploitation.	Agricole	
Agrement	Constitution soumise à l'accord administratif par le Comité Départemental d'Agrement	Minimum 1 / Maximum 10	Constitution libre
Nombre d'associés	Minimum 2 / Maximum 10	Minimum 2	Minimum 1 (EU/RL) / Maximum 100
Capital social	Fixe ou variable, minimum 1 500 €	Minimum 7 500 €	Utilisée en milieu agricole pour dissocier l'activité de production ou pour mener au sein d'une seule structure une activité agricole et une activité commerciale
Associés	<ul style="list-style-type: none"> * Personnes physiques meilleures ayant le statut social d'exploitants * Obligation de travail à temps complet pour tous les associés sauf négociations limitées (circ. 27/2011) * époux ou concubins ou placés seuls : possible depuis 2010 	<ul style="list-style-type: none"> * Personnes physiques, exploitants ou non exploitants * Les statuts réservent qui à la qualité d'exploitant. * 2 époux ou concubins ou placés seuls : possible 	
Délibération du capital	Libre	Plus de 50% par les associés exploitants	Libre
Modèle(s) de prise de décision		Selon les domaines gérant ou associés majorité ou unanimous.	Modalités fixées dans les statuts ou / et le règlement intérieur.
Gérant	Gérant statutaire ou non, choisi parmi les associés	Gérant statutaire ou non, choisi parmi les associés exploitants	Gérant associé ou non, personne physique
Remunération des associés participant aux travaux ou des gérants	Remunération mensuelle comprise entre 1 et 6 SMIC	<ul style="list-style-type: none"> * 1 à 3 SMIC pour les associés exploitants * 1 à 6 SMIC pour l'associé gérant 	Remunération libérément décidée par les associés
Droits aux bénéfices et pertes	Regles de répartition des bénéfices indiquées dans les statuts : soit en % des parts détenues, soit selon d'autres modalités. Il est interdit d'attribuer à un ou plusieurs associés tous les bénéfices d'exonérer un associé de toute participation aux pertes.	Responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports en capital social	Responsabilité des associés limitée au montant de leurs apports en capital social
Réponsabilité financière	Les associés supportent les pertes à concurrence de 2 fois la fraction de capital qui leur est attribuée.		
Régime fiscal	Regime du B A forfaitaire applicable, avec limite spéciale selon la moyenne des recettes : <ul style="list-style-type: none"> - si < 230 000 €, la limite est celle prévue pour les exploitants individuels (le nombre d'associés de moins de 60 ans, la partie de l'exploitation à 60% de celle prévue pour les exploitants individuels x le nombre d'associés de moins de 60 ans). - si > 230 000 €, la limite est égale à 60% de celle prévue pour les exploitants individuels. 	Pour toute société créée après le 01/01/97, le régime fiscal est le Bénéfice Agricole (BA), sauf choix de l'impost sur les Sociétés	La SARL est soumise à l'impost sur les Sociétés. Elle peut opter pour l'impost sur les revenus
Affiliation sociale de la société	L'affiliation de la société auprès de la caisse de Mutualité Sociale Agricole est obligatoire lorsque les conditions tenant à la nature agricole de son activité et à son importance (au moins une 1/2 SMIC) sont remplies. L'affiliation de la société au régime agricole est un préalable pour qu'un associé exploitant ou un salarié soit assujetti au régime de protection sociale agricole		L'affiliation de la société auprès de la caisse de Mutualité Sociale Agricole dépend de l'objet de la société. Si la société a un objet agricole, alors affiliation à la ISA. Ou * si il s'agit d'une SARL créée depuis moins de 5 ans et satisfaisant à des conditions de diminution économique et de statuts des associés.
Régime social des associés	Chaque associé est assujetti personnellement en tant que chef d'exploitation à la ISA. L'assiette des cotisations est calculée pour chaque associé en tenant compte de sa rémunération du travail + de sa part dans la répartition des résultats.		* Une condition pour l'assujettissement à la ISA : participer aux travaux agricoles * L'assiette des cotisations est calculée pour chaque associé en tenant compte de sa rémunération du travail + de sa part dans la répartition des résultats. Statut social de salarié en régime

Annexe 6 : Les régimes sanitaires en agriculture et les distances réglementaires

Type d'élevage	Effectifs			
Vaches laitières	< 50	50 à 100	101 à 150	151 à 200
Vaches allaitantes	< 100	> 100		
Veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement	< 50	50 à 200	201 à 400	> 400
Lapins	< 3 000	3 000 à 20000		> 20000
Porcs (en animaux-Equivalents=AE) *	< 50	50 à 450	450 à 2000	> 2000 places porcs ou 750 places truies
Volailles (en animaux-Equivalents=AE) **	< 5000	5000 à 20000	20001 à 30000	> 30000 > 40000 places
Caprins, ovins et équins	quelques que soit l'effectif			
Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.)				
Réglementation à appliquer	Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.)	Déclaration	Contrôle périodique	Enregistrement
Organisme chargé de l'application de la réglementation	Maire de la commune	D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations)	Autorisation	I.E.D.
* Porc :	poulet léger = 0,85	dinde légère = 2,20		
1 truite, 1 verrat = 3 AE	poule, poulet, pintade = 1	dinde medium, oie = 3		
1 porc charcutier = 1 AE	poulet lourd = 1,15	dinde lourde = 3,50		
1 porclet = 0,2 AE	canard = 2	pamipèdes gras en gavage = 7		
** Volailles :	caille = 0,125			
	pigeon, perdrix = 0,25			
	coquellet = 0,75			



Table des figures et tableaux

FIGURE 1 : CALENDRIER METHODOLOGIQUE.....	3
FIGURE 2 : LES ENTITES PAYSAGERES DE LA CA2BM	4
FIGURE 3 : EVOLUTION DES PERIMETRES DES INTERCOMMUNALITES DU PAS-DE-CALAIS	5
(SOURCE : PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS, 2016)	5
FIGURE 4 : REPARTITION DES COMMUNES DE LA CA2BM SELON LEUR NOMBRE D'HABITANTS (SOURCE : INSEE)	6
TABLEAU 1 : EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE DE LA CA2BM ENTRE 1979 ET 2015	7
TABLEAU 2 : COMPARAISON DE L'EVOLUTION D'INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES DE LA CA2BM AVEC DES COMMUNAUTES DE COMMUNES VOISINES (SOURCE : DOSSIER LOCAL INSEE, RGP 2013, RGA 2010).....	9
FIGURE 5. REPARTITION DES ENTREPRISES LIEES A L'AGRICULTURE SELON LEUR DOMAINE D'ACTIVITES	10
TABLEAU 3 : OCCUPATION DU SOL SUR LA CA2BM (SOURCE : SIGALE, 2015 : DERNIERES DONNEES DISPONIBLES).....	12
FIGURE 6 : MILIEUX NATURELS DU SCOT DU MONTREUILLOIS (SOURCE : SCOT)	12
FIGURE 7 : LES ZONAGES REGLEMENTAIRES ENVIRONNEMENTAUX SUR LA CA2BM	13
FIGURE 8 : EVOLUTION DES DIFFERENTS ESPACES SUR LA CA2BM ENTRE 2005 ET 2015.....	14
FIGURE 9 : EVOLUTION DE L'OCCUPATION DU SOL ENTRE 2005 ET 2015 SUR LA CA2BM (SOURCE : OCS2D)..	15
TABLEAU 4 : EVOLUTION DES SURFACES SUR LA CA2BM ENTRE 2005 ET 2015 (SOURCE : OCS2D, 2005 ET 2015)	16
TABLEAU 5 : VARIATION ET EVOLUTION DES SURFACES SUR LA CA2BM ENTRE 2005 ET 2015.....	17
FIGURE 10 : CALENDRIER DE DEROULEMENT DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	21
FIGURE 11 : LOCALISATION DES SIEGES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA CA2BM EN 2019.....	23
FIGURE 12 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ENTRE 2010 ET 2019 DANS LA CA2BM ..	24
TABLEAU 6 : LES DIX COMMUNES DE LA CA2BM LES PLUS IMPACTEES PAR LA DIMINUTION DES SIEGES D'EXPLOITATION DEPUIS 2010	24
TABLEAU 7 : LES NEUF COMMUNES DE LA CA2BM LES PLUS IMPACTEES PAR L'AUGMENTATION DES SIEGES D'EXPLOITATION DEPUIS 2010	25
TABLEAU 8 : DESCRIPTION DES CINQ ENTITES PAYSAGERES DE LA CA2BM.....	26
FIGURE 13 : EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS LA CA2BM ENTRE 1979 ET 2019	27
FIGURE 14: EVOLUTION DE LA REPRESENTATIVITE DES ENTITES PAYSAGERES CONCERNANT LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS	27
FIGURE 15 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM	28
FIGURE 16 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE MOYEN D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE DANS LA CA2BM	28
FIGURE 17 : EVOLUTION DE LA DENSITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR KM ² PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM	29
FIGURE 18 : EVOLUTION COMPAREE DE LA DENSITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR KM ² DANS LA CA2BM	29

FIGURE 19 : EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR 1 000 HABITANTS PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM	30
FIGURE 20 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR 1 000 HABITANTS DANS LA CA2BM	30
FIGURE 21 : EVOLUTION DE LA SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE DEPUIS 1979	32
FIGURE 22 : EVOLUTION COMPAREE DE LA SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM DEPUIS 1979.....	32
FIGURE 23 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM PAR CATEGORIE SURFACIQUE	33
FIGURE 24 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM PAR CATEGORIE SURFACIQUE ET PAR ENTITE PAYSAGERE	33
FIGURE 25 : EVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SOUS FORME SOCIETAIRE PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979	34
FIGURE 26 : EVOLUTION COMPAREE DE LA PART DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SOUS FORME SOCIETAIRE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979.....	34
FIGURE 27 : TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM SELON LEUR STATUT	35
FIGURE 28 : INTENSIVITE DE LA MAIN D'ŒUVRE DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE	35
FIGURE 29 : EVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE DANS LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE DEPUIS 1979	37
FIGURE 30 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR EXPLOITATION ET PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979	38
FIGURE 31 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE MOYEN DE CHEFS D'EXPLOITATION PAR EXPLOITATION DANS LA CA2BM DEPUIS 1979.....	38
FIGURE 32 : EVOLUTION DU NOMBRE MOYEN D'UTA TOTAUX PAR EXPLOITATION AGRICOLE ET PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979	39
FIGURE 33 : EVOLUTION COMPAREE DU NOMBRE MOYEN D'UTA TOTAUX PAR EXPLOITATION DANS LA CA2BM DEPUIS 1979.....	39
FIGURE 34 : SEGMENTATION DE LA MAIN D'ŒUVRE EMPLOYEE PAR LES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM EN NOMBRE DE PERSONNES PHYSIQUES ET EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN EN 2019	40
FIGURE 35 : EVOLUTION DU NOMBRE D'HECTARES EXPLOITES PAR TYPE DE MAIN D'ŒUVRE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979.....	40
FIGURE 36 : CARACTERISATION DE LA PLURIACTIVITE DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE	41
FIGURE 37 : AGES MOYENS DES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE EN 2019	42
FIGURE 38 : REPARTITION DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR GENRE ET PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM EN 2019.....	43
FIGURE 39 : LOCALISATION DES CHEFS D'EXPLOITATION PAR GENRE ET PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM EN 2019	43
FIGURE 40 : PLACE DES FEMMES DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM EN 2019	43
FIGURE 41 : NIVEAU D'ETUDES DES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM EN 2019.....	44
FIGURE 42 : CLASSES D'AGES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM EN 2019.....	45

FIGURE 43 : PYRAMIDE DES AGES DES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM EN 2019.....	45
FIGURE 44 : CARACTERISATION DES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM INSTALLES DEPUIS 2010.....	45
FIGURE 45 : ASSOLEMENT-TYPE DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM EN 2019.....	47
FIGURE 46 : COMPARAISON DE L'ASSOLEMENT-TYPE DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE EN 2019	47
FIGURE 47 : FOCUS SUR LES PRAIRIES SUR LA CA2BM (OCSD 2015).....	48
FIGURE 48 : EVOLUTION DE LA PART DES SURFACES CEREALIERES, TOUJOURS EN HERBE ET DES FOURRAGES ANNUELS DANS L'ASSOLEMENT DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM DEPUIS 1979	49
FIGURE 49 : QUALIFICATION DU PARCELLAIRE DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM EN 2019.....	49
FIGURE 50 : REPARTITION DES SIEGES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SELON LEUR TYPOLOGIE	51
FIGURE 51 : TYPOLOGIE SIMPLIFIEE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM	52
FIGURE 52 : EVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM POSSEDANT DES ANIMAUX PAR TYPE DE FAMILLE DEPUIS 1979	53
FIGURE 53 : CARACTERISATION DES PRINCIPAUX ELEVAGES DE LA CA2BM EN 2019	53
FIGURE 54 : IMPORTANCE DE L'ATELIER « VACHES LAITIERES » DANS LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE EN 2019	54
FIGURE 55 : PERFORMANCES COMPAREES DE L'ATELIER « VACHES LAITIERES » DANS LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE EN 2019	54
FIGURE 56 : REPARTITION DES REFERENCES LAITIERES SUR LA CA2BM	55
FIGURE 57 : TYPOLOGIE DES PRODUCTIONS LAITIERES SUR LA CA2BM	56
FIGURE 58 : EVOLUTION DE LA REPRESENTATIVITE DE L'ELEVAGE LAITIER PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979	57
FIGURE 59 : TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM POSSEDANT DES BOVINS PAR ENTITE PAYSAGERE EN 2019	57
FIGURE 60 : EVOLUTION DE LA REPRESENTATIVITE DE L'ELEVAGE ALLAITANT PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM DEPUIS 1979	59
FIGURE 61 : IMPORTANCE DE L'ATELIER « VACHES ALLAITANTES » DANS LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE EN 2019.....	59
FIGURE 62 : LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AVEC UN ATELIER ALLAITANT.....	61
FIGURE 63 : EVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM POSSEDANT DES VOLAILLES DEPUIS 1979.....	62
FIGURE 64 : LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AVEC UN ATELIER AVICOLE	63
FIGURE 65 : EVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM POSSEDANT DES PORCS DEPUIS 1979.....	64
FIGURE 66. LOCALISATION DES ATELIERS PORCINS OU OVINS SUR LA CA2BM	64
FIGURE 67 : EVOLUTION DE LA PART DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM POSSEDANT DES OVINS DEPUIS 1979.....	65
FIGURE 68 : LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AVEC UN ELEVAGE EQUIN SUR LA CA2BM	67
FIGURE 69 : REGIMES SANITAIRES DES SIEGES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SITES TECHNIQUES SUR LA CA2BM	68

FIGURE 70 : TYPOLOGIE DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM EN 2019	70
FIGURE 71 : COMPARAISON DE LA TYPOLOGIE DES ACTIVITES DE DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM EN 2019	70
FIGURE 72 : LOCALISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PRATIQUANT LA DIVERSIFICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CA2BM.....	71
FIGURE 73 : IMPLICATION DES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM DANS LA VIE LOCALE EN 2019	73
FIGURE 74 : TYPES DE RESPONSABILITES DES CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM EN 2019	74
FIGURE 75 : TYPES D'ASSOCIATIONS DES CHEFS D'EXPLOITATIONS DE LA CA2BM EN 2019.....	74
FIGURE 76 : IMPORTANCE DES CUMA PAR ENTITE PAYSAGERE DANS LA CA2BM EN 2019	74
FIGURE 77 : AVENIR DES SIEGES D'EXPLOITATION AGRICOLE ET CHEFS D'EXPLOITATION DE LA CA2BM D'ICI 2029	76
FIGURE 78 : LOCALISATION DES SIEGES D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA CA2BM SANS SUCCESSION OU INCERTAINE PAR ENTITE PAYSAGERE D'ICI 2029	76
FIGURE 79 : AVENIR DES SIEGES D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE D'ICI 2029	77
FIGURE 80 : AVENIR DES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE DE LA CA2BM PAR ENTITE PAYSAGERE D'ICI 2029	77
FIGURE 81 : PROFIL DES EXPLOITATIONS DE LA CA2BM VOUEES A DISPARAIRE D'ICI 10 ANS	78
FIGURE 82 : PROJETS DE DEVELOPPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA CA2BM EN 2019	79
TABLEAU 9 : SPECIFICITES AGRICOLES PAR ENTITE PAYSAGERE DE LA CA2BM	80
FIGURE 83 : SCHEMA DES CARACTERISTIQUES DE CHAQUE ENTITE PAYSAGERE	81
FIGURE 84 : STRUCTURATION DES COMMUNES ET EVOLUTION DE LA POPULATION ENTRE 1979 ET 2015	82
TABLEAU 9 : FORCES ET FAIBLESSES DE L'AGRICULTURE DE LA CA2BM	83

Table des sigles

AB	Agriculture Biologique
ACAL	Aide à la Cessation d'Activité Laitière
ACM	Analyse des Correspondances Multiples
ADASEA	Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
ADPL	Association Départementale des Producteurs de Lait
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture paysanne
ANOVA	ANalysis Of VAriance
API	Association des Producteurs de Lait Indépendant
ARVD	Association Régionale des Vendeurs Directs de produits laitiers en Nord-Pas-de-Calais
ASP	Agence de Services et de Paiement
BTS(A)	Brevet de Technicien Supérieur (Agricole)
CAB	Communauté d'Agglomération du Boulonnais
CAH	Classification Ascendante Hiérarchique
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCDS	Communauté de Communes de Desvres Samer
CCT2C	Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps
CA2BM	Communauté de Communes des Trois Pays
CEDAPAS	Centre d'Etudes pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire en Nord-Pas-de-Calais
CTDD	Contrat Territorial de Développement Durable
CNIL	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CUMA	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DJA	Dotations Jeunes Agriculteurs
DOCOB	DOCument d'OBjectifs
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DTMP	Diagnostic Territorial MultiPressions
EA	Exploitation Agricole
EARL	Exploitation A Responsabilité Limitée
EDF	European Dairy Farmers
EDT	Entrepreneurs Des Territoires
ENS	Espace Naturel Sensible
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETA	Entreprise de Travaux Agricoles
ETP	Equivalent Temps Plein
FFE	Fédération Française d'Equitation
FNCUMA	Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GABNOR	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Nord- Pas-de-Calais
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GEDA	Groupe d'Etude et de Développement Agricole
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
GRECAT	Groupe de Recherche et d'Etudes Concertées sur l'Agriculture et les Territoires du Nord-Pas-de-Calais
IAA	Industrie AgroAlimentaire
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IGN	Institut Géographique National
ISA	Institut Supérieur d'Agriculture
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAEt	Mesures Agro-Environnementales territorialisées
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NAC	Nouveaux Animaux de Compagnie
NPDC	Nord-Pas-de-Calais
ONF	Office National des Forêts
OPCRA®	Observatoire Permanent du Changement Rural et Agricole

ORQUE	Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau
PAC	Politique Agricole Commune
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAEN	Périmètres d'Aménagement des Espaces Naturels et agricoles périurbains
PDC	Pas-de-Calais
PLDE	Plan Local de Développement Economique
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PME/ PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PNR CMO	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPEANP	Périmètres de Protection des Espaces Agricoles Naturels Périurbains
RGA	Recensement Général Agricole
RGP	Recensement Général de la Population
RPG	Registre Parcellaire Graphique
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SARL	Société A Responsabilité Limitée
SAU	Surface Agricole Utile
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
SCL	Société Civile Laitière
SCOB	Schéma de Cohérence des Boisements
SCOP	Surfaces en Céréales et OléoProtéagineux
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial
SDAGE	Schéma Directeur D'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMI	Surface Minimale à l'Installation
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement des Territoires
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
SRDE	Schéma Régional de Développement Economique
STH	Surface Toujours en Herbe
SYMPAC	Syndicat Mixte du Pays du Calaisis
TVB	Trame Verte et Bleue
UTA	Unité de Travail Annuel (équivalent temps-plein)
VD	Vente Directe
ZA	Zone d'Activités
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZH	Zone Humide
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
